VOLUME 1

COMPTES PUBLICS 2013 2014

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière
terminée le 31 mars 2014

Québec

COMPTES PUBLICS 2013-2014

VOLUME 1

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2014

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)

Finances Québec

Comptes publics 2013-2014 – Volume 1

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Novembre 2014

ISSN 0706-2869 (Imprimé)
ISSN 1925-1815 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2014

Son Honneur l'honorable Pierre Duchesne
Lieutenant-gouverneur du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le plaisir de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec, de l'année financière terminée le 31 mars 2014.

Le ministre des Finances,

Carlos Leitão

Québec, novembre 2014

Monsieur Carlos Leitão
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2014, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les conventions comptables du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le contrôleur des finances,

Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA

Québec, octobre 2014

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS 11

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2013-2014 15
2. RETOUR SUR LE BUDGET 2013-2014 17
3. RISQUES ET INCERTITUDES 19
4. LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 21
5. ANALYSE DES ÉCARTS 23
   - 5.1 COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS AVEC CEUX DU BUDGET 24
   - 5.2 COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS AVEC CEUX DE L'ANNÉE FINANCIÈRE PRÉCÉDENTE 28
6. ANALYSE DES PRINCIPALES TENDANCES 34
7. RÉSULTAT DE L'ANALYSE DES INDICATEURS 46

ANNEXE 1 - STATISTIQUES FINANCIÈRES 59

ANNEXE 2 - INFORMATIONS PAR SECTEURS DE REDDITION DE COMPTES 65

ANNEXE 3 - GLOSSAIRE 69

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ 79

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 81

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 87

ÉTAT CONSOLIDÉ DES DÉFICITS CUMULÉS 88

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE 89

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE 90

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE 91

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES 93
2. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE 105
3. MODIFICATIONS COMPTABLES 106
4. TRANSFERTS FINANCÉS PAR LE RÉGIME FISCAL 107
5. DROITS ET PERMIS 108
6. ENCAISSE 109
7. PLACEMENTS TEMPORAIRES 110
8. DÉBITEURS 111
9. PRÊTS ET PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE 112
10. FONDS DES GÉNÉRATIONS 115
11. CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER 117
12. REVENUS REPORTÉS 118
13. AUTRES PASSIFS 120
14. TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À REMBOURSER 121
15. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS 122
16. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS 136
17. DETTES 138
18. IMMOBILISATIONS 144
19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES 147
20. GARANTIES D'EMPRUNTS 152
21. ÉVENTUALITÉS 155
22. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE 156
23. BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA) 158
24. CHIFFRES COMPARATIFS 161

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. ASSEMBLÉE NATIONALE, PERSONNES DÉSIGNÉES, MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DONT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU 163

2. ORGANISMES, FONDS SPÉCIAUX ET FONDS D'AMORTISSEMENT DU GOUVERNEMENT 165

3. ORGANISMES DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION DU GOUVERNEMENT 168

4. ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT 178

5. MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT EXERÇANT DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT 179

6. REVENUS 180

7. DÉPENSES 181

8. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT 182

9. INFORMATIONS SECTORIELLES 191

10. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES DU GOUVERNEMENT 195

Présentation des comptes publics

Les *Comptes publics 2013-2014* présentent la situation financière du gouvernement du Québec et ses résultats de fonctionnement. Afin d'en accroître l'utilité et la transparence, ils englobent une analyse financière. L'analyse présente l'évolution des principales tendances quant aux postes importants des états financiers consolidés.

Le ministère des Finances considère que l'utilisation d'indicateurs constitue un outil efficace pour être en mesure d'étudier l'évolution de l'état des finances du gouvernement. C'est la raison pour laquelle onze indicateurs sont présentés à la section « Analyse des états financiers consolidés ».

Les *Comptes publics 2013-2014* présentent l'information relative aux résultats réels de l'année financière terminée le 31 mars 2014. Les prévisions initiales pour cette année financière ont été présentées dans le budget 2013-2014 du 20 novembre 2012 et ont été révisées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* du 28 mars 2013 et *Le point sur la situation économique et financière du Québec* du 28 novembre 2013. Des résultats préliminaires ont été présentés dans le budget 2014-2015 du 4 juin 2014. L'analyse comparative avec le budget, présentée dans ce document, a été réalisée avec les prévisions initiales du budget 2013-2014, conformément aux normes adoptées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Les comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2014 ont été préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les conventions comptables déterminées par le Conseil du trésor. Ils sont publiés en deux volumes.

La préparation des comptes publics requiert la participation et la collaboration d'un nombre important d'employés des différents ministères, fonds, organismes du gouvernement et de ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que d'employés des entreprises du gouvernement. Nous tenons à les remercier pour leur appui à la publication de ces documents.

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec ainsi qu'une analyse financière qui facilite la compréhension des opérations réalisées au cours de l'année financière 2013-2014.

Les états financiers consolidés se composent de plusieurs éléments.

- L'état consolidé des résultats de fonctionnement rend compte du surplus ou du déficit annuel découlant des activités de l'année financière. Il présente les revenus du gouvernement, les coûts des services et d'autres charges de l'année.

Présentation des comptes publics (suite)

- L'état consolidé des déficits cumulés montre l'évolution des déficits cumulés en tenant compte des résultats de l'année financière, des éléments qui y ont été imputés directement ainsi que de divers redressements dus à des modifications comptables.
- L'état consolidé de la situation financière présente les ressources financières du gouvernement du Québec ainsi que ses obligations. Il établit la dette nette, composée des déficits cumulés et des actifs non financiers.
- L'état consolidé de la variation de la dette nette rend compte de l'incidence combinée sur la dette nette des résultats de l'année financière, des variations des actifs non financiers, des éléments imputés directement aux déficits cumulés ainsi que des redressements dus à des modifications comptables.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fournit l'information sur les liquidités du gouvernement générées ou utilisées, au cours de l'année financière, dans le cadre des activités de fonctionnement, d'investissement en placements et en immobilisations et de financement.
- Les notes et les annexes fournissent des renseignements additionnels à l'égard des rubriques des états financiers consolidés et font partie intégrante des états financiers consolidés. Elles incluent également un sommaire des principales conventions comptables utilisées pour la préparation des états financiers consolidés ainsi que de l'information consolidée par missions gouvernementales sur les résultats de fonctionnement.

Conformément à la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), le vérificateur général du Québec prépare, à titre d'auditeur indépendant, un rapport accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement, dans lequel il exprime son opinion sur ces états financiers.

Volume 2 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux

Le volume 2 présente des renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu, lequel est constitué du fonds général et des fonds spéciaux. Ce volume se divise en deux parties. La première partie expose les revenus des ministères et des organismes budgétaires, leurs crédits autorisés ainsi que les dépenses et les autres coûts imputés sur chacun de ces crédits et, finalement, les opérations financières des comptes à fin déterminée qu'ils administrent. La deuxième partie présente les revenus des fonds spéciaux, leurs dépenses approuvées et celles réalisées ainsi que leurs investissements approuvés et ceux réalisés.

SECTION 1

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Faits saillants de l'année financière 2013-2014

Résultats de fonctionnement consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2014
(en millions de dollars)

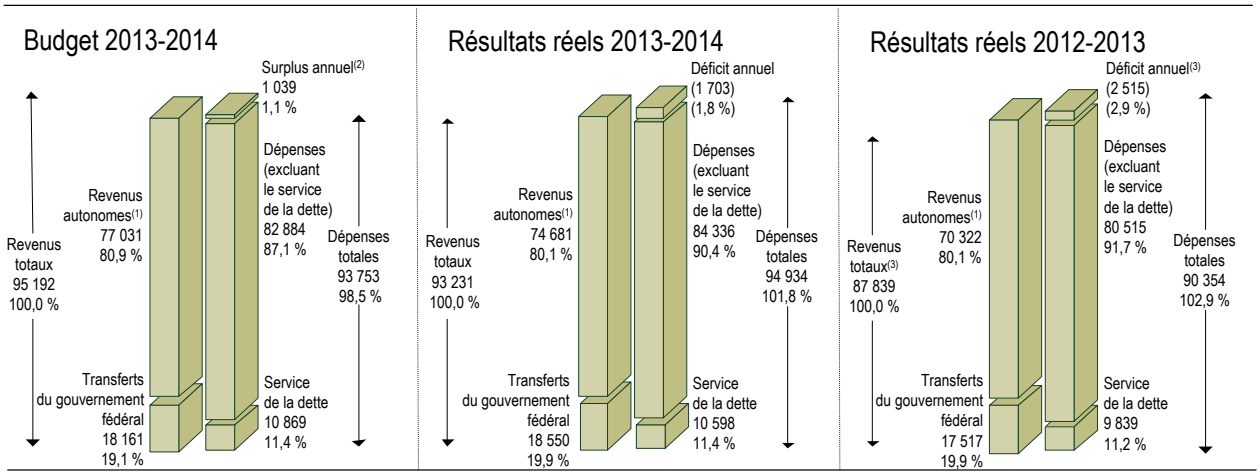

Note : Sur la base des données présentées au sommaire des résultats de fonctionnement consolidés, à la page 23.

(1) Les revenus autonomes incluent les revenus de 1 039 M$, 1 121 M$ et 961 M$ du Fonds des générations, respectivement pour le budget 2013-2014 du 20 novembre 2012 et les résultats réels 2013-2014 et 2012-2013.

(2) Le surplus annuel prévu inclut une provision pour éventualités de 400 M$.

(3) Les revenus totaux et le déficit annuel pour l'année 2012-2013 incluent la perte de 1 876 M$ provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Solde budgétaire

Lors du budget 2013-2014 du 20 novembre 2012, le gouvernement prévoyait un surplus annuel de 1 039 millions de dollars. En tenant compte de l'affectation au Fonds des générations de 1 039 millions de dollars de revenus, le solde budgétaire prévu au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire[1] était de zéro.

Les résultats de l'année financière 2013-2014 présentent un déficit annuel de 1 703 millions de dollars. En tenant compte d'un versement des revenus dédiés de 1 121 millions de dollars au Fonds des générations, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est déficitaire de 2 824 millions de dollars, soit une révision à la hausse du déficit de 2 824 millions de dollars par rapport à la prévision du budget.

[1] RLRQ, chapitre E-12.00001

1. Faits saillants de l'année financière 2013-2014 (suite)

Revenus consolidés

Le total des revenus consolidés s'établit à 93 231 millions de dollars, soit une révision à la baisse de 1 961 millions de dollars ou de -2,1 % comparativement au budget. Par rapport à l'année financière 2012-2013, les revenus ont augmenté de 5 392 millions de dollars ou de 6,1 %.

- L'écart entre les revenus de la présente année financière et ceux du budget initial s'explique par des revenus moins élevés que prévu au chapitre de l'impôt sur le revenu et les biens de 1 846 millions de dollars, des taxes à la consommation de 988 millions de dollars, des droits et permis de 17 millions de dollars, partiellement compensés par des hausses des revenus divers de 97 millions de dollars, des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 322 millions de dollars, des revenus du Fonds des générations de 82 millions de dollars et des transferts du gouvernement fédéral de 389 millions de dollars.
- L'augmentation de 5 392 millions de dollars entre les revenus de la présente année financière et ceux de l'année financière précédente s'explique essentiellement par des hausses de 793 millions de dollars des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens, de 1 056 millions de dollars des taxes à la consommation, de 114 millions de dollars des droits et permis, de 2 198 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement principalement en raison de l'inscription de la perte de 1 876 millions de dollars en 2012-2013 consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, de 160 millions de dollars des revenus du Fonds des générations et de 1 033 millions de dollars des transferts du gouvernement du Canada en raison notamment de la compensation fédérale pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS.

Dépenses consolidées

Les dépenses consolidées s'élèvent à 94 934 millions de dollars, soit une révision à la hausse de 1 181 millions de dollars ou de 1,3 % par rapport à la prévision du budget. En comparaison avec l'année financière précédente, ces dépenses ont augmenté de 4 580 millions de dollars.

- Le budget 2013-2014 prévoyait une croissance de 3,0 % des dépenses consolidées alors qu'elle a été de 5,1 %. Cette croissance plus élevée que prévu s'explique principalement par une révision à la hausse en 2013-2014 de 1 013 millions de dollars pour la mission « Éducation et culture » par rapport à la prévision.
- L'augmentation de 4 580 millions de dollars entre les dépenses de l'année financière 2013-2014 et celles de l'année financière précédente s'explique par les hausses des dépenses de 1 585 millions de dollars pour la mission « Santé et services sociaux », de 1 080 millions de dollars pour la mission « Éducation et culture », de 570 millions de dollars pour la mission « Économie et environnement », de 210 millions de dollars pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles », de 376 millions de dollars pour la mission « Gouverne et justice » et de 759 millions de dollars du service de la dette.

2. Retour sur le budget 2013-2014

Le surplus annuel prévu dans le budget 2013-2014 était de 1 039 millions de dollars. Après l'affectation des revenus de 1 039 millions de dollars au Fonds des générations, le solde budgétaire prévu était de zéro.

Revenus autonomes – Fonds général

La croissance prévue des revenus autonomes du fonds général, excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement et ceux du Fonds des générations, était de 5,9 %. Cette augmentation anticipée, supérieure à la croissance de l'économie, découlait notamment des efforts de lutte contre l'évasion fiscale et des hausses de la taxe compensatoire des institutions financières ainsi que des taxes spécifiques sur les produits du tabac et les boissons alcooliques.

Revenus autonomes consolidés

Le budget 2013-2014 prévoyait une croissance des revenus autonomes consolidés de 5,6 %; ce taux exclut les revenus dédiés au Fonds des générations et ceux des entreprises du gouvernement.

Revenus provenant des entreprises du gouvernement

En excluant l'impact lié à la perte provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, les revenus des entreprises du gouvernement devaient croître de 3,8 % en raison principalement d'une augmentation du bénéfice net d'Hydro-Québec, de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec.

Revenus dédiés au Fonds des générations

Le budget 2013-2014 prévoyait que les revenus du Fonds des générations devaient atteindre 1 039 millions de dollars. Ces revenus, inscrits aux états financiers consolidés du gouvernement, sont déduits du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Transferts du gouvernement fédéral consolidés

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral consolidés devaient augmenter de 2,6 % en 2013-2014. Cette évolution s'expliquait principalement par le versement relatif à la deuxième tranche de la compensation fédérale pour l'harmonisation des taxes de vente, ainsi que par la diminution des revenus des comptes à fin déterminée à la suite de la finalisation des programmes fédéraux de stimulation des infrastructures.

2. Retour sur le budget 2013-2014 (suite)

Dépenses de programmes – Fonds général

Le budget 2013-2014 anticipait une croissance des dépenses de programmes du fonds général de 1,8 %. Il prévoyait une hausse de 1,0 milliard de dollars au budget du ministère de la Santé et des Services sociaux, de 183 millions de dollars au budget du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de 122 millions de dollars au budget du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ainsi qu'une augmentation de 77 millions de dollars au budget du ministère de la Famille. Le budget global des autres ministères devait diminuer de 272 millions de dollars. Pour l'année financière 2013-2014, les prévisions de dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie s'établissaient respectivement à 31,3 milliards de dollars, à 10,2 milliards de dollars et à 6,3 milliards de dollars.

Dépenses consolidées (excluant le service de la dette)

Le budget 2013-2014 prévoyait une croissance des dépenses consolidées, excluant le service de la dette, de 2,3 %. Outre les explications du fonds général présentées précédemment, cette croissance provenait en partie d'une augmentation anticipée des dépenses des fonds spéciaux, en particulier celles du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux et du Fonds des réseaux de transport terrestre, compensée par une diminution des dépenses des comptes à fin déterminée à la suite de la finalisation des programmes fédéraux de stimulation des infrastructures.

Service de la dette consolidé

Le service de la dette devait augmenter de 8,0 %. Cette évolution s'expliquait par la hausse attendue des taux d'intérêt, par l'augmentation de la dette et par l'impact des rendements passés de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (ces derniers sont inscrits en déduction des intérêts sur les obligations des régimes de retraite).

3. Risques et incertitudes

Les facteurs suivants sont des éléments de risque et d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus, notamment :

- les prévisions économiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir ses revenus budgétaires annuels, notamment toute variation observée au niveau de la croissance de l'économie, de l'emploi et de l'indice des prix à la consommation. Par exemple, une variation de 1,0 % du PIB nominal a un impact de l'ordre de 500 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement;
- le niveau des dépenses de programmes dont le coût est lié à la situation économique. Par exemple, l'évolution du marché du travail influence le coût des programmes de mesures d'aide à l'emploi et de sécurité du revenu. De même, en matière de santé, le vieillissement de la population augmente le risque de dépassement des coûts au chapitre des médicaments et des services à la population;
- les données économiques, fiscales ou démographiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir les revenus de transfert du gouvernement fédéral, de même que les négociations avec celui-ci, qui s'effectuent de façon régulière, peuvent modifier ces revenus;
- des situations imprévues telles que des catastrophes naturelles, des arrêts de travail, etc.;
- la variation des taux d'intérêt, qui a un impact sur le service de la dette, est présentée à la note 16 (p. 136, 137) des états financiers consolidés;
- le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles (risque de crédit) est présenté à la note 16 (p. 136, 137) des états financiers consolidés;
- la conclusion de certaines réclamations et causes en instance devant les tribunaux dont le gouvernement fait l'objet, lesquelles sont présentées à la note 21 (p. 155) des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés font également état, à la note 2 (p. 105), des incertitudes auxquelles sont sujettes les estimations que requiert leur préparation.

Afin de réduire son exposition au risque, le gouvernement élabore des stratégies de gestion à l'égard de certaines de ces variables. À l'aide des politiques économiques, fiscales et budgétaires, le gouvernement influe sur ses revenus et dépenses (autres que le service de la dette) par :

- l'utilisation de prévisions qui reflètent les consensus des prévisionnistes;
- le suivi d'indicateurs économiques, budgétaires et financiers, dont le rapport mensuel de ses revenus et dépenses budgétaires, ainsi que le suivi des résultats des entités consolidées;
- la mise en œuvre de mesures de soutien à l'économie;
- l'utilisation de provision pour éventualités. À ce titre, le budget 2013-2014 incorporait une provision pour éventualités de 400 millions de dollars pour l'année 2013-2014.

3. Risques et incertitudes (suite)

Un gouvernement ne peut à lui seul empêcher une récession ou les effets d'un ralentissement de l'économie. Il dispose par contre des moyens nécessaires pour jouer un rôle de stabilisateur afin d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité économique et d'accélérer le processus de reprise.

De plus, les politiques de financement amènent le gouvernement à influer également sur son service de la dette en ayant recours à différentes stratégies, telles qu'elles sont décrites en détail dans la note 16 (p. 136, 137) des états financiers consolidés.

4. Loi sur l'équilibre budgétaire

Solde budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire prévoit que le gouvernement du Québec ne peut encourir aucun déficit budgétaire. Toutefois, les articles de cette loi, qui prohibent un tel déficit, ne s'appliquaient pas pour les années financières 2009-2010 à 2012-2013.

L'année financière 2013-2014 s'est terminée avec un solde budgétaire déficitaire de 2 824 millions de dollars, lequel prend en compte, conformément à la Loi, l'affectation d'une somme de 1 121 millions de dollars au Fonds des générations.

Compte tenu de la situation budgétaire actuelle, l'atteinte de l'équilibre budgétaire, qui était prévue pour 2013-2014, est reportée de deux années. Dans ce contexte, le gouvernement proposera des modifications à la Loi afin d'établir à l'année financière 2015-2016 le retour à l'équilibre budgétaire, de fixer l'objectif de déficit budgétaire à atteindre pour l'année financière 2014-2015 et de permettre les déficits budgétaires constatés pour les années financières 2013-2014 et 2012-2013.

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2014
(en millions de dollars)

	Budget 2013-2014	Résultats réels au 31 mars 2014
Surplus (déficit) annuel	**1 039**	**(1 703)**
Revenus du Fonds des générations		
Revenus	(1 039)	(1 121)
Solde budgétaire	**—**	**(2 824)**

4. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Fonds des générations

Dans le budget 2013-2014, les revenus du Fonds des générations étaient estimés à 1 039 millions de dollars. Les revenus réels s'élèvent à 1 121 millions de dollars, soit 82 millions de dollars de plus par rapport à ce qui était prévu. Cette variation s'explique principalement par des revenus de placement matérialisés et des redevances hydrauliques qui ont été plus élevés que prévu. Le solde du fonds atteint 5 659 millions de dollars au 31 mars 2014, en tenant compte des revenus de l'année ainsi que du versement provenant du Fonds d'information sur le territoire et des sommes utilisées pour le remboursement des dettes.

Revenus

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2014
(en millions de dollars)

	2014		2013
	Budget 2013-2014	**Résultats réels au 31 mars**	**Résultats réels au 31 mars**
Revenus			
Redevances hydrauliques	746	763	717
Biens non réclamés	12	19	12
Revenus de placement	281	339	232
Total des revenus	**1 039**	**1 121**	**961**

Évolution du solde du Fonds des générations

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2014
(en millions de dollars)

	2014	**2013**
Solde au début	**5 238**	**4 277**
Versement provenant du Fonds d'information sur le territoire	300	–
Revenus	1 121	961
	6 659	**5 238**
Sommes utilisées pour le remboursement des dettes	1 000	–
Solde à la fin	**5 659**	**5 238**

Note : Selon les données présentées dans les états financiers consolidés aux pages 115 et 116.

5. Analyse des écarts

Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2014
(en millions de dollars)

	Budget 2013-2014	Résultats réels au 31 mars 2014	Variation par rapport au budget		Résultats réels au 31 mars 2013 [1]	Variation par rapport aux résultats réels de l'exercice précédent	
			$	%		$	%
REVENUS							
Impôt sur le revenu et les biens	41 711	39 865	(1 846)	(4,4)	39 072	793	2,0
Taxes à la consommation	18 123	17 135	(988)	(5,5)	16 079	1 056	6,6
Droits et permis	2 215	2 198	(17)	(0,8)	2 084	114	5,5
Revenus divers	8 835	8 932	97	1,1	8 894	38	0,4
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 108	5 430	322	6,3	3 232 [2]	2 198	68,0
Revenus du Fonds des générations	1 039	1 121	82	7,9	961	160	16,6
Revenus autonomes	**77 031**	**74 681**	**(2 350)**	**(3,1)**	**70 322**	**4 359**	**6,2**
Transferts du gouvernement fédéral	18 161	18 550	389	2,1	17 517	1 033	5,9
Total des revenus	**95 192**	**93 231**	**(1 961)**	**(2,1)**	**87 839**	**5 392**	**6,1**
DÉPENSES							
Santé et services sociaux	35 604	35 602	(2)	—	34 017	1 585	4,7
Éducation et culture	19 607	20 620	1 013	5,2	19 540	1 080	5,5
Économie et environnement	11 778	11 859	81	0,7	11 289	570	5,0
Soutien aux personnes et aux familles	9 188	9 543	355	3,9	9 333	210	2,3
Gouverne et justice	6 707	6 712	5	0,1	6 336	376	5,9
Sous-total	**82 884**	**84 336**	**1 452**	**1,8**	**80 515**	**3 821**	**4,7**
Service de la dette	10 869	10 598	(271)	(2,5)	9 839	759	7,7
Total des dépenses	**93 753**	**94 934**	**1 181**	**1,3**	**90 354**	**4 580**	**5,1**
Provision pour éventualités	(400)		400	(100,0)			
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	**1 039**	**(1 703)**	**(2 742)**	s.o.	**(2 515)**	**812**	s.o.

(1) Certaines données de l'année 2012-2013 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 mars 2014.

(2) À l'automne 2012, la décision a été prise d'abandonner le projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 et de mettre fin aux activités nucléaires d'Hydro-Québec. L'abandon du projet a entraîné une perte de 1 876 M$ au cours de l'année financière 2012-2013.

5. Analyse des écarts (suite)

5.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget

Revenus consolidés

Les revenus consolidés pour l'année financière 2013-2014 ont été moins élevés que prévu de 1 961 millions de dollars par rapport au budget, résultant d'une révision à la baisse de 2 350 millions de dollars des revenus autonomes partiellement compensée par une révision à la hausse de 389 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral.

Revenus autonomes

La révision à la baisse des revenus autonomes de 2 350 millions de dollars par rapport au budget résulte principalement de la combinaison des écarts suivants :

- des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens moins élevés que prévu de 1 846 millions de dollars, s'expliquant notamment par :
  - — des revenus moins importants que ceux anticipés de l'impôt sur le revenu des particuliers, reflétés notamment par un niveau plus faible qu'attendu des salaires et traitements;
  - — une croissance plus faible que prévu des revenus des impôts des sociétés qui s'explique principalement par un excédent d'exploitation net des sociétés plus faible qu'anticipé.
- de la révision à la baisse de 988 millions de dollars des revenus de taxes à la consommation qui s'explique notamment par des revenus moindres que prévu de la taxe de vente du Québec (TVQ), résultant d'une progression moins importante que celle anticipée de la consommation des ménages et de la construction résidentielle;
- de la révision à la hausse de 97 millions de dollars des revenus divers attribuable en grande partie à une croissance des revenus divers des organismes du réseau de l'éducation;
- de la révision à la hausse de 322 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement en raison d'un meilleur résultat que prévu d'Hydro-Québec dû à des températures froides à l'hiver 2014 et à une augmentation des revenus des exportations;
- de la révision à la hausse de 82 millions de dollars des revenus du Fonds des générations en raison principalement des revenus de placement matérialisés et des redevances hydrauliques plus élevés que prévu.

5. Analyse des écarts (suite)

5.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Revenus consolidés (suite)

Transferts du gouvernement fédéral consolidés

Les transferts du gouvernement fédéral sont supérieurs de 389 millions de dollars par rapport à la prévision présentée dans le budget 2013-2014. Cet écart s'explique notamment par une révision à la hausse de 255 millions de dollars des paiements de péréquation qui résulte, entre autres, d'une amélioration de la situation économique de l'Ontario qui est venue augmenter sa capacité fiscale relative, ce qui s'est traduit par des gains de péréquation pour les autres provinces bénéficiaires, dont le Québec.

5. Analyse des écarts (suite)

5.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Dépenses consolidées

Le total des dépenses consolidées pour l'année financière 2013-2014, excluant le service de la dette, s'établit à 84 336 millions de dollars, soit une révision à la hausse de 1 452 millions de dollars par rapport au budget. Les principales variations des dépenses consolidées à chacune des missions s'expliquent par :

- l'augmentation de 1 013 millions de dollars des dépenses pour la mission « Éducation et culture » qui découle principalement de :
  - — la hausse de 197 millions de dollars des dépenses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport principalement attribuable à l'impact des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite déterminées après le dépôt du budget du 20 novembre 2012;
  - — la hausse de 150 millions de dollars des dépenses des commissions scolaires en raison des économies moindres qu'anticipées en regard de leurs dépenses, tel que prévu au budget;
  - — la hausse de 295 millions de dollars des subventions versées aux universités privées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, résultant notamment d'une augmentation de la clientèle universitaire;
  - — la hausse de 66 millions de dollars des dépenses relatives au crédit d'impôt pour la production cinématographique par rapport à celles prévues;
- l'augmentation de 81 millions de dollars des dépenses pour la mission « Économie et environnement » qui résulte notamment de la hausse de 79 millions de dollars des dépenses relatives au crédit d'impôt pour la construction de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier par rapport à celles prévues;
- l'augmentation de 355 millions de dollars des dépenses pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles » qui s'explique notamment par :
  - — la hausse de 172 millions de dollars des dépenses relatives au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant;
  - — la hausse de 85 millions de dollars des dépenses du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale attribuable principalement à l'augmentation de l'aide financière de dernier recours.

Pour les missions « Santé et services sociaux » et « Gouverne et justice », les dépenses consolidées réelles et prévisionnelles sont comparables. La hausse des dépenses attribuable à l'impact des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite pour les employés du réseau de la santé et de la fonction publique, les dépenses non prévues de 263 millions de dollars liées à l'accident ferroviaire survenu le 6 juillet 2013 dans la ville de Lac-Mégantic et les dépenses de 50 millions de dollars pour la préparation des élections générales d'avril 2014 ont été compensées par des dépenses de programmes moins élevées de ces missions.

5. Analyse des écarts (suite)

5.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Dépenses consolidées (suite)

Le service de la dette consolidé est inférieur de 271 millions de dollars par rapport à ce qui avait été prévu au budget 2013-2014 en raison principalement des taux d'intérêt qui ont été plus faibles que prévu.

5. Analyse des écarts (suite)

5.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente

Revenus consolidés

Les revenus totaux du gouvernement pour l'année financière 2013-2014 ont augmenté de 5 392 millions de dollars par rapport à l'année financière précédente, résultant d'une augmentation respective de 4 359 millions de dollars des revenus autonomes et de 1 033 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral.

Revenus autonomes

La hausse des revenus autonomes de 4 359 millions de dollars, soit de 6,2 %, est attribuable à :

- une augmentation de 793 millions de dollars des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens, causée plus particulièrement par :
  - — une hausse de 1 133 millions de dollars des revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers, notamment grâce à la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne et du nombre d'emplois par rapport à l'année financière précédente, à la hausse de 1,75 point de pourcentage du taux d'imposition des contribuables ayant un revenu supérieur à 100 000 $ et à une augmentation des revenus de retraite;
  - — une diminution de 409 millions de dollars des revenus de l'impôt des sociétés, principalement causée par la diminution de l'excédent d'exploitation net des sociétés qui a réduit leurs acomptes provisionnels;
- une augmentation de 1 056 millions de dollars des revenus provenant des taxes à la consommation qui résulte principalement de :
  - — l'augmentation de 720 millions de dollars des revenus de taxe sur les ventes, attribuable notamment à l'harmonisation de la TVQ à la TPS depuis le 1er janvier 2013 pour les institutions financières, à la hausse des ventes au détail et aux résultats des activités de récupération fiscale;
  - — la hausse de 160 millions de dollars des revenus de taxe sur les carburants, attribuable principalement à l'augmentation de 1 cent le litre, à compter du 1er avril 2013, des taxes spécifiques sur l'essence et le diesel;
  - — l'augmentation de 103 millions de dollars des revenus de taxe sur le tabac, attribuable notamment à la hausse de la taxe spécifique sur le tabac depuis le 21 novembre 2012;
  - — la hausse de 71 millions de dollars des revenus de taxe sur les boissons alcooliques, attribuable notamment à la hausse de la taxe spécifique sur celles-ci à compter du 21 novembre 2012;

5. Analyse des écarts (suite)

5.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Revenus consolidés (suite)

- une augmentation de 114 millions de dollars des revenus de droits et permis qui s'explique principalement par :
  - — une augmentation de 179 millions de dollars des droits forestiers, principalement attribuable à au nouveau régime forestier institué en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;
  - — une hausse de 21 millions de dollars des droits d'immatriculation;
  - — une diminution de 147 millions de dollars des droits miniers, attribuable à la diminution des profits miniers causée notamment par la baisse du prix de certaines substances minérales ainsi qu'à la hausse des coûts de production des sociétés minières;
  - — une augmentation de 24 millions de dollars des revenus des autres droits et permis;
- une augmentation de 38 millions de dollars des revenus divers qui provient notamment :
  - — d'une augmentation de 30 millions de dollars des revenus de péage relativement à l'autoroute 25 et à l'autoroute 30;
- une augmentation des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 2 198 millions de dollars attribuable principalement à la perte, en 2012-2013, de 1 876 millions de dollars consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec;
- une augmentation de 160 millions de dollars des revenus du Fonds des générations qui résulte principalement de la progression des revenus de placement et de l'augmentation des redevances hydrauliques.

5. Analyse des écarts (suite)

5.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Revenus consolidés (suite)

Transferts du gouvernement fédéral

L'augmentation des transferts du gouvernement fédéral de 1 033 millions de dollars, soit de 5,9 %, résulte notamment :

- d'une hausse de 734 millions de dollars relative à la compensation fédérale à l'égard de l'harmonisation des taxes de vente. La compensation fédérale pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS de 2 200 millions de dollars se répartissait en deux versements, soit un de 1 467 millions de dollars en 2013-2014 et un de 733 millions de dollars en 2012-2013. Ces revenus, prévus dans le plan budgétaire 2013-2014 du 20 novembre 2012, ont été comptabilisés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et selon les conditions prévues à l'entente;
- d'une augmentation de 498 millions de dollars des revenus de transfert pour la santé;
- d'une augmentation de 442 millions de dollars des revenus de péréquation qui résulte, entre autres, d'une amélioration de la situation économique de l'Ontario qui est venue augmenter sa capacité fiscale relative, ce qui s'est traduit par des gains de péréquation pour les autres provinces bénéficiaires, dont le Québec;
- d'une diminution des paiements de protection de 362 millions de dollars étant donné qu'en 2013-2014, le Québec n'était pas admissible à un tel paiement;
- d'une baisse de 327 millions de dollars des revenus des autres programmes qui provient notamment :
  - d'une diminution de 93 millions de dollars des revenus relatifs à l'entente sur le transfert d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, qui a pris fin le 31 mars 2014. Cette entente contribue au financement des infrastructures municipales et locales;
  - d'une baisse de 39 millions de dollars du remboursement à effectuer au gouvernement fédéral au titre de l'ancien programme d'allocation aux jeunes;
  - d'une diminution de 20 millions de dollars des revenus à la suite de la fin de la fiducie du Fonds pour le recrutement de policiers en 2012-2013.

5. Analyse des écarts (suite)

5.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées

L'augmentation de 3 821 millions de dollars, soit de 4,7 %, des dépenses excluant le service de la dette est attribuable aux variations suivantes :

- Une hausse de 1 585 millions de dollars, soit de 4,7 %, des dépenses pour la mission « Santé et services sociaux » qui résulte :
  - de la hausse de 1 365 millions de dollars des coûts de la main-d'œuvre découlant notamment :
    - de l'augmentation de 725 millions de dollars de la rémunération versée aux médecins omnipraticiens et aux médecins spécialistes;
    - de la hausse de 489 millions de dollars des dépenses de rémunération des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, attribuable principalement à l'indexation salariale de 1,75 % prévue aux conventions collectives à compter du 1er avril 2013;
    - de la hausse de 120 millions de dollars de la dépense des régimes de retraite, principalement attribuable aux nouvelles évaluations actuarielles pour les employés des secteurs public et parapublic;
  - de l'augmentation de 220 millions de dollars des dépenses de transfert et de fonctionnement, attribuable notamment :
    - aux subventions versées par le ministère de la Santé et des Services sociaux à des organismes communautaires et à des établissements privés;
    - aux coûts des fournitures médicales et chirurgicales;
    - à la dépense d'amortissement des immobilisations des établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
    - au crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés;

5. Analyse des écarts (suite)

5.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- Une hausse de 1 080 millions de dollars, soit de 5,5 %, des dépenses pour la mission « Éducation et culture » qui découle notamment de :
  - — l'accroissement de 375 millions de dollars des dépenses de rémunération des commissions scolaires, découlant de l'indexation des salaires, des avancements d'échelon, de la hausse des clientèles étudiantes et de la diminution du ratio élèves-enseignant entraînant l'embauche de personnel additionnel;
  - — l'augmentation de 255 millions de dollars des subventions versées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, principalement attribuable à la hausse des clientèles pour les cégeps et les universités;
  - — la hausse de 215 millions de dollars de la dépense des régimes de retraite, principalement attribuable aux nouvelles évaluations actuarielles pour les employés des secteurs public et parapublic;
  - — l'augmentation de 77 millions de dollars du montant relatif au crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique;
- Une augmentation de 570 millions de dollars, soit de 5,0 %, des dépenses pour la mission « Économie et environnement » qui s'explique notamment par les variations suivantes :
  - — une augmentation de 310 millions de dollars des dépenses du Fonds des réseaux de transport terrestre, résultant principalement de la hausse de la dépense d'amortissement des immobilisations à la suite des investissements réalisés en infrastructures de transport et de la croissance des coûts d'entretien du réseau routier;
  - — une croissance de 200 millions de dollars des montants relatifs aux crédits d'impôt remboursables pour les ressources, les titres multimédias et les activités de recherche et de développement;
  - — une augmentation de 96 millions de dollars de la dépense au titre de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties;

5. Analyse des écarts (suite)

5.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- Un accroissement de 210 millions de dollars, soit de 2,3 %, des dépenses pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles » qui provient notamment :
  - — d'une hausse de 98 millions de dollars du montant des crédits d'impôt réclamés pour des frais de garde d'enfants et pour le soutien aux enfants;
  - — d'une hausse de 86 millions de dollars des subventions par le ministère de la Famille, qui découle principalement de l'accroissement des coûts attribuables aux places en service de garde existantes et de l'augmentation du nombre de places;
- Une hausse de 376 millions de dollars, soit de 5,9 %, des dépenses pour la mission « Gouverne et justice » qui résulte notamment :
  - — des dépenses de 263 millions de dollars liées à l'accident ferroviaire survenu le 6 juillet 2013 dans la ville de Lac-Mégantic;
  - — d'une augmentation de 79 millions de dollars de la dépense des régimes de retraite, principalement attribuable aux nouvelles évaluations actuarielles pour les employés des secteurs public et parapublic;
  - — d'une hausse de 66 millions de dollars des dépenses de l'Agence du revenu du Québec, principalement attribuable à l'augmentation des effectifs découlant des efforts effectués dans le cadre de l'intensification des activités en matière de récupération fiscale.

Enfin, le service de la dette a augmenté de 759 millions de dollars par rapport à 2012-2013. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de la dette, par l'augmentation de l'obligation du gouvernement à la suite des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite pour les employés des secteurs public et parapublic ainsi que par l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR). Les revenus du FARR sont inscrits en déduction du service de la dette.

6. Analyse des principales tendances

L'analyse des principales tendances présentée dans cette section s'effectue avec les données provenant des états financiers consolidés du gouvernement du Québec.

Les données utilisées pour produire les tendances présentées dans cette section doivent être analysées en tenant compte des deux éléments suivants :

- les impacts de la réforme comptable de 2006-2007, qui a notamment intégré les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans le périmètre comptable du gouvernement et révisé les conventions comptables du gouvernement pour les rendre pleinement conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les impacts de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation en 2009-2010, alors qu'auparavant ils étaient comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Aux fins du calcul de la croissance annualisée des revenus et dépenses, les données des années 2009-2010 et suivantes ont été ramenées sur une base comparable, soit en considérant les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Évolution des revenus et des dépenses
(en millions de dollars)

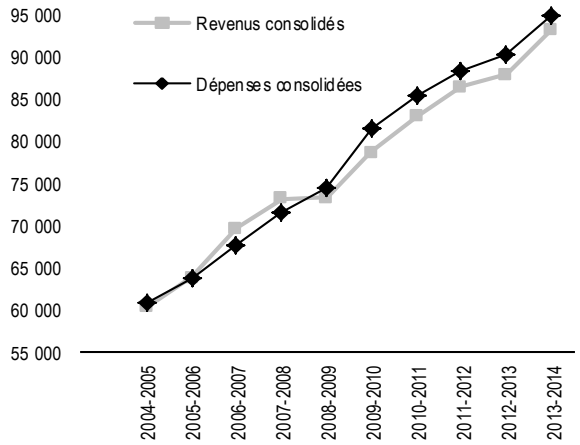

Évolution du solde budgétaire(1)
(en millions de dollars)

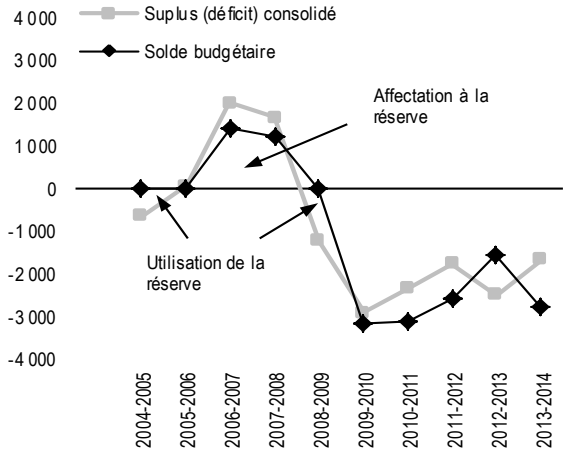

Note : La différence entre le surplus (déficit) consolidé aux états financiers et le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire découle, pour l'essentiel, des revenus affectés au Fonds des générations, du recours à la réserve de stabilisation pour maintenir l'équilibre budgétaire en situation de déficit budgétaire et, en 2012-2013, de l'exclusion de la perte provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.

(1) Les articles de la Loi sur l'équilibre budgétaire qui prohibent tout déficit budgétaire ne s'appliquent pas pour les années financières 2009-2010 à 2012-2013.

Au cours des années financières 2006-2007 et 2007-2008, des surplus ont été portés à la réserve de stabilisation. En 2008-2009 et 2009-2010, la crise financière et la récession mondiale ont détérioré de façon importante les équilibres financiers du gouvernement. En 2008-2009, l'utilisation de la réserve de stabilisation a ramené le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire à zéro. En 2009-2010, un déficit budgétaire de 3 174 millions de dollars a été constaté. De 2010-2011 à 2012-2013, le gouvernement du Québec a affiché un déficit budgétaire en lien avec les cibles de réduction graduelle du déficit, tel que prévu par la Loi. Pour l'année financière 2013-2014, le solde budgétaire est déficitaire de 2 824 millions de dollars.

Par ailleurs, pour l'année financière 2012-2013, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est déficitaire de 1 600 millions de dollars. Ce résultat exclut, conformément à la Loi, la perte de 1 876 millions de dollars provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus

Évolution des revenus consolidés

REVENUS PAR SOURCES
(en millions de dollars)

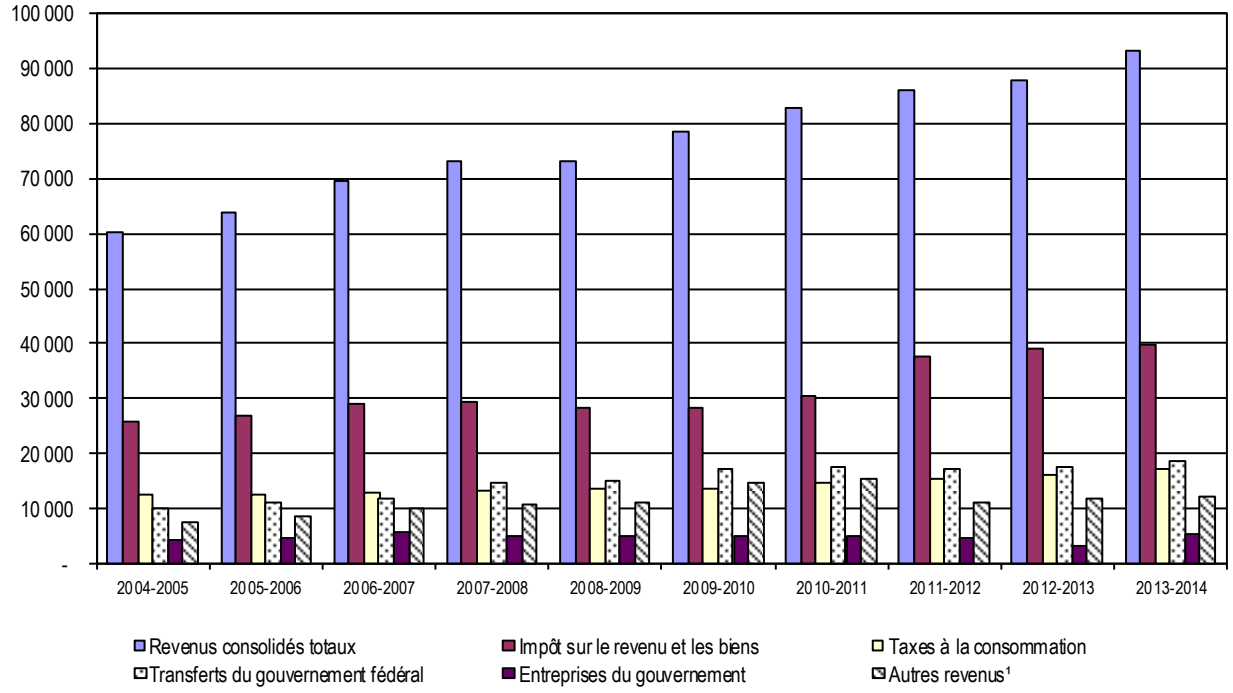

(1) Les autres revenus incluent les revenus de droits et permis, les revenus divers et les revenus du Fonds des générations.

Le niveau des revenus consolidés du gouvernement est passé de 60,2 à 93,2 milliards de dollars de l'année financière 2004-2005 à celle de 2013-2014. La croissance annuelle moyenne a été de 4,5 % pendant que celle du PIB se situait à 3,3 % pour la même période.

Depuis la consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation en 2009-2010, les revenus autonomes d'environ 4,0 milliards de dollars de ces établissements sont inclus dans les revenus consolidés. Cela inclut, entre autres, les revenus à l'égard de l'impôt foncier scolaire et de diverses contributions des usagers incluant les frais de scolarité.

Les revenus totaux ont été en constante progression sauf pour l'année 2008-2009, pour laquelle une baisse a été enregistrée à l'égard des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Impôt sur le revenu et les biens

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens ont connu une progression de 2004-2005 à 2007-2008. En 2008-2009 et en 2009-2010, ces revenus ont diminué en raison notamment des effets de la crise financière et de la récession sur les revenus déclarés ainsi que des mesures fiscales mises en place dans le cadre du plan d'action économique pour soutenir l'économie pendant la récession. Cette baisse reflète également la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers en 2008 et l'impact des autres mesures fiscales annoncées dans les budgets de 2007-2008 à 2009-2010 sur l'impôt des sociétés. Les revenus d'impôt ont ensuite repris leur progression pour atteindre 39 865 millions de dollars en 2013-2014. La croissance annuelle moyenne de ces revenus est de 4,7 % pour les années 2004-2005 à 2013-2014.

Taxes à la consommation

Les revenus provenant des taxes à la consommation sont passés de 12 357 millions de dollars en 2004-2005 à 17 135 millions de dollars en 2013-2014. Leur augmentation annuelle moyenne pour cette période s'établit à 3,9 % et résulte de la croissance soutenue des ventes au détail, des augmentations successives d'un point de pourcentage du taux de la TVQ, soit à compter du 1er janvier 2011 et du 1er janvier 2012, ainsi qu'à l'harmonisation de la TVQ à la TPS depuis le 1er janvier 2013 pour les institutions financières. Ils ont progressé de façon régulière depuis l'année financière 2004-2005, sauf pour l'année 2009-2010 pendant laquelle une légère baisse a été enregistrée.

Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral sont passés de 9 939 millions de dollars en 2004-2005 à 18 550 millions de dollars en 2013-2014. La croissance annuelle moyenne des revenus de transfert du gouvernement fédéral est de 7,0 % pendant cette période. Ils ont progressé de 2004-2005 à 2010-2011 alors qu'une diminution, qui résulte principalement de la baisse des revenus de péréquation découlant de la bonne performance économique relative du Québec, a été constatée en 2011-2012. Les revenus de transfert du gouvernement fédéral ont augmenté en 2012-2013 et 2013-2014 en raison notamment des versements totalisant 2 200 millions de dollars provenant de la compensation fédérale pour l'harmonisation des taxes de vente.

Entreprises du gouvernement

Pour ce qui est des revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui se composent principalement des résultats d'Hydro-Québec, de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec, ils sont passés de 4 346 millions de dollars en 2004-2005 à 5 430 millions de dollars en 2013-2014. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement ont connu une croissance annuelle moyenne de 2,5 % pendant cette période.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Autres revenus

Enfin, les autres revenus ont progressé de façon importante au cours des années 2004-2005 à 2013-2014. Parmi tous les facteurs expliquant cette hausse, mentionnons :

- l'addition des contributions des usagers et des frais de scolarité à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à compter de 2009-2010;
- l'inclusion de nouvelles entités découlant du changement de statut de certains organismes à la suite de la réforme comptable de 2006-2007;
- l'augmentation des pénalités et intérêts en lien avec l'accroissement des cotisations réalisées par l'Agence du revenu du Québec dans les dernières années à la suite des efforts consacrés à la lutte contre l'évasion fiscale;
- la prise en compte des redevances hydrauliques et des autres revenus du Fonds des générations à compter du 1er janvier 2007.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dépenses

Évolution des dépenses consolidées

DÉPENSES PAR MISSIONS
(en millions de dollars)

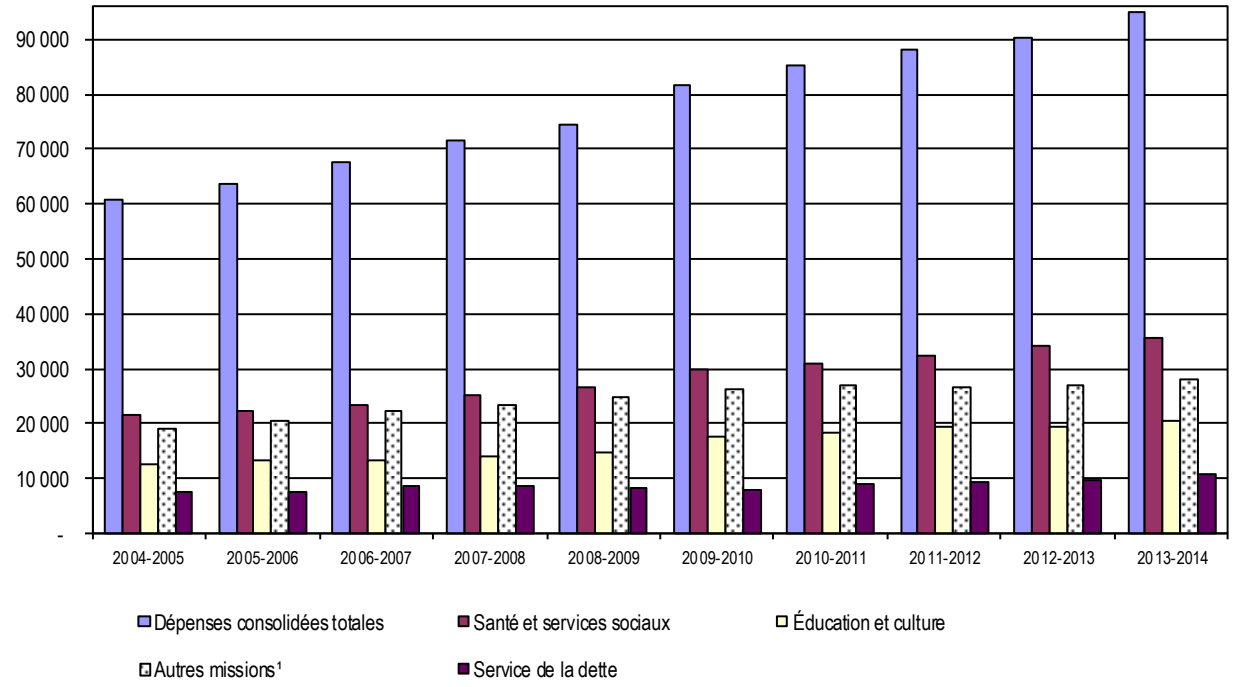

(1) Les autres missions incluent les missions « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Le niveau des dépenses consolidées du gouvernement a connu une augmentation de 34,1 milliards de dollars de 2004-2005 à 2013-2014, passant de 60,8 à 94,9 milliards de dollars. La croissance annuelle moyenne s'est élevée à 4,6 %.

Depuis 2009-2010, la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation a pour effet d'augmenter les dépenses consolidées. L'impact de ces dépenses sur le déficit annuel est compensé par l'inclusion des revenus autonomes de ces réseaux dans les revenus consolidés. En 2009-2010, les dépenses consolidées ont été augmentées de 3,7 milliards de dollars.

Santé et services sociaux et Éducation et culture

Les dépenses des missions « Santé et services sociaux » et « Éducation et culture » sont en constante progression, et ce, de façon encore plus marquée pour le secteur de la santé. Au 31 mars 2014, ces dépenses représentent 59,2 % des dépenses consolidées, soit 37,5 % pour la mission « Santé et services sociaux » et 21,7 % pour la mission « Éducation et culture ».

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dépenses (suite)

Évolution des dépenses consolidées (suite)

Autres missions

Les dépenses des autres missions ont également augmenté au cours des dernières années en raison notamment des éléments suivants :

- la croissance de la dépense liée aux sommes investies dans l'amélioration, le développement et l'entretien du réseau routier et dans les systèmes de transport;
- la croissance des dépenses allouées aux affaires municipales et aux régions, notamment pour améliorer l'accès au logement, contribuer à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi qu'aux travaux d'assainissement des eaux usées municipales dans toutes les régions du Québec;
- l'augmentation du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde;
- la création de nouveaux organismes gouvernementaux, notamment la Société de financement des infrastructures locales du Québec pour le soutien financier aux organismes municipaux dans la réalisation de leurs projets d'infrastructures, ainsi que le Fonds vert dans le cadre de la réalisation de mesures favorisant le développement durable et pour le soutien financier aux organismes œuvrant dans le domaine de l'environnement;
- l'augmentation des budgets consentis à la sécurité publique, notamment pour couvrir les coûts liés à la Sûreté du Québec, aux services correctionnels et aux affaires policières;
- l'inclusion de nouvelles entités à la consolidation ligne par ligne à la suite du changement de statut de certains organismes, notamment la Société de l'assurance automobile du Québec et la Société des établissements de plein air du Québec;
- l'augmentation de la dépense au titre de la provision pour créances douteuses, en raison de la hausse des cotisations effectuées par l'Agence du revenu du Québec dans le cadre des efforts consacrés à la lutte contre l'évasion fiscale.

Service de la dette

Pour sa part, le service de la dette a connu une augmentation annuelle moyenne de 3,8 % entre 2004-2005 et 2013-2014. Il s'établit à 10 598 millions de dollars en 2013-2014.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Immobilisations

Évolution de la valeur comptable nette des immobilisations
(en millions de dollars)

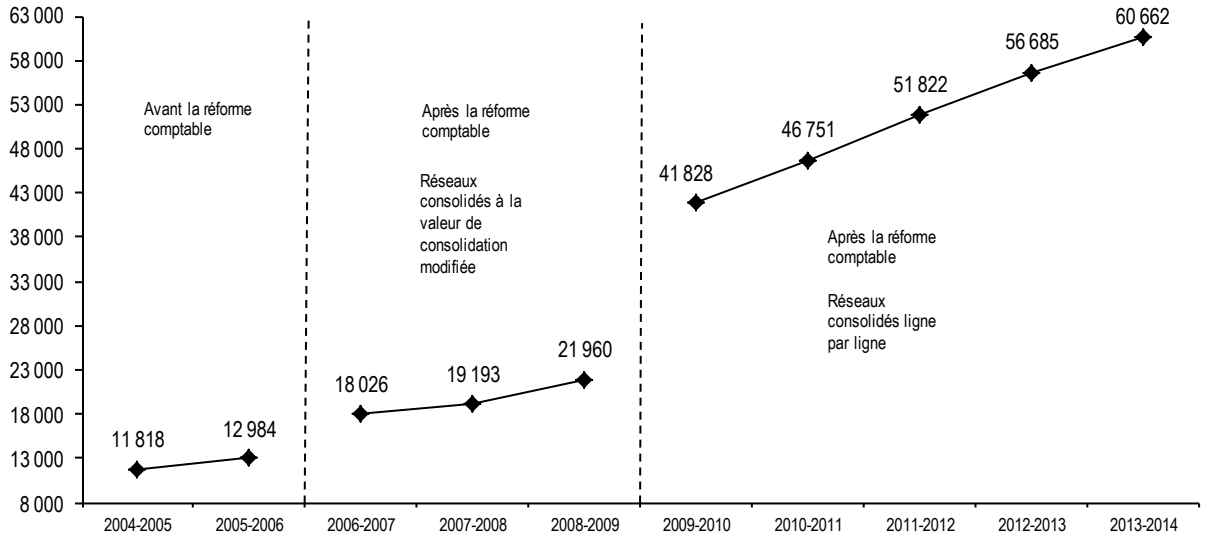

La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté de 4,0 milliards de dollars au cours de la dernière année, passant de 56,7 milliards de dollars au 31 mars 2013 à 60,7 milliards de dollars au 31 mars 2014. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations sont plus importants que l'amortissement annuel associé à l'ensemble des immobilisations du gouvernement. La durée de vie utile restante des immobilisations est ainsi meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quelques années.

Au cours des dix dernières années, des changements aux conventions comptables du gouvernement ont entraîné deux augmentations importantes de la valeur comptable nette des immobilisations, à savoir :

- en 2006-2007, un ajout de 3,8 milliards de dollars à la suite de la réforme comptable qui a fait en sorte que certains organismes sont passés du statut d'entreprise du gouvernement à celui d'organisme autre que budgétaire consolidé ligne par ligne;
- en 2009-2010, une augmentation de 16,8 milliards de dollars attribuable à la valeur comptable du parc d'immobilisations des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à la suite de leur consolidation ligne par ligne.

Les immobilisations sont réparties en plusieurs catégories dont les réseaux complexes[1], composés majoritairement des investissements nets dans les infrastructures routières, qui représentent 38,0 % de la valeur comptable nette totale de celles-ci au 31 mars 2014.

[1] Veuillez vous référer aux états financiers consolidés à la page 144.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute

Dette brute du gouvernement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2014
(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2014	Résultats réels au 31 mars 2013
Dettes avant gains (pertes) de change reportés	181 032	173 576
Moins		
Dette du Fonds de financement pour financer des entreprises du gouvernement et des entités hors périmètre comptable	(1 142)	(1 479)
	179 890	**172 097**
Plus		
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	28 672	28 492
Moins		
Fonds des générations	(5 659)	(5 238)
Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation	**202 903**	**195 351**
Moins		
Emprunts réalisés par anticipation	(5 805)	(3 485)
Dette brute	**197 098**	**191 866**
En % du PIB nominal	**54,0%**	**53,6%**

Évolution de la dette brute du gouvernement

(en millions de dollars)

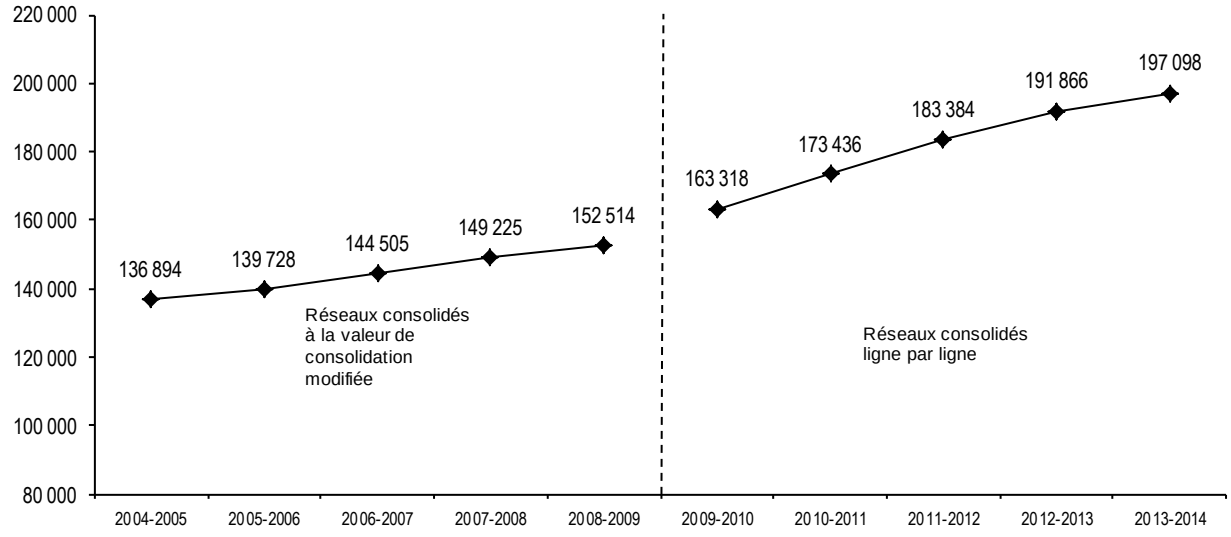

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute (suite)

Depuis 2009-2010, soit à la suite de la consolidation ligne par ligne des résultats financiers des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, l'ensemble des dettes contractées par ces organismes est inclus à celles du gouvernement. Auparavant, seule la partie de la dette contractée par ces organismes auprès d'organismes inclus au périmètre comptable était prise en compte. Pour tenir compte des modes de comptabilisation différents, l'analyse de la tendance de la dette brute est présentée en deux périodes.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute (suite)

Augmentation de la dette brute de 2005 à 2009

La dette brute, qui s'établissait à 136,9 milliards de dollars au 31 mars 2005, est passée à 152,5 milliards de dollars au 31 mars 2009, soit une augmentation de 15,6 milliards de dollars. Cette augmentation est principalement due à :

- des placements, prêts et avances de 7,3 milliards de dollars, dont certains effectués aux entreprises du gouvernement;
- des investissements de 6,3 milliards de dollars du gouvernement dans ses immobilisations;
- des investissements du gouvernement dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation de 3,1 milliards de dollars par le biais notamment des prêts de Financement-Québec pour financer leurs immobilisations.

En outre, les versements au Fonds des générations ont fait diminuer de près de 2,0 milliards de dollars la dette brute.

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement de 2005 à 2009
(en millions de dollars)

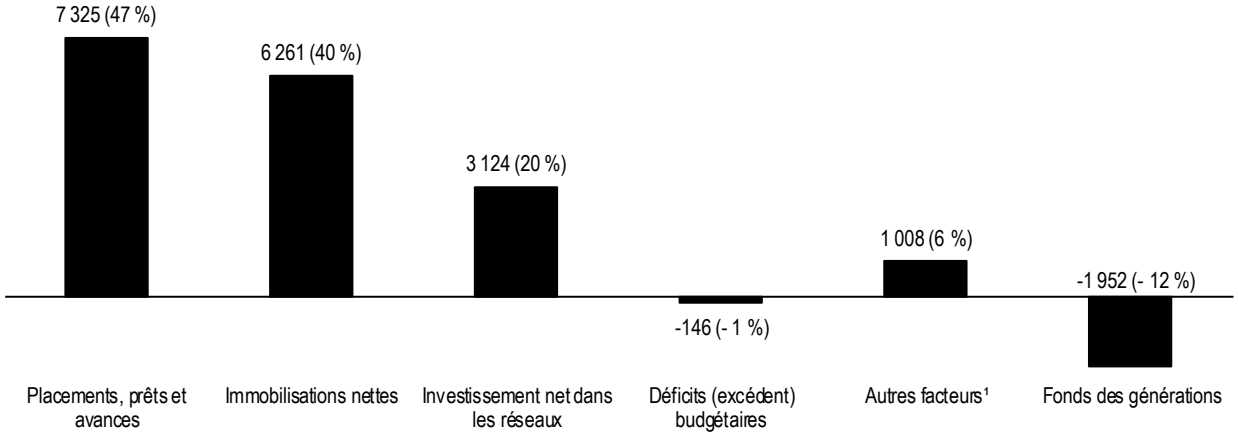

Note : Les données relatives aux années 2009-2010 et subséquentes ne sont pas incluses dans ce graphique, car à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ces données ne sont pas comparables avec celles de la période 2004-2005 à 2008-2009.

(1) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs et les comptes à payer, ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute (suite)

Augmentation de la dette brute de 2009 à 2014

La dette brute au 31 mars 2009, une fois redressée à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, s'établissait à 157,6 milliards de dollars. Elle s'élève à 197,1 milliards de dollars au 31 mars 2014. Ainsi, pour les années financières 2009-2010 à 2013-2014, la dette brute du gouvernement a augmenté de 39,5 milliards de dollars. Cette augmentation s'explique par :

- des investissements de 23,1 milliards de dollars du gouvernement dans ses immobilisations;
- des déficits budgétaires de 15,3 milliards de dollars;
- des placements, prêts et avances de 8,1 milliards de dollars, dont certains effectués aux entreprises du gouvernement.

L'augmentation de la dette brute est atténuée par :

- la variation des autres facteurs (ex. : la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs et les comptes à payer, ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères) qui font diminuer de 2,3 milliards de dollars la dette brute;
- les versements au Fonds des générations qui ont fait diminuer la dette brute de 4,7 milliards de dollars.

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement de 2009 à 2014
(en millions de dollars)

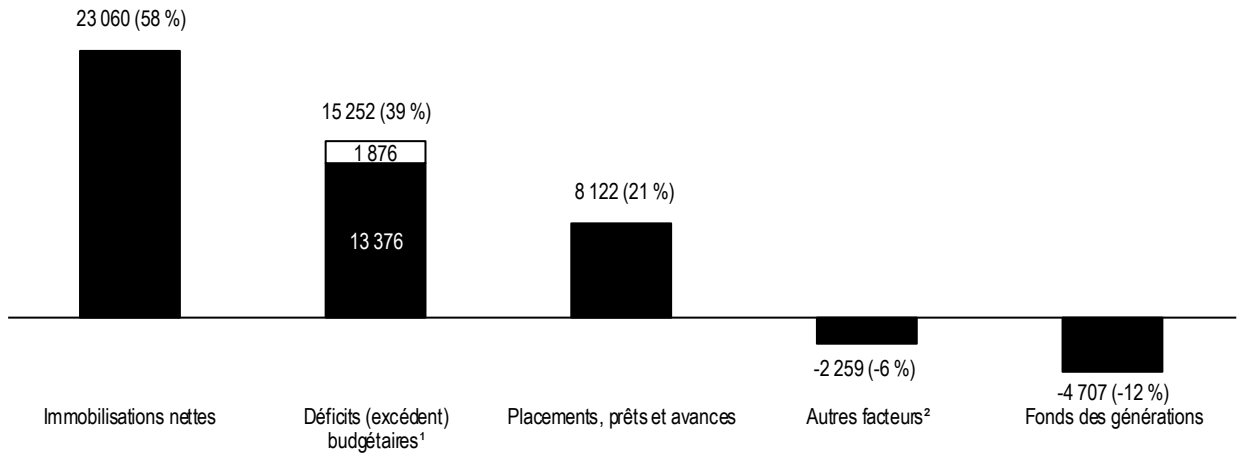

(1) Les déficits budgétaires incluent la perte de 1 876 M$ provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 en 2012-2013. L'impact sur la dette brute s'élève à 1 407 M$, ce qui correspond à la réduction du dividende versé par Hydro-Québec au gouvernement.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs et les comptes à payer, ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

7. Résultat de l’analyse des indicateurs

L’analyse des indicateurs financiers vise principalement à fournir des précisions et des explications sur les informations contenues dans les états financiers consolidés.

Aux fins de l’évaluation de l’état de ses finances, le gouvernement du Québec présente onze indicateurs. Ces indicateurs sont inspirés de ceux que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public propose dans un énoncé de pratiques recommandées.

Plusieurs indicateurs sont affectés par les impacts de la réforme comptable de 2006-2007. Cette réforme a permis de rendre les conventions comptables du gouvernement pleinement conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Elle a aussi permis d’intégrer les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l’éducation dans le périmètre comptable du gouvernement, d’abord à la valeur de consolidation modifiée et, par la suite en 2009-2010, selon la consolidation ligne par ligne.

Aux fins de la présente section, le produit intérieur brut (PIB) utilisé correspond au produit intérieur brut nominal.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 1 : Les actifs (financiers et non financiers) par rapport au total des passifs

Cet indicateur illustre la mesure dans laquelle le gouvernement a financé ses opérations courantes par des emprunts. Un ratio supérieur à 100 % indique qu'il a accumulé dans le passé un excédent et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est plus élevée que celle de ses passifs. Un ratio inférieur à 100 % indique que le gouvernement a accumulé dans le passé un déficit et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est moins élevée que celle de ses passifs. Un ratio à la hausse illustre une tendance favorable.

Actifs financiers et non financiers
(en pourcentage du total des passifs)

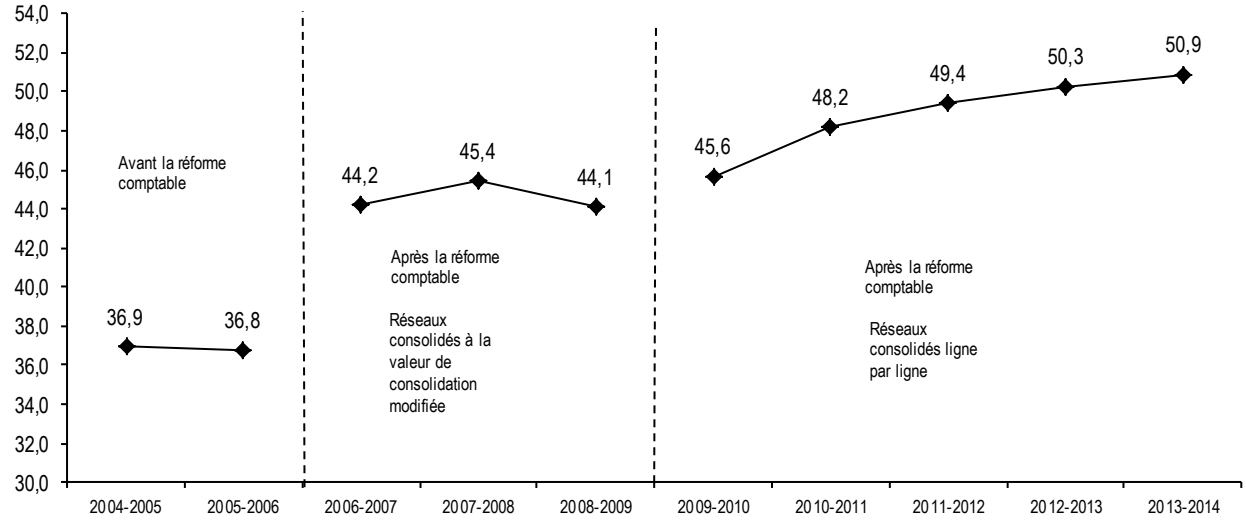

Le rapport des actifs financiers et non financiers sur le total des passifs se situait à 36,9 % en 2004-2005. La réforme comptable de 2006-2007 et la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, en 2009-2010, ont porté ce ratio à 45,6 % au 31 mars 2010. Il s'établit à 50,9 % au 31 mars 2014. Compte tenu des déficits cumulés, la valeur des actifs demeure moins élevée que celle des passifs. En outre, une amélioration du ratio est observée et démontre que les actifs augmentent à un rythme plus rapide que les passifs. D'ailleurs, depuis les huit dernières années, les emprunts ont servi principalement à financer l'acquisition d'immobilisations.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 2 : La dette brute par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur vise à mettre en perspective l'ampleur de la dette brute du gouvernement en la comparant à ses revenus. Un ratio en baisse indique une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute
(en pourcentage des revenus totaux)

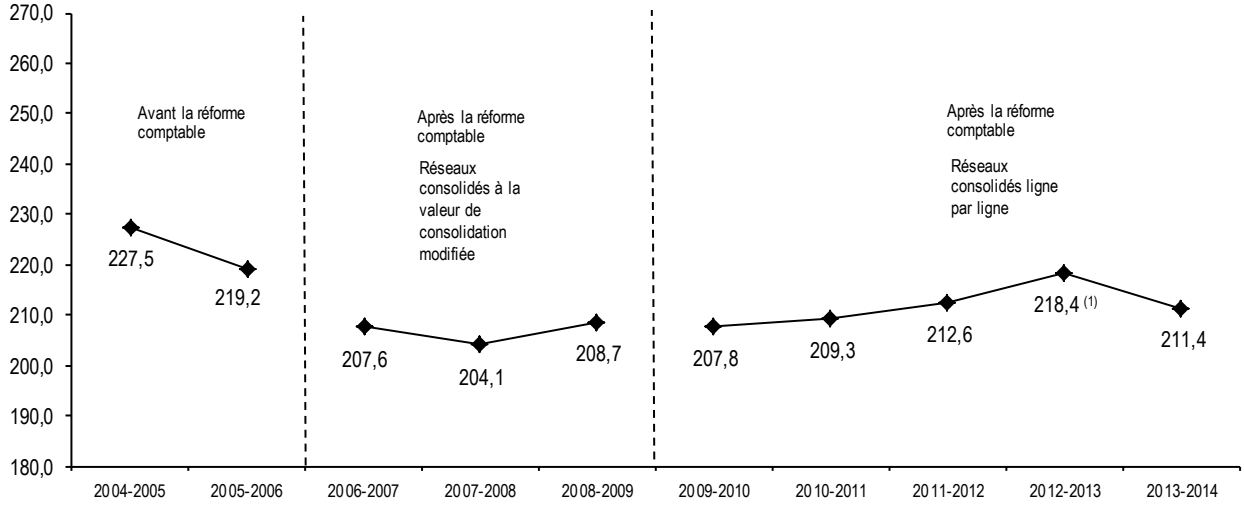

(1) La hausse du ratio en 2012-2013 résulte principalement de l'inscription de la perte de 1 876 M$ provenant des activités abandonnées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, laquelle a eu pour effet de diminuer d'autant les revenus. En excluant cette perte, le ratio s'établit à 213,9 %.

De 2004-2005 à 2005-2006, la dette brute en pourcentage des revenus totaux a diminué, passant de 227,5 % à 219,2 %. De 2006-2007 à 2008-2009, le ratio est passé de 207,6 % à 208,7 %. De 2009-2010 à 2012-2013 le ratio a augmenté, passant de 207,8 % à 218,4 %. Il a diminué à 211,4 % en 2013-2014.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 3 : Les dépenses par missions par rapport aux dépenses totales

Cet indicateur permet d'illustrer la tendance des dépenses du gouvernement pour une mission particulière au fil du temps. Pour assurer la pérennité de tous les programmes, la croissance des dépenses d'une mission ne doit pas excéder, de façon importante, celle des dépenses totales.

Dépenses par missions
(en pourcentage des dépenses totales)

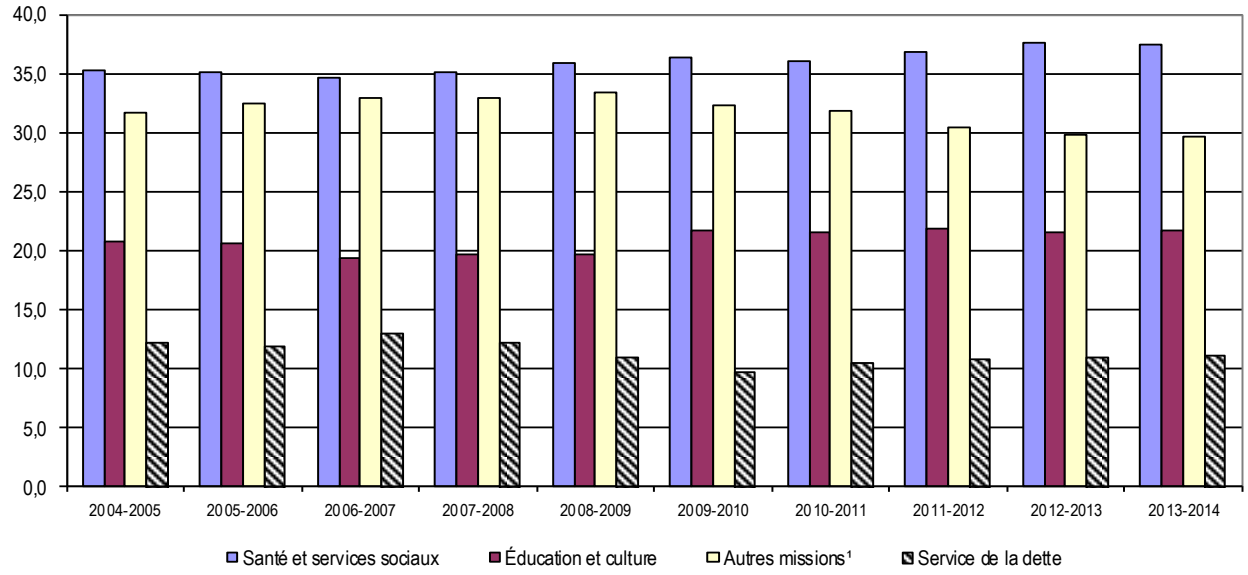

(1) Les autres missions incluent les missions « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Au cours de la période de 2004-2005 à 2013-2014, les dépenses de la mission « Santé et services sociaux » affichent une progression annuelle moyenne de 5,5 % comparativement à 4,6 % pour le total des dépenses consolidées. Ainsi, la part que représentent les dépenses de cette mission sur l'ensemble des dépenses est passée de 35,2 % à 37,5 %. L'indicateur reflète la place de plus en plus importante que prennent les dépenses de cette mission. Cela traduit notamment les besoins de plus en plus importants attribuables, entre autres, au vieillissement de la population.

L'indicateur démontre que la portion des dépenses consacrées à la mission « Éducation et culture » est demeurée relativement stable passant de 20,8 % à 21,7 %. Quant aux dépenses des autres missions, leur part par rapport aux dépenses totales est passée de 31,7 % en 2004-2005 à 29,6 % en 2013-2014.

La part des dépenses totales consacrée au « Service de la dette » est passée de 12,2 % en 2004-2005 à 11,2 % en 2013-2014. L'augmentation annuelle moyenne du niveau du « Service de la dette » durant cette période a été de 3,8 % comparativement à une augmentation moyenne des dépenses consolidées excluant le service de la dette de 4,8 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 4 : La dette brute par rapport au PIB

Cet indicateur met en perspective la dette brute du gouvernement et la capacité de payer de ce dernier, laquelle est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable puisque cela démontre une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute
(en pourcentage du PIB)

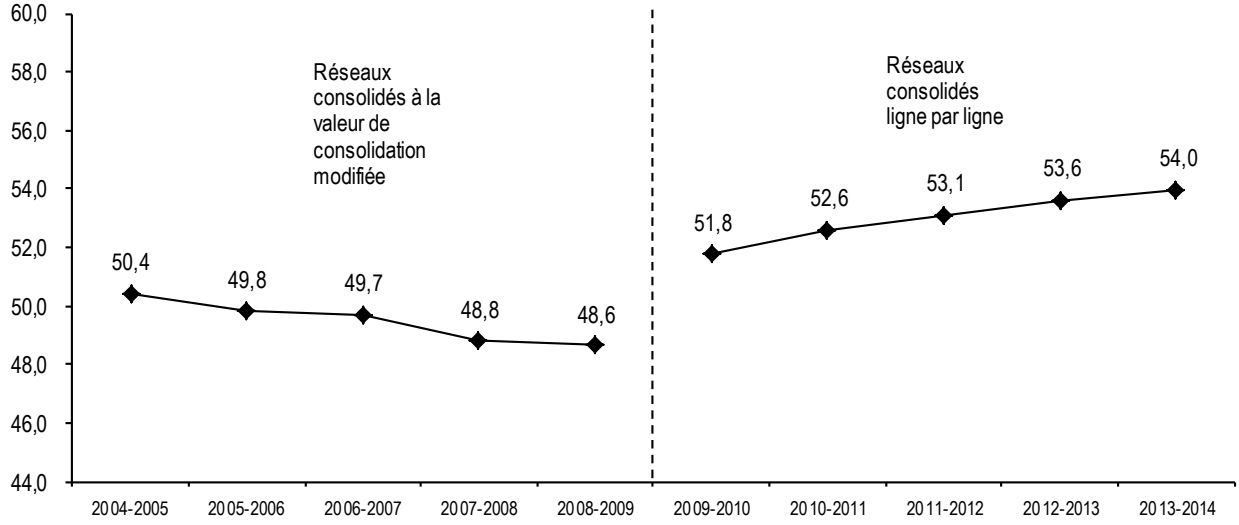

De 2004-2005 à 2008-2009, le ratio de la dette brute par rapport au PIB s'est amélioré, passant de 50,4 % à 48,6 %. En 2009-2010, sur la base de la consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, le ratio de la dette brute par rapport au PIB s'élevait à 51,8 %. Il s'établit à 54,0 % en 2013-2014.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 5 : La dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB

Cet indicateur mesure la dette représentant les déficits cumulés, c'est-à-dire la dette qui n'a pas servi à financer des actifs, avec la capacité de payer du gouvernement qui est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable puisque cela signifie une réduction de l'importance relative de la dette représentant les déficits cumulés.

Dette représentant les déficits cumulés
(en pourcentage du PIB)

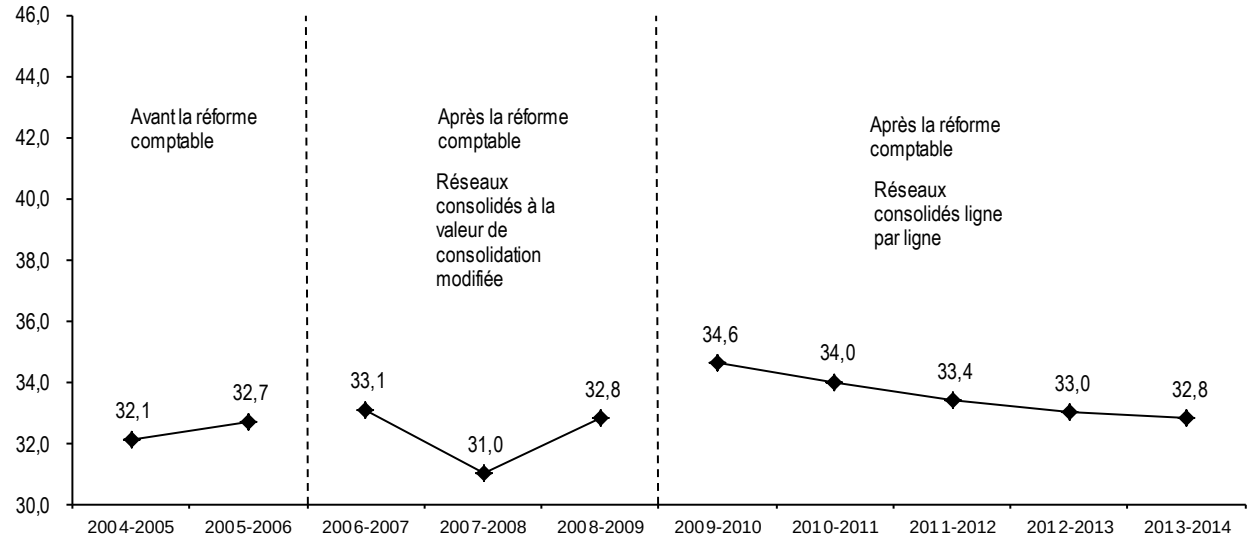

Note : Avant la prise en compte de la réserve de stabilisation.

De 2004-2005 à 2005-2006, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB est passé de 32,1 % à 32,7 %. De 2006-2007 à 2008-2009, le ratio est passé de 33,1 % à 32,8 %. De 2009-2010 à 2013-2014, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB a diminué, passant de 34,6 % à 32,8 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 6 : Les dépenses consolidées par rapport au PIB

Cet indicateur permet de comparer, au fil du temps, le taux de croissance des dépenses du gouvernement à celui de l'économie. Une baisse de cet indicateur signifie que la croissance des dépenses est moins rapide que celle de l'économie. Cet indicateur permet donc d'évaluer l'importance relative du coût des services publics dans l'économie.

Dépenses (excluant le service de la dette)

(en pourcentage du PIB)

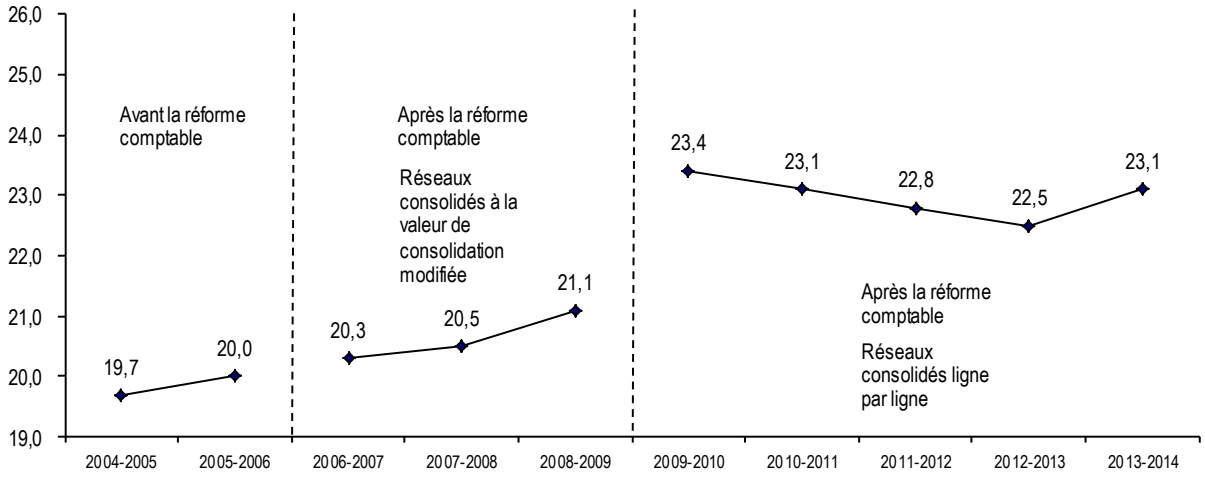

Les dépenses excluant le service de la dette en pourcentage du PIB ont suivi une légère augmentation entre 2004-2005 et 2007-2008, passant de 19,7 % à 20,5 %. En 2008-2009, le taux a augmenté à 21,1 %, en raison notamment de la faible croissance du PIB.

À partir de l'année financière 2009-2010, la dépense consolidée intègre la totalité des dépenses des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à la suite de la consolidation ligne par ligne, ce qui explique principalement l'augmentation du ratio à 23,4 %. Sur cette base, le gouvernement a maintenu une croissance des dépenses supérieure au PIB afin de continuer à soutenir l'économie et à maintenir les services publics en période de récession. De 2010-2011 à 2012-2013, le taux de croissance des dépenses a été inférieur à celui du PIB, réduisant leur importance dans l'économie, passant de 23,1 % à 22,5 % en 2012-2013. En 2013-2014, le taux a augmenté à 23,1 % en raison de la faible croissance du PIB (2,0 %) alors que les dépenses augmentaient de 4,7 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 7 : Le service de la dette par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur illustre la part des revenus du gouvernement qui doit être allouée au service de la dette. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable puisque cela signifie qu'une plus grande part des revenus peut être consacrée aux dépenses de programmes.

Service de la dette
(en pourcentage des revenus totaux)

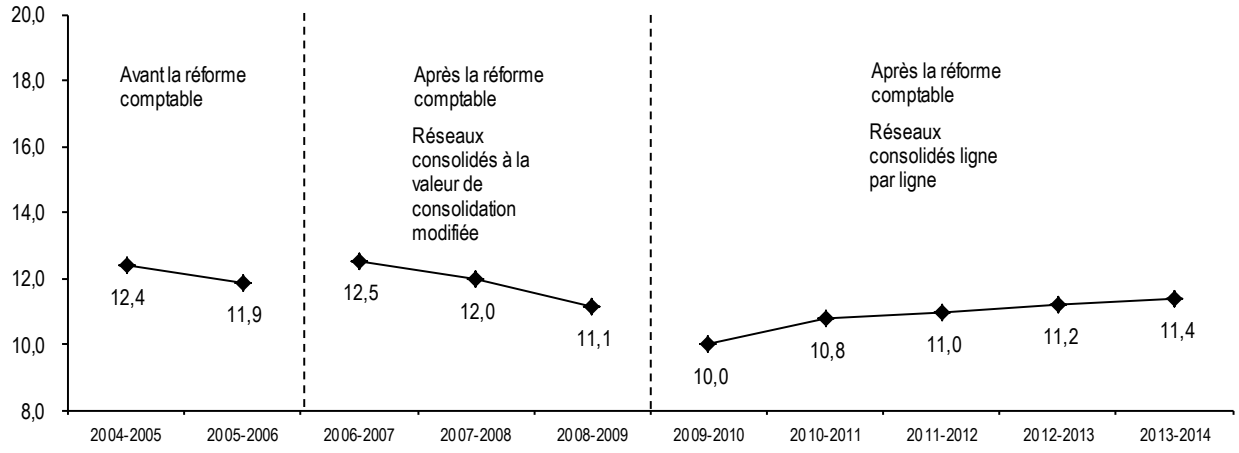

Dans l'ensemble, la part des revenus budgétaires consacrée au service de la dette a diminué depuis 2004-2005. Le ratio du service de la dette sur le total des revenus se situait à 12,4 % en 2004-2005. En 2009-2010, en tenant compte de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, il s'établissait à 10,0 %. En 2013-2014, ce ratio s'établit à 11,4 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 8 : La valeur comptable nette des immobilisations par rapport au coût des immobilisations

Cet indicateur renseigne sur la mesure dans laquelle la durée de vie utile estimative restante des immobilisations corporelles permettra au gouvernement de fournir ses produits et services dans l'avenir.

Valeur comptable nette des immobilisations

(en pourcentage du coût des immobilisations)

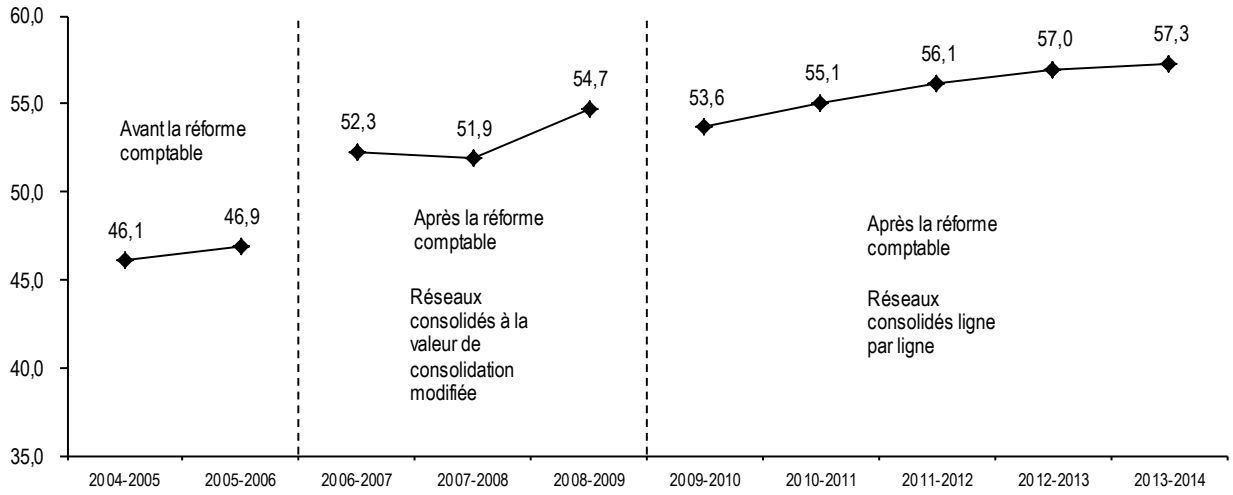

L'indicateur de la valeur comptable nette par rapport au coût des immobilisations a augmenté de façon importante au cours des dix dernières années, passant de 46,1 % au 31 mars 2005 à 57,3 % au 31 mars 2014. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations sont plus importants que la dépréciation annuelle associée à l'ensemble des immobilisations du gouvernement. L'âge moyen et la durée de vie utile restante des immobilisations sont ainsi meilleurs aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a quelques années.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 9 : Les revenus autonomes par rapport au PIB

Cet indicateur montre la part de la richesse collective que le gouvernement doit prélever pour financer les services publics. Les revenus autonomes du gouvernement sont constitués des impôts, des taxes, des droits d'utilisation et d'autres revenus provenant notamment de ses entreprises. Ces revenus incluent donc tous les revenus du gouvernement, à l'exception des transferts reçus du gouvernement fédéral. Avec le temps, une diminution de ce ratio tend à indiquer que davantage de richesse créée reste directement disponible aux contribuables.

Revenus autonomes
(en pourcentage du PIB)

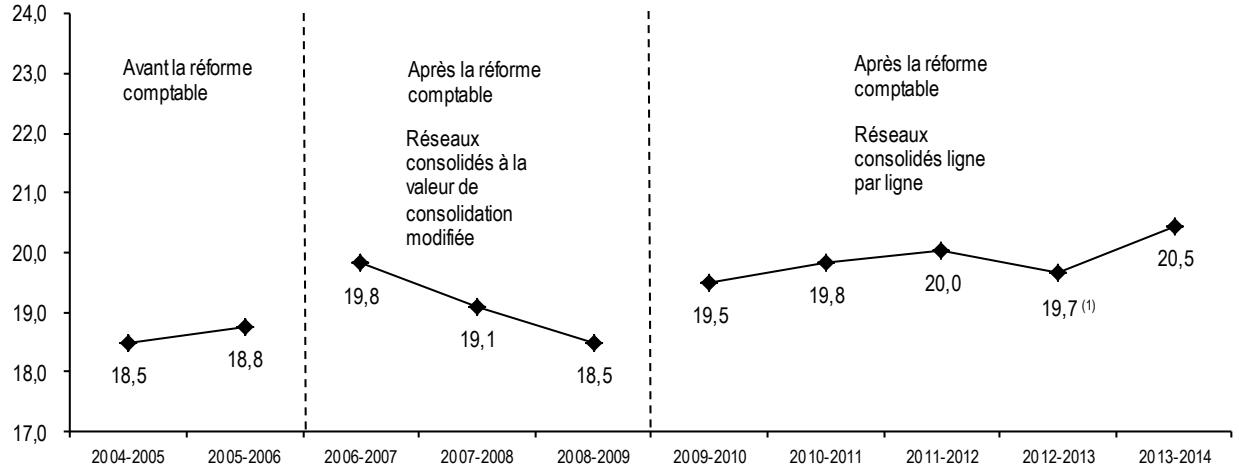

(1) La baisse du ratio en 2012-2013 résulte principalement de l'inscription de la perte de 1 876 M$ provenant des activités abandonnées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, laquelle a eu pour effet de diminuer d'autant les revenus. En excluant cette perte, le ratio s'établit à 20,2 %.

Les revenus autonomes par rapport au PIB sont demeurés relativement stables de 2004-2005 à 2005-2006, passant de 18,5 % à 18,8 %. L'augmentation du ratio à 19,8 % en 2006-2007 découle en bonne partie des bénéfices additionnels d'Hydro-Québec relatifs à la vente de participations détenues dans des entreprises. Au cours des années suivantes, le ratio a diminué jusqu'à 18,5 % en 2008-2009, en raison notamment des effets de la récession. En 2009-2010, l'augmentation des revenus autonomes, causée par la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, a porté ce ratio à 19,5 %. En 2011-2012, le ratio a augmenté à 20,0 % en raison des hausses des revenus requises pour retourner à l'équilibre budgétaire. En 2012-2013, il a légèrement diminué à 19,7 % en raison principalement de la perte provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. En 2013-2014, il a augmenté à 20,5 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 10 : Les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux revenus totaux

Les transferts reçus du gouvernement fédéral sont constitués des paiements de péréquation, des paiements provenant des transferts pour la santé et pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux, ainsi que des sommes transférées par le gouvernement fédéral dans le cadre de diverses ententes. Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement du Québec qui provient du gouvernement fédéral.

Transferts du gouvernement fédéral
(en pourcentage des revenus totaux)

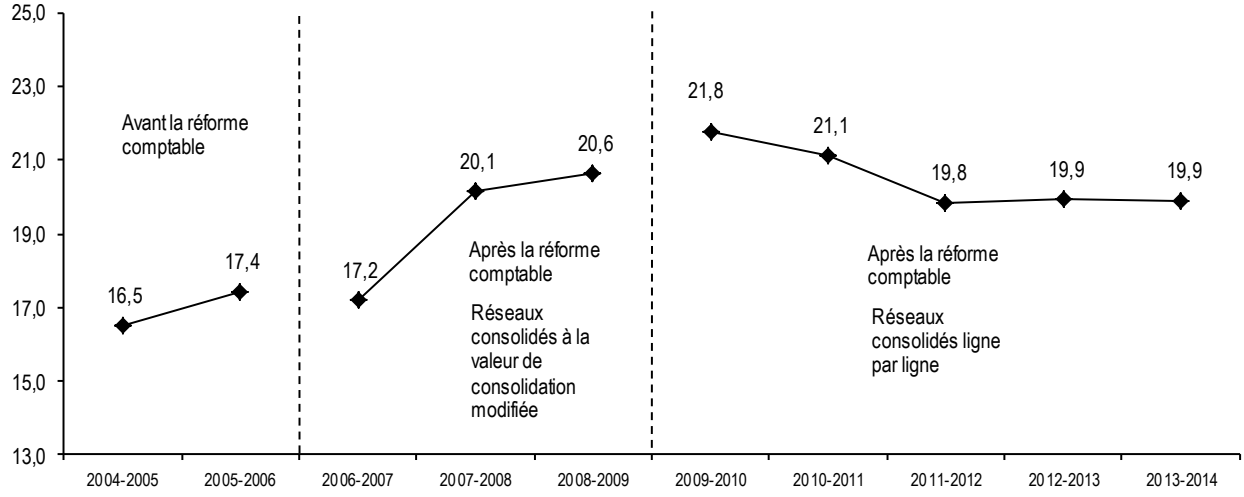

La part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux est demeurée relativement stable de 2004-2005 à 2006-2007 passant de 16,5 % à 17,2 %. En 2007-2008, la part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux a augmenté à 20,1 % en raison notamment d'une réforme en profondeur du programme de péréquation. Cette part atteint 21,8 % en 2009-2010 en raison notamment de l'intégration des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et de la hausse des sommes transférées par le gouvernement fédéral dans le cadre de diverses ententes. En 2011-2012, cette part a diminué à 19,8 % principalement en raison d'une diminution des revenus de péréquation découlant de la bonne performance économique relative du Québec. Depuis 2012-2013, la part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux s'établit à 19,9 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 11 : La dette en devises étrangères par rapport à la dette brute

Cet indicateur illustre jusqu'à quel point le service de la dette du gouvernement peut être affecté par les fluctuations du dollar canadien. Une tendance à la baisse de la proportion de la dette en devises étrangères signifie que la vulnérabilité du service de la dette diminue.

Dette en devises étrangères
(en pourcentage de la dette brute)

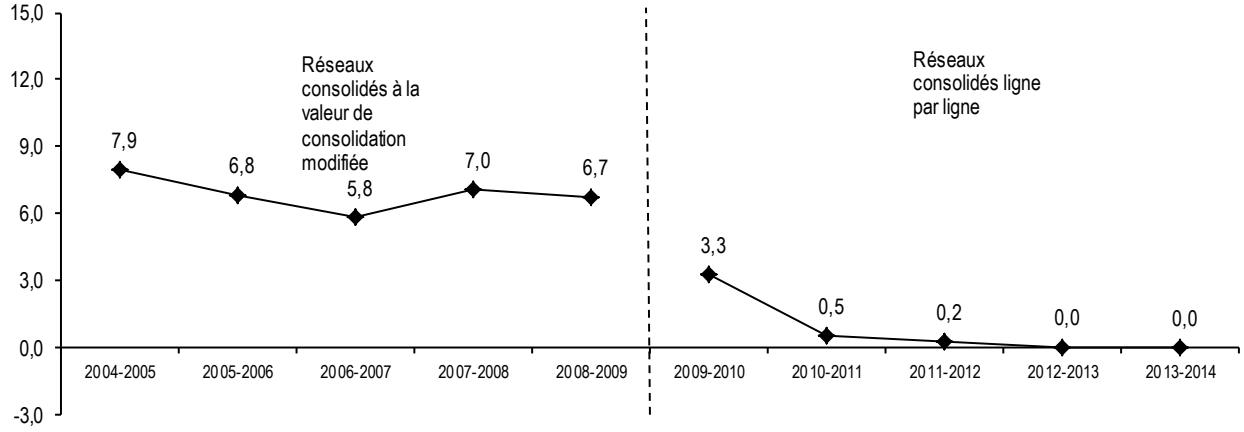

Note : Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

De 2004-2005 à 2008-2009, la proportion de la dette libellée en devises étrangères a diminué, passant de 7,9 % au 31 mars 2005 à 6,7 % au 31 mars 2009. Depuis 2009-2010, cette proportion a encore diminué passant de 3,3 % au 31 mars 2010 à 0 % au 31 mars 2014, ce qui fait en sorte que le service de la dette n'est plus vulnérable aux fluctuations du dollar canadien par rapport aux devises dans lesquelles le gouvernement maintient une part de sa dette.

ANNEXE 1

Statistiques financières

Ces tableaux présentent les données historiques de certains postes des états financiers consolidés des dix-sept dernières années, lesquelles correspondent à celles établies au moment de leur publication initiale. Toutefois, certains ajustements ou reclassements ont été apportés aux postes « Revenus » et « Dépenses » afin de les présenter selon la structure budgétaire en vigueur en 2013-2014 et de les rendre comparables aux données historiques présentées au plan budgétaire le plus récent.

Historique des postes des états financiers consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Revenus	Dépenses	(Déficit) ou surplus[1]	Actifs financiers	Passifs	Dette nette[2]	Actifs non financiers[3]	Déficits cumulés[4]
2013-2014	93 231	94 934	(1 703)	62 701	(243 962)	(181 261)	61 372	(119 889)
2012-2013	87 997	90 512	(2 515)	62 015	(237 502)	(175 487)	57 392	(118 095)
2011-2012	86 410	88 198	(1 788)	60 060	(227 171)	(167 111)	52 989	(114 122)
2010-2011	82 863	85 253	(2 390)	56 345	(215 634)	(159 289)	47 387	(111 902)
2009-2010	78 604	81 544	(2 940)	49 235	(199 335)	(150 100)	42 483	(107 617)
Avant la consolidation des organismes des réseaux ligne par ligne[5]								
2008-2009	73 227	74 485	(1 258)	53 532	(182 325)	(128 793)	30 767	(98 026)
2007-2008	73 126	71 476	1 650	49 016	(173 334)	(124 318)	30 147	(94 171)
2006-2007	69 609	67 616	1 993	47 732	(169 923)	(122 191)	26 432	(95 759)
Avant la réforme de la comptabilité gouvernementale[6]								
2005-2006	63 763	63 726	37	40 355	(145 038)	(104 683)	12 984	(91 699)
2004-2005	60 204	60 868	(664)	39 258	(138 300)	(99 042)	11 818	(87 224)
2003-2004	57 548	57 906	(358)	35 962	(132 987)	(97 025)	10 735	(86 290)
2002-2003	55 124	55 852	(728)	37 071	(132 528)	(95 457)	9 716	(85 741)
2001-2002	52 560	53 488	(928)	34 332	(126 593)	(92 261)	8 161	(84 100)
2000-2001	53 075	51 698	1 377	38 620	(126 828)	(88 208)	7 166	(81 042)
1999-2000	49 332	49 325	7	35 284	(124 170)	(88 886)	6 693	(82 193)
1998-1999	48 617	48 491	126	34 898	(123 359)	(88 461)	6 233	(82 228)
1997-1998	44 097	46 254	(2 157)	27 016	(115 420)	(88 404)	5 980	(82 424)

(1) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est présenté dans le tableau 1.3 (p. 64).

(2) La dette nette représente le passif diminué des actifs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière.

(3) Le détail de la variation annuelle des actifs non financiers est présenté dans le tableau 1.1 (p. 60).

(4) Le détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises et aux modifications comptables est présenté dans le tableau 1.2 (p. 61 à 63).

(5) La comparaison des données de l'année 2009-2010 et subséquentes à celles des années précédentes doit être faite avec discernement, en raison des impacts de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

(6) La comparaison des données des années 2006-2007 et subséquentes à celles des années précédentes doit être faite avec discernement, en raison des impacts de la réforme comptable de décembre 2007.

ANNEXE 1

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.1 - Détails de la variation annuelle des actifs non financiers

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Variation courante de l'année financière			Ajustements du solde des actifs non financiers[1]			Total de la variation de l'année financière
	Valeur nette comptable des immobilisations	Stocks et frais payés d'avance	Investissement net dans les réseaux	Valeur nette comptable des immobilisations	Stocks et frais payés d'avance	Investissement net dans les réseaux	
2013-2014	3 977	3					3 980
2012-2013	4 863	49		(279) [2]	(230) [3]		4 403
2011-2012	5 350	252					5 602
2010-2011	4 923	(19)					4 904
2009-2010	4 226	83		16 112 [4],[5]	334 [5]	(9 039) [5]	11 716
2008-2009	2 297	46	622	(290) [6]		(2 055) [7]	620
2007-2008	1 457	30	487	1 639 [8]		102 [8]	3 715
2006-2007	1 219	10	1 002	2 184 [9]	152 [10]	8 881 [11]	13 448
2005-2006	1 166						1 166
2004-2005	1 083						1 083
2003-2004	1 019						1 019
2002-2003	1 482			73 [12]			1 555
2001-2002	995						995
2000-2001	473						473
1999-2000	359			101 [13]			460
1998-1999	217			36 [14]			253
1997-1998	199			5 781 [15]			5 980

(1) Le solde d'ouverture des actifs non financiers a été modifié en raison de modifications comptables et de reclassifications de données.

(2) La modification de la convention comptable sur les revenus de transfert a entraîné une révision à la baisse du poste d'immobilisations de 249 M$.

(3) La diminution découle de la modification de la convention comptable sur les dépenses de transfert entraînant l'imputation dans les dépenses de certains frais payés d'avance.

(4) L'augmentation découle de l'adoption d'une approche par composantes pour capitaliser et amortir le coût des immobilisations en infrastructures routières.

(5) L'intégration des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sur la base de la méthode de consolidation ligne par ligne, en remplacement de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, a fait augmenter le poste immobilisations de 15 642 M$ et les stocks et frais payés d'avance de 420 M$. De plus, l'investissement net dans les réseaux a été éliminé en raison de la consolidation ligne par ligne de ces organismes.

(6) La diminution découle de l'harmonisation des conventions comptables d'Immobilière SHQ avec celles du gouvernement, relativement à l'amortissement aux résultats du coût de ses immobilisations.

(7) La diminution découle de l'harmonisation des conventions comptables utilisées par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que par les commissions scolaires avec celles du gouvernement, notamment quant à la comptabilisation des immobilisations et à l'application intégrale de la comptabilité d'exercice pour leurs revenus et leurs dépenses.

(8) L'augmentation découle de la consolidation ligne par ligne d'Immobilière SHQ à la suite du changement de son statut d'entreprise.

(9) L'augmentation découle de la consolidation ligne par ligne de certains organismes (2 240 M$) à la suite du changement de leur statut d'entreprise, laquelle augmentation est réduite par une hausse de 56 M$ de l'amortissement cumulé de l'Agence métropolitaine de transport, à la suite d'une révision de sa politique d'amortissement.

(10) L'augmentation découle de l'inscription du solde d'ouverture des stocks et des frais payés d'avance dans le cadre de la réforme comptable de 2006-2007.

(11) L'augmentation découle de l'inclusion dans le périmètre comptable des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans le cadre de la réforme comptable de 2006-2007.

(12) L'augmentation découle de la capitalisation des coûts d'amélioration des locaux à la Société Immobilière du Québec (57 M$) et la consolidation ligne par ligne d'un organisme (16 M$), à la suite du changement de son statut d'entreprise.

(13) L'augmentation découle de la réévaluation des immobilisations comptabilisées dans le cadre de la réforme comptable de 1997-1998.

(14) L'augmentation découle de la capitalisation des frais relatifs au plan cadastral.

(15) L'augmentation découle de l'inscription du solde d'ouverture des immobilisations dans le cadre de la réforme comptable de 1997-1998.

ANNEXE 1

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises et aux modifications comptables

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres[1]	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouver-nement	Ministères et organismes		
2013-2014	(80)	(11)	—	(91)	**Entreprises du gouvernement :** (11 M$) pour se conformer aux nouvelles exigences de la norme internationale d'information financière IFRS (*International Financial Reporting Standards)* IAS 19 – Avantage du personnel.
2012-2013	(360)	—	(1 098)	(1 458)	**Ministères et organismes** : (988 M$) pour la modification de conventions comptables pour tenir compte des recommandations de la norme comptable révisée sur les paiements de transfert (SP 3410) du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) ; (110 M$) pour tenir compte des améliorations apportées à la méthode d'évaluation des provisions relatives aux revenus fiscaux.
2011-2012	(376)	(56)	—	(432)	**Entreprises du gouvernement :** (56 M$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (*International Financial Reporting Standards).*
2010-2011	(229)	(253)	(1 413)	(1 895)	**Entreprises du gouvernement :** (95 M$) pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, (158 M$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (*International Financial Reporting Standards).* **Ministères et organismes** : (1 413 M$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.
2009-2010	(452)	(3 749)	(2 450)	(6 651)	**Entreprises du gouvernement :** (3 758 M$) pour l'adoption de la méthode de l'amortissement linéaire pour les immobilisations corporelles, en remplacement d'une méthode non reconnue par les Normes internationales d'information financière (IFRS); 9 M$ pour divers éléments. **Ministères et organismes** : (1 234 M$) pour l'harmonisation des conventions comptables des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation avec celles du gouvernement pour faciliter leur inclusion dans les états financiers consolidés du gouvernement selon la méthode de consolidation ligne par ligne; 431 M$ pour l'adoption d'une approche par composantes pour capitaliser et amortir le coût des immobilisations en infrastructures routières; (683 M$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental et (1 129 M$) pour le changement de la base d'évaluation utilisée dans le calcul des intérêts relatifs aux régimes de retraite; 165 M$ pour le changement de méthode de comptabilisation de l'impôt sur le revenu des particuliers perçu par le gouvernement fédéral au nom du Québec.
2008-2009	111	—	(2 708)	(2 597)	**Ministères et organismes** : (2 055 M$) pour l'harmonisation des conventions comptables des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation avec celles du gouvernement; (290 M$) pour une harmonisation des conventions comptables d'Immobilière SHQ avec celles du gouvernement concernant la constatation aux résultats du coût de ses immobilisations; (193 M$) pour le changement de la période d'amortissement des gains et pertes actuariels de certains régimes de retraite et (170 M$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.
2007-2008	303	(20)	(345)	(62)	**Entreprises du gouvernement** : (28 M$) pour la modification de la convention comptable concernant la comptabilisation des instruments financiers; 8 M$ pour une modification concernant les avantages sociaux futurs. **Ministères et organismes** : (345 M$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.

(1) Depuis l'année financière 2006-2007, ces données correspondent aux résultats étendus des entreprises du gouvernement. Pour les années 2001-2002 à 2005-2006, elles correspondaient à l'écart de conversion des devises étrangères et pour les années 1997-1998 à 1999-2000, à l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec.

ANNEXE 1

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises et aux modifications comptables (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres[1]	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouver-nement	Ministères et organismes		
2006-2007	11	830	(6 894)	(6 053)	**Entreprises du gouvernement** : Modification de la convention comptable concernant la comptabilisation des instruments financiers. **Ministères et organismes** : (6 426 M$) pour la réforme comptable, soit (3 220 M$) pour l'inclusion dans le périmètre comptable de la très grande majorité des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation; (1 904 M$) pour la comptabilisation de revenus de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation et de droits et permis selon la méthode de la comptabilité d'exercice; (484 M$) pour la réévaluation du moment de la constatation des dépenses de transfert; (335 M$) pour la constatation de la portion subventions découlant des conditions avantageuses importantes accordées sur des placements et des prêts consentis; (125 M$) pour la modification des conventions concernant la comptabilisation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite; (708 M$) pour l'application des normes concernant les instruments financiers; 152 M$ pour le changement de convention comptable concernant la comptabilisation des stocks et des frais payés d'avance; 198 M$ pour les autres éléments de la réforme et (468 M$) pour la modification de la convention comptable concernant les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.
2005-2006	24	(25)	(4 511)	(4 512)	**Entreprises du gouvernement** : (25 M$) pour divers éléments. **Ministères et organismes** : (3 384 M$) pour la modification de la convention comptable concernant les revenus de transfert du gouvernement fédéral; (270 M$) pour la modification d'application de la convention comptable concernant la provision pour pertes sur les interventions financières garanties; (264 M$) pour les nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite; (552 M$) pour la modification concernant la comptabilisation des revenus de droit d'immatriculation et (41 M$) pour l'harmonisation des conventions comptables d'organismes consolidés.
2004-2005	3	—	(273)	(270)	**Ministères et organismes** : (126 M$) pour la réévaluation des subventions aux commissions scolaires et (147 M$) pour la correction apportée à la provision pour créances douteuses.
2003-2004	(40)	(4)	(147)	(191)	**Entreprises du gouvernement** : (4 M$) pour divers éléments. **Ministères et organismes** : (96 M$) pour la modification relativement à une modalité d'application de la convention comptable sur les dettes et (51 M$) pour la correction apportée aux débiteurs d'un organisme consolidé.
2002-2003	(122)	(421)	(370)	(913)	**Entreprises du gouvernement** : (363 M$) touchant le mécanisme de plafonnement dans l'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel à la Société d'assurance automobile du Québec et (58 M$) pour d'autres éléments. **Ministères et organismes** : (215 M$) pour la correction de l'erreur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada; (177 M$) pour l'inscription de la cotisation à titre d'employeur relativement aux obligations découlant des congés de maladie et vacances et (14 M$) pour d'autres éléments; 36 M$ pour la modification effectuée en 2003-2004 relativement à une modalité d'application de la convention comptable sur les dettes. À cet égard, les dépenses de l'année financière 2002-2003 ont été retraités de 36 M$.
2001-2002	88	(2 218)	—	(2 130)	**Entreprises du gouvernement** : (1 306 M$) pour la conversion des devises étrangères et (912 M$) pour l'introduction d'une provision pour fluctuation du taux de rendement réel.

(1) Depuis l'année financière 2006-2007, ces données correspondent aux résultats étendus des entreprises du gouvernement. Pour les années 2001-2002 à 2005-2006, elles correspondaient à l'écart de conversion des devises étrangères et pour les années 1997-1998 à 1999-2000, à l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec.

ANNEXE 1

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises et aux modifications comptables (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres[1]	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouver-nement	Ministères et organismes		
2000-2001	—	(173)	(53)	(226)	**Entreprises du gouvernement** : (235 M$) à la suite de l'adoption des normes comptables canadiennes et 62 M$ pour la modification des conventions comptables relativement à certaines provisions et au passif actuariel. **Ministères et organismes** : (12 M$) pour les congés de maladie et vacances et (41 M$) pour le changement de convention concernant la comptabilisation de certaines dépenses pour l'amélioration et la réparation d'immeubles.
1999-2000	26	16	(14)	28	**Entreprises du gouvernement** : 16 M$ à la suite de l'adoption, en 2000-2001, des normes comptables canadiennes par la Corporation d'hébergement du Québec. À cet égard, les revenus de l'année financière 1999-2000 ont été retraités du même montant. **Ministères et organismes** : 101 M$ pour la réévaluation d'immobilisations à la suite de la réforme comptable de 1997-1998 et (122 M$) pour d'autres éléments; 7 M$ pour le changement de convention comptable effectuée en 2000-2001 concernant la comptabilisation de certaines dépenses pour l'amélioration et la réparation d'immeubles. À cet égard, les dépenses de l'année financière 1999-2000 ont été retraités de 7 M$.
1998-1999	7	—	63	70	**Ministères et organismes** : 27 M$ pour la modification comptable concernant la comptabilisation des contrats de change à terme et 36 M$ pour la capitalisation des frais relatifs au plan cadastral.
1997-1998	24	—	(15 421)	(15 397)	**Ministères et organismes :** (13 173 M$) pour la comptabilisation des obligations non inscrites envers les régimes de retraite ; (6 693 M$) pour la consolidation des fonds spéciaux, organismes et entreprises du gouvernement ; (731 M$) pour la modification de la comptabilisation des emprunts ; (461 M$) pour la comptabilisation des mesures de restructuration du secteur public et 5 637 M$ pour la comptabilisation des immobilisations.

(1) Depuis l'année financière 2006-2007, ces données correspondent aux résultats étendus des entreprises du gouvernement. Pour les années 2001-2002 à 2005-2006, elles correspondaient à l'écart de conversion des devises étrangères et pour les années 1997-1998 à 1999-2000, à l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec.

ANNEXE 1

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.3 – Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	(Déficit) ou surplus	Fonds des générations	Modifications comptables[1]	Utilisation (affectation) de la réserve	Autres	Solde budgétaire[2]
2013-2014	(1 703)	(1 121)				(2 824)
2012-2013	(2 515)	(961)			1 876 [3]	(1 600)
2011-2012	(1 788)	(840)				(2 628)
2010-2011	(2 390)	(760)				(3 150)
2009-2010	(2 940)	(725)	58	433		(3 174)
2008-2009	(1 258)	(587)		1 845		—
2007-2008	1 650	(449)		(1 201)		—
2006-2007	1 993	(584)		(1 300)		109
Avant la réforme de la comptabilité gouvernementale[4]						
2005-2006	37					37
2004-2005	(664)					(664)
2003-2004	(358)					(358)
2002-2003	(728) [5]					(728)
2001-2002	(928)			950		22
2000-2001	1 377			(950)		427

(1) La Loi sur l'équilibre budgétaire prévoit que le solde budgétaire doit :

a) prendre en considération les impacts des modifications comptables, relatifs à une période postérieure au 31 mars 2006, portés directement aux déficits cumulés. Cette règle ne s'applique pas aux modifications comptables qui découlent de la mise en œuvre de la réforme comptable de 2006-2007;

b) exclure les impacts de la mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, relatifs à la période antérieure à une date de mise en vigueur recommandée par l'Institut.

(2) Le solde budgétaire est établi conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(3) La Loi sur l'équilibre budgétaire prévoit l'exclusion, dans le calcul du solde budgétaire de l'année financière 2012-2013 du résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec.

(4) La comparaison des données de l'année 2006-2007 et celles subséquentes avec celles des années précédentes doit être faite avec discernement, en raison des impacts de la réforme comptable de décembre 2007.

(5) Le déficit de l'année 2002-2003 a été ajusté de 34 M$ au courant des années subséquentes pour tenir compte de redressements.

ANNEXE 2

Informations par secteurs de reddition de comptes

AU 31 MARS 2014

Les résultats de fonctionnement consolidés incluent les données financières de nombreux ministères, d'organismes, de fonds et d'entreprises. Le cadre financier du gouvernement présente les prévisions financières consolidées de revenus et de dépenses de toutes ces entités, regroupées par secteurs selon la relation de contrôle et de reddition de comptes que les entités ont avec le gouvernement. Des critères tels que la responsabilité ministérielle, le cadre juridique, l'étendue des pouvoirs délégués à la direction, le mode de financement, le degré d'autonomie et la nature des activités permettent de classer les entités dans les différents secteurs.

Les tableaux qui suivent présentent une reddition de comptes des résultats de fonctionnement pour chacun des secteurs déterminés dans le cadre financier du gouvernement. Tous les éléments de revenu et de dépense étant attribuables à un secteur spécifique, il ne s'est pas avéré nécessaire d'utiliser des méthodes de répartition pour attribuer certains de ces éléments à deux ou plusieurs secteurs particuliers.

ANNEXE 2

Informations par secteurs de reddition de comptes (suite)

AU 31 MARS 2014

Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés par secteurs

(en millions de dollars)

	Fonds consolidé du revenu [1]				
	Fonds général [2]	**Dépenses financées par le régime fiscal** [3]	**Entreprises du gouvernement** [4]	**Fonds spéciaux** [5]	**Comptes à fin déterminée** [6]
REVENUS					
Impôt sur le revenu et les biens	29 433	6 122		1 845	
Taxes à la consommation	16 607	195		2 385	
Droits et permis	314			1 524	
Revenus divers	1 458			1 485	198
Autres sources de revenus			5 430		
Dividendes versés par les entreprises	4 265		(4 265)		
Total des revenus autonomes	**52 077**	**6 317**	**1 165**	**7 239**	**198**
Transferts du gouvernement du Québec				1 973	
Transferts du gouvernement fédéral	16 528			545	813
Total des revenus	**68 605**	**6 317**	**1 165**	**9 757**	**1 011**
DÉPENSES					
Santé et services sociaux	31 088	471		1 570	162
Éducation et culture	17 319	390		101	76
Économie et environnement	5 271	1 649		4 660	696
Soutien aux personnes et aux familles	6 313	3 155		367	8
Gouverne et justice	4 331	652		1 557	69
Sous-total	**64 322**	**6 317**	**—**	**8 255**	**1 011**
Service de la dette	8 434			1 204	
Total des dépenses	**72 756**	**6 317**	**—**	**9 459**	**1 011**
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	**(4 151)**	**—**	**1 165**	**298**	**—**

ANNEXE 2

Fonds des générations [7]	Organismes autres que budgétaires [8]	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux [9]	Organismes des réseaux de l'éducation [9]	Ajustements de consolidation [10]	Résultats consolidés
	68		1 793	604	**39 865**
	118			(2 170)	**17 135**
	417			(57)	**2 198**
	5 808	2 331	1 580	(3 928)	**8 932**
1 121					**6 551**
					—
1 121	**6 411**	**2 331**	**3 373**	**(5 551)**	**74 681**
	11 965	20 660	11 652	(46 250)	**—**
	985	113	170	(604) [11]	**18 550**
1 121	**19 361**	**23 104**	**15 195**	**(52 405)**	**93 231**
	11 321	22 744		(31 754)	**35 602**
	479		14 781	(12 526)	**20 620**
	3 463			(3 880)	**11 859**
	181			(481)	**9 543**
	2 758		1	(2 656)	**6 712**
—	**18 202**	**22 744**	**14 782**	**(51 297)**	**84 336**
	1 074	342	492	(948)	**10 598**
—	**19 276**	**23 086**	**15 274**	**(52 245)**	**94 934**
1 121	**85**	**18**	**(79)**	**(160)**	**(1 703)**

ANNEXE 2

Informations par secteurs de reddition de comptes (suite)

AU 31 MARS 2014

(1) Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Le fonds comprend un fonds général et des fonds spéciaux.

(2) Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives, ainsi que des dépenses de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et des organismes dirigés par un ministre dont le budget est financé par des crédits alloués par l'Assemblée nationale. Les revenus fiscaux administrés par l'Agence du revenu du Québec pour le compte du gouvernement sont réduits des créances douteuses afférentes comme le prévoit la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (RLRQ, chapitre A-7.003). De plus, les revenus de l'impôt sur le revenu et les biens sont réduits des crédits d'impôt remboursables prévus à la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3); ces crédits étant au sens de la Loi soit un acompte sur l'impôt à payer, soit une somme payée en trop de l'impôt à payer. Ce secteur inclut également les activités du Fonds des services de santé.

(3) Les revenus fiscaux servant à financer les créances douteuses afférentes à ces revenus et les dépenses de transfert effectuées par le truchement du régime fiscal ne sont pas sujets à l'allocation de crédits par l'Assemblée nationale et font l'objet d'un secteur de reddition de comptes particulier. Une dépense de transfert effectuée par le truchement du régime fiscal est un crédit d'impôt remboursable qui procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

(4) Les entreprises du gouvernement constituent des entités juridiques distinctes investies des pouvoirs nécessaires pour mener des activités commerciales. La vente de leurs biens ou la prestation de leurs services s'adresse soit à des particuliers, soit à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement. Ainsi, les entreprises sont autonomes financièrement en ce sens que leurs revenus provenant de l'extérieur du périmètre comptable garantissent à eux seuls la poursuite de leurs activités et le remboursement de leurs dettes. Leurs comptes étant comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls leurs surplus nets de l'année financière sont présentés dans le tableau, déduction faite des dividendes versés au fonds général.

(5) Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes, versées au fonds consolidé du revenu, doivent être portées au crédit d'un fonds spécial. Les résultats des fonds spéciaux excluent les activités du Fonds des services de santé et du Fonds des générations.

(6) Un compte à fin déterminée est un mécanisme de gestion financière créé par décret du gouvernement en vertu de dispositions législatives. Il permet à un ministère de comptabiliser de façon distincte des sommes versées au fonds consolidé du revenu par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin particulière.

(7) Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), se distingue des autres fonds spéciaux en raison de son affectation exclusive au remboursement de la dette du gouvernement.

(8) Les organismes autres que budgétaires dépendent en partie ou en totalité des ministères pour leur financement. Cependant, les organismes autres que budgétaires disposent d'un plus grand degré d'autonomie que ceux financés par des crédits budgétaires. En effet, bien que ces organismes relèvent aussi d'un ministre, les pouvoirs en matière de finances et de fonctionnement délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus.

(9) Le réseau de la santé et des services sociaux inclut les agences et les établissements publics de la santé et des services sociaux (centres hospitaliers, centres de santé et de services sociaux, centres de réadaptation, centres de protection de l'enfance et de la jeunesse).

Les réseaux de l'éducation sont composés de celui des commissions scolaires, celui des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) ainsi que celui de l'Université du Québec et ses constituantes.

Tous ces organismes, financés en grande partie par des crédits budgétaires, sont autonomes quant à leur prestation de services au public. Ils constituent des entités juridiques investies des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour fournir un service public et dotées d'un conseil d'administration formé de représentants locaux élus ou désignés provenant du territoire ou du secteur desservi par l'organisme. De plus, la capacité du gouvernement de disposer de leurs actifs est assujettie à d'importantes restrictions.

(10) Les ajustements de consolidation résultent principalement de l'élimination des opérations et des soldes réciproques entre des entités de différents secteurs. Ainsi, les revenus et les charges de chaque secteur sont présentés avant ces éliminations. Cependant, les opérations et les soldes réciproques entre des entités d'un même secteur sont éliminés avant la détermination des montants sectoriels.

(11) Le gouvernement du Québec reçoit du gouvernement fédéral des revenus de transferts dont les actifs reçus doivent être utilisés aux fins prescrites par le gouvernement fédéral conformément aux contrats ou ententes conclus entre les deux parties. Ces sommes sont perçues par le fonds général et comptabilisées dans les comptes à fin déterminée; par la suite, elles sont versées aux bénéficiaires lorsque ces derniers sont admissibles. Des ajustements de consolidation sont apportés afin d'éliminer les revenus de transferts fédéraux liés à des sommes versées par le fonds général à des organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement.

ANNEXE 3

Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans les sections « Analyse des états financiers consolidés » et « États financiers consolidés », contenues dans ce volume.

Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers constituent des éléments d'actif utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement pour la prestation de services publics.

Besoins financiers nets

Les besoins financiers nets sont les liquidités nettes requises par les activités de fonctionnement et celles d'investissement en placements et en immobilisations.

Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est une méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus gagnés et des dépenses engagées au cours d'une année financière, le tout sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

Conventions comptables du gouvernement

Les conventions comptables du gouvernement définissent la façon dont celui-ci doit inscrire les opérations financières dans ses livres et en rendre compte adéquatement à la population. Celles-ci sont adoptées par le Conseil du trésor et s'inspirent des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

ANNEXE 3

Glossaire (suite)

Dette brute

La dette brute correspond à la somme des dettes avant gains ou pertes de change reportés et du passif des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs. Le solde du Fonds des générations est soustrait de cette somme.

La dette brute d'une année financière ne comprend pas les emprunts effectués par le ministre des Finances pour l'année financière suivante, non plus que la partie des avances faites au Fonds de financement institué en vertu de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), attribuables au financement d'organismes qui ne sont pas visés par le premier alinéa de l'article 89 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001) et des entreprises du gouvernement énumérées dans l'annexe 3 de cette loi.

Dette nette

La dette nette correspond à la différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement. Elle se compose des déficits cumulés et des actifs non financiers.

Dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés aux états financiers consolidés du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation établie par la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001).

Emprunts par anticipation

Les emprunts par anticipation sont effectués par le fonds général du fonds consolidé du revenu au cours d'une année financière et servent à combler ses besoins de financement pour l'année financière suivante.

Fonds consolidé du revenu

Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Le fonds comprend un fonds général et des fonds spéciaux.

ANNEXE 3

Glossaire (suite)

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut constituer un fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de tout emprunt de la dette publique du gouvernement. À cette fin, le ministre peut, sur autorisation du gouvernement, prendre sur le fonds général du fonds consolidé du revenu toute somme qu'il verse au fonds d'amortissement. De plus, des liquidités prudentielles sont maintenues dans le fonds d'amortissement afin de permettre au gouvernement de respecter ses engagements financiers en cas de fortes perturbations des marchés financiers.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du fonds général du fonds consolidé du revenu jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite.

Fonds des générations

En vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), le ministre des Finances dépose à la Caisse de dépôt et placement du Québec les sommes constituant le Fonds des générations, lesquelles sont affectées exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement.

Fonds général

Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives.

Fonds spécial

Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes, versées au fonds consolidé du revenu, doivent être portées au crédit d'un fonds spécial.

ANNEXE 3

Glossaire (suite)

Indicateurs

Les indicateurs sont des outils de mesure permettant de suivre et d'évaluer l'atteinte d'un objectif, la mise en œuvre d'une stratégie ou l'accomplissement d'un travail ou d'une activité.

Instruments financiers

Les instruments financiers représentent les liquidités, un titre de participation dans une entité ou un contrat, lequel est à la fois la source d'un actif financier pour l'un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur fluctue en fonction d'un instrument sous-jacent sans nécessiter la détention ou la livraison de l'instrument sous-jacent lui-même.

Méthodes de consolidation

Méthode de consolidation ligne par ligne

Les comptes du fonds consolidé du revenu, qui regroupe le fonds général et les fonds spéciaux, et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes réciproques entre entités sont éliminés.

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les participations sont comptabilisées au coût. Le coût est ajusté annuellement, d'une part, de la quote-part du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, une contrepartie étant portée aux revenus, et, d'autre part, de sa quote-part dans les autres éléments de leur résultat étendu, une contrepartie étant alors portée aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et ajustée de l'élimination des gains et pertes entre entités non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

ANNEXE 3

Glossaire (suite)

Missions

Les missions représentent les champs d'activité fondamentaux d'un gouvernement qui constituent sa raison d'être. Au Québec, il existe six missions, soit : « Santé et services sociaux », « Éducation et culture », « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles », « Gouverne et justice » et le « Service de la dette ».

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte.

Produit intérieur brut (PIB)

Le PIB est la valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une année civile donnée.

Revenus autonomes

Les revenus autonomes sont ceux qui résultent de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits et permis, des revenus divers, des revenus des entreprises du gouvernement ainsi que ceux du Fonds des générations.

Solde budgétaire

Le solde budgétaire et sa méthode de calcul sont définis dans la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001).

Le solde budgétaire permet d'évaluer l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Pour une année financière, il est le résultat de l'écart entre les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement et de la prise en compte des ajustements suivants :

- Éléments exclus du solde budgétaire :
  - i) les revenus et les dépenses comptabilisés au Fonds des générations;
  - ii) certains ajustements rétroactifs des revenus provenant des entreprises du gouvernement;
  - iii) pour l'année financière 2012-2013, le résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec.

ANNEXE 3

Glossaire (suite)

Solde budgétaire (suite)

- Éléments inclus dans le solde budgétaire :
  - i) les inscriptions comptables portées directement aux déficits cumulés, à l'exception des inscriptions qui résultent :
    - (1) de l'effet rétroactif d'une nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, pour les années précédant l'année de sa mise en vigueur recommandée par l'Institut,
    - (2) des modifications comptables relatives à la réforme comptable 2006-2007 apparaissant dans les comptes publics;
  - ii) toute somme nécessaire, provenant de la réserve de stabilisation, pour assurer le maintien de l'équilibre budgétaire.

Supercatégories

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées pour la comptabilisation des dépenses. Il existe cinq supercatégories de dépenses.

Transfert

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Pour le gouvernement, ces dépenses ne constituent ni des acquisitions directes de biens ou de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

Rémunération

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux occasionnels, y compris les étudiants et les saisonniers du secteur public. Elle comprend également la rémunération des professionnels de la santé ainsi que les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, notamment la contribution aux régimes de retraite, au Régime de rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à l'assurance-emploi.

Fonctionnement

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues dans le cadre des activités administratives de l'entité, à l'exclusion des dépenses de rémunération, de transfert, de créances douteuses et autres provisions ainsi que du service de la dette. Elle inclut notamment le coût estimatif lié à la réévaluation et aux nouvelles obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de terrains contaminés de même que l'amortissement des immobilisations.

ANNEXE 3

Glossaire (suite)

Supercatégories (suite)

Créances douteuses et autres provisions

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant des variations de la provision pour créances douteuses, de la provision pour pertes sur interventions financières garanties par le gouvernement et de la provision pour moins-value sur les prêts et les placements de portefeuille.

Service de la dette

Cette supercatégorie comprend les intérêts sur les dettes, réduits des revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts, et la charge relative aux intérêts des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs. Elle inclut également l'amortissement des primes, des escomptes et des frais liés à l'émission d'emprunt et à la gestion des dettes ainsi que l'amortissement des gains et des pertes de change.

SECTION 2

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés. Ces derniers sont préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances en conformité avec la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001, article 86). Ces états sont préparés selon les conventions comptables définies dans la note complémentaire 1. L'analyse des états financiers consolidés contenue dans le volume 1 a été préparée par le ministère des Finances.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées et comptabilisées adéquatement.

Le Contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale et obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toute l'information nécessaire pour satisfaire aux exigences de la comptabilité.

Le gouvernement soumet ses états financiers consolidés, pour l'audit, au Vérificateur général du Québec qui expose, dans son rapport de l'auditeur indépendant à l'Assemblée nationale, la nature et l'étendue de son audit et exprime son opinion.

Les états financiers consolidés faisant partie des comptes publics sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

Le sous-ministre des Finances,

Luc Monty

Le contrôleur des finances,

Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA

Québec, le 16 octobre 2014

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale,

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du gouvernement du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2014, les états consolidés des résultats de fonctionnement, des déficits cumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires et les annexes.

Responsabilité du gouvernement pour les états financiers consolidés

Le ministre des Finances est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gouvernement de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le gouvernement du Québec n'a pas comptabilisé, à l'état consolidé de la situation financière, des paiements de transfert relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres dépenses financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Ces paiements de transfert sont actuellement présentés à titre d'obligations contractuelles à la note 19 des états financiers consolidés du gouvernement. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés de l'année financière précédente. Par ailleurs, l'article 24.1 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001) énonce que la seule partie d'un transfert pluriannuel qui doit être comptabilisée dans l'année financière du gouvernement est celle qui est exigible et autorisée par le Parlement. Étant donné la comptabilisation actuelle de ces paiements de transfert, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants selon l'estimation établie en fonction des informations disponibles sont nécessaires afin que les états financiers consolidés du gouvernement du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) En millions de dollars	
	2014	**2013**
État consolidé de la situation financière		
Prêts et placements de portefeuille	(3 399)	(3 150)
Autres passifs	5 123	4 933
Dette nette et déficits cumulés	**8 522**	**8 083**
État consolidé des résultats de fonctionnement		
Dépenses		
Santé et services sociaux	53	15
Éducation et culture	168	178
Économie et environnement	189	424
Soutien aux personnes et aux familles	20	18
Gouverne et justice	9	(9)
Déficit annuel	**439**	**626**
Note 19		
Obligations contractuelles	(8 522)	(8 083)

En plus de ces ajustements, compte tenu de l'absence d'information permettant d'identifier les travaux réalisés à la fin de l'année financière pour un solde résiduel de 3 098 millions de dollars au 31 mars 2014 (3 075 millions au 31 mars 2013) de la catégorie d'obligations contractuelles « Subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés par des bénéficiaires » à la note 19, je ne suis pas en mesure de déterminer le montant des ajustements supplémentaires à apporter à certains éléments mentionnés précédemment.

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2014 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables du gouvernement du Québec qui sont énoncées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés et complétées, notamment, par l'article 24.1 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Conformité à la Loi sur l'équilibre budgétaire

En vertu de l'article 7.3 de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* (RLRQ, chapitre E-12.00001), les revenus et les dépenses de l'année financière 2013-2014 du gouvernement doivent être équilibrés. De plus, en vertu de l'article 8, le dépassement de 100 millions de dollars constaté en 2012-2013 par rapport à l'objectif budgétaire fixé s'ajoute à l'objectif d'équilibre en 2013-2014. Ainsi, le déficit annuel de 1 703 millions présenté aux états financiers consolidés du gouvernement au 31 mars 2014 excède de 1 803 millions l'objectif prévu, ce qui contrevient à la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

Dans son plan budgétaire déposé en juin 2014, le gouvernement a annoncé son intention de proposer des modifications à la *Loi sur l'équilibre budgétaire* afin d'établir le retour à l'équilibre budgétaire à l'année financière 2015-2016 et de fixer les objectifs de déficits budgétaires à atteindre pour 2013-2014 et 2014-2015. Ces nouveaux objectifs prendraient en compte le dépassement de 100 millions de dollars par rapport à l'objectif de déficit budgétaire établi pour l'année financière 2012-2013.

Commentaires du vérificateur général

La *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01) me permet de faire tout commentaire que je juge approprié dans mon rapport sur les états financiers consolidés du gouvernement. De plus, les Normes canadiennes d'audit prévoient que l'auditeur doit communiquer son point de vue aux responsables de la gouvernance sur des aspects qualitatifs importants des pratiques comptables de l'entité et, le cas échéant, il doit expliquer pourquoi il juge qu'une pratique comptable importante, qui peut par ailleurs être acceptable selon le référentiel d'information financière applicable, n'est pas la plus appropriée par rapport aux circonstances particulières de l'entité. C'est donc dans ce contexte que j'ai décidé de formuler les commentaires suivants qui complètent ainsi mon opinion sur ces états financiers.

Comptabilisation des paiements de transfert (subventions)

Le fondement de mon opinion avec réserve exprimé ci-dessus découle de mon interprétation de la norme comptable sur les paiements de transfert, à la lumière du cadre conceptuel actuel ainsi que de ma connaissance approfondie des pratiques financières et budgétaires du gouvernement du Québec.

Les chapitres 1 et 8 du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012 – Vérification de l'information financière et autres travaux connexes* ainsi que le chapitre 2 du rapport pour l'année 2012-2013 et pour l'année 2013-2014 décrivent de façon détaillée les raisons à l'appui de mon opinion. J'y indique notamment pourquoi la pratique comptable du gouvernement au regard de la comptabilisation des paiements de transfert n'est pas, à mon avis, la plus appropriée. Le gouvernement ne partage pas mon interprétation.

Sommairement, ces chapitres exposent que le gouvernement interprète qu'une dépense de transfert ne peut être comptabilisée tant que les crédits n'ont pas été votés par les parlementaires. Tout en reconnaissant les pouvoirs de l'Assemblée nationale, je constate que les représentants du gouvernement sont habilités à négocier et à conclure des contrats valides. Dès lors, les paiements de transfert sont autorisés lorsqu'une décision a été prise par le gouvernement de sorte qu'il n'a plus d'autre option réaliste que d'effectuer le transfert. Je considère donc qu'une dépense de subvention doit être comptabilisée dès que le gouvernement l'a autorisée au terme de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont engagé les dépenses admissibles donnant droit à cette subvention.

Par ailleurs, en plus de la divergence exprimée ci-dessus, d'autres différences importantes quant à l'interprétation de cette norme sont apparues au sein de la profession. Des représentations ont été faites, notamment par l'ensemble des vérificateurs généraux des provinces et du gouvernement fédéral incluant le Vérificateur général du Québec ainsi que par le gouvernement du Québec auprès du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) – l'organisme responsable de la normalisation – afin de le sensibiliser à cette situation et d'obtenir des indications plus précises pour s'assurer d'une interprétation cohérente de la norme partout au Canada. En juin 2014, le CCSP a approuvé un projet d'examen de la mise en œuvre de la norme afin de l'aider à évaluer la nature, l'étendue et la source des problèmes soulevés par les parties prenantes et de prendre connaissance des difficultés de mise en œuvre, des répercussions de la norme et des points à améliorer. À cet égard, en septembre 2014, il a approuvé la publication d'un document afin de recueillir les informations pertinentes. Le CCSP déterminera les prochaines étapes à la lumière de ces informations. Je suivrai de près l'évolution de la normalisation ainsi que les travaux du CCSP concernant la norme comptable sur les paiements de transfert.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

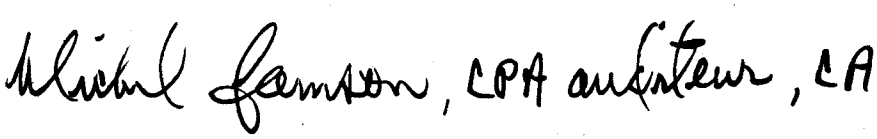

Michel Samson, CPA auditeur, CA
Québec, le 16 octobre 2014

État consolidé des résultats de fonctionnement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2014
(en millions de dollars)

Annexes		2014 Budget[1]	2014 Résultats réels	2013 Résultats réels
6	**REVENUS**			
	Impôt sur le revenu et les biens (note 4)	41 711	39 865	39 072
	Taxes à la consommation	18 123	17 135	16 079
	Droits et permis (note 5)	2 215	2 198	2 084
	Revenus divers	8 835	8 932	8 894
8	Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 108	5 430	3 232
	Revenus du Fonds des générations (note 10)	1 039	1 121	961
	Revenus autonomes	**77 031**	**74 681**	**70 322**
	Transferts du gouvernement fédéral	18 161	18 550	17 517
	Total des revenus	**95 192**	**93 231**	**87 839**
7	**DÉPENSES**			
	Santé et services sociaux	35 604	35 602	34 017
	Éducation et culture	19 607	20 620	19 540
	Économie et environnement	11 778	11 859	11 289
	Soutien aux personnes et aux familles	9 188	9 543	9 333
	Gouverne et justice	6 707	6 712	6 336
	Sous-total	**82 884**	**84 336**	**80 515**
	Service de la dette	10 869	10 598	9 839
	Total des dépenses	**93 753**	**94 934**	**90 354**
	Provision pour éventualités	(400)	—	—
	SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	**1 039**	**(1 703)**	**(2 515)**

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2013-2014 du ministère des Finances et de l'Économie, déposé le 20 novembre 2012.

État consolidé des déficits cumulés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2014
(en millions de dollars)

Annexe		2014	2013 (retraité)
	DÉFICITS CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	**(118 095)**	**(115 220)**
8	Redressements effectués par des entreprises du gouvernement avec retraitement des années antérieures	(11)	(11)
	Déficits cumulés au début redressés	**(118 106)**	**(115 231)**
8	Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	(80)	(360)
	Surplus (déficit) annuel	(1 703)	(2 515)
	DÉFICITS CUMULÉS À LA FIN	**(119 889)**	**(118 106)**

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2014
(en millions de dollars)

Annexe		2014		2013 (retraité)	
	ACTIFS FINANCIERS				
	Encaisse (note 6)		1 363		1 664
	Placements temporaires (note 7)		6 593		3 895
	Débiteurs (note 8)		14 366		17 572
	Stocks et autres actifs destinés à la vente		68		95
8	Participations dans les entreprises du gouvernement		24 988		23 738
	Prêts et placements de portefeuille (note 9)		8 980		9 215
	Fonds des générations (note 10)		5 659		5 238
	Frais reportés liés aux dettes		684		619
	Total des actifs financiers		**62 701**		**62 036**
	PASSIFS				
	Créditeurs et frais à payer (note 11)		22 413		21 693
	Revenus reportés (note 12)		5 731		7 123
	Autres passifs (note 13)		5 019		5 186
	Transferts du gouvernement fédéral à rembourser (note 14)		475		713
	Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 15)		28 672		28 492
	Dettes avant gains (pertes) de change reportés (notes 16 et 17)	181 032		173 576	
	Gains (pertes) de change reportés	620	181 652	751	174 327
	Total des passifs		**243 962**		**237 534**
	DETTE NETTE		**(181 261)**		**(175 498)**
	ACTIFS NON FINANCIERS				
	Immobilisations (note 18)		60 662		56 685
	Stocks		444		451
	Frais payés d'avance		266		256
	Total des actifs non financiers		**61 372**		**57 392**
	DÉFICITS CUMULÉS		**(119 889)**		**(118 106)**
	Obligations contractuelles (note 19)				
	Garanties d'emprunts (note 20)				
	Éventualités (note 21)				

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation de la dette nette

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2014
(en millions de dollars)

Annexe		2014 Budget[1]	2014 Résultats réels	2013 (retraité) Résultats réels
	DETTE NETTE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIE	**(177 215)**	**(175 487)**	**(167 700)**
8	Redressements effectués par des entreprises du gouvernement avec retraitement des années antérieures	(3 300)	(11)	(11)
	Dette nette au début redressée	**(180 515)**	**(175 498)**	**(167 711)**
	Variation due aux immobilisations			
	Acquisitions (note 18)	(8 778)	(7 568)	(8 302)
	Amortissement (note 18)	3 732	3 460	3 269
	Dispositions, réductions de valeur et autres	—	131	170
	Total de la variation due aux immobilisations	(5 046)	(3 977)	(4 863)
	Variation due aux stocks et aux frais payés d'avance	—	(3)	(49)
8	Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	—	(80)	(360)
	Surplus (déficit) annuel	1 039	(1 703)	(2 515)
	Augmentation nette de la dette nette	**(4 007)**	**(5 763)**	**(7 787)**
	DETTE NETTE À LA FIN	**(184 522)**	**(181 261)**	**(175 498)**

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2013-2014 du ministère des Finances et de l'Économie, déposé le 20 novembre 2012.

État consolidé des flux de trésorerie

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2014
(en millions de dollars)

	2014		2013	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT				
Surplus (déficit) annuel		(1 703)		(2 515)
Éléments n'affectant pas les liquidités				
Créances douteuses	636		747	
Provisions liées aux prêts et placements de portefeuille et garanties de prêts	202		70	
Stocks et frais payés d'avance	(3)		(49)	
(Gains) pertes sur dispositions d'actifs	42		27	
Amortissement des immobilisations	3 460		3 269	
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	127		88	
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations	(242)		(328)	
Amortissement des (gains) pertes de change reportés	(18)		(9)	
Amortissement de l'escompte et de la prime	10	4 214	34	3 849
		2 511		1 334
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement (note 22)		1 614		(979)
		4 125		355
Activités liées aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs				
Coût des prestations acquises	2 401		2 164	
Modifications de régimes			(79)	
Amortissement des (gains) pertes actuariels	806		705	
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	5 608	8 815	5 285	8 075
Prestations versées et transferts de régimes		(5 463)		(5 165)
		3 352		2 910
Liquidités provenant des activités de fonctionnement		**7 477**		**3 265**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS				
Variation des participations dans les entreprises du gouvernement				
Placements effectués	(165)		(80)	
Résultats des entreprises inscrits aux revenus nets des dividendes déclarés	(1 165)	(1 330)	(363)	(443)
Variation des prêts et placements de portefeuille				
Prêts et placements de portefeuille effectués	(1 591)		(1 637)	
Prêts et placements de portefeuille disposés et autres	1 572	(19)	1 305	(332)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en placements		**(1 349)**		**(775)**

État consolidé des flux de trésorerie (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2014
(en millions de dollars)

	2014		2013	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS[1]				
Acquisitions	(6 621)		(6 751)	
Dispositions	84	(6 537)	143	(6 608)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en immobilisations		**(6 537)**		**(6 608)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT[1]				
Variation des dettes				
Emprunts effectués	23 068		22 084	
Emprunts remboursés	(16 729)	6 339	(14 611)	7 473
Activités liées aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs				
Variation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers				
Versements et prestations	(943)		(1 093)	
Réinvestissement des revenus de placement des fonds	(2 229)	(3 172)	(2 201)	(3 294)
Activités liées au Fonds des générations				
Variation du Fonds des générations		(421)		(961)
Liquidités provenant des activités de financement		**2 746**		**3 218**
Augmentation (diminution) des liquidités		2 337		(900)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT		6 396		7 296
LIQUIDITÉS À LA FIN[2]		**8 733**		**6 396**

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Les opérations sans effet sur les liquidités doivent être exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie; elles sont détaillées à la note 22 - Informations sur les flux de trésorerie.

(2) Les liquidités comprennent les espèces en banque (note 6) et les placements temporaires (note 7).

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. Principales conventions comptables

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions adoptées par le Conseil du trésor et ci-après décrites. Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public sont la source première de référence pour l'élaboration de ces conventions comptables. Les renseignements présentés dans ces états financiers consolidés sont fondés, lorsque requis, sur les meilleures estimations et sur le jugement du gouvernement.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte. L'ensemble des entités du périmètre comptable du gouvernement est énuméré aux annexes 1 à 4 des présents états financiers consolidés.

Les opérations fiduciaires exercées par les entités mentionnées dans l'annexe 5 des présents états financiers consolidés sont exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Méthode de consolidation

Les comptes du fonds consolidé du revenu, qui regroupe le fonds général et les fonds spéciaux, et ceux des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes réciproques entre entités sont éliminés.

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les participations sont comptabilisées au coût. Le coût est ajusté annuellement, d'une part, de la quote-part du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, une contrepartie étant portée aux revenus, et, d'autre part, de sa quote-part dans les autres éléments de leur résultat étendu, une contrepartie étant alors portée aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et ajustée de l'élimination des gains et pertes entre entités non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

1. Principales conventions comptables (suite)

Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

- elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Revenus fiscaux (impôt sur le revenu et les biens, taxes à la consommation)

Les revenus fiscaux résultent d'opérations sans contrepartie en biens ou en services pour lesquelles des contribuables ont l'obligation, en vertu de la législation fiscale, de verser des sommes au gouvernement afin de financer les services publics. Ces revenus sont constatés dès le moment où les mesures fiscales leur donnant lieu ont été autorisées par le Parlement et qu'un fait imposable s'est produit.

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations pour les services de santé sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujetti à l'impôt. Les revenus non perçus à la fin de l'année financière et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir des transactions qui seront réalisées dans les trois mois qui suivent la fin de l'année financière.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont constatés sur la période de référence de cet impôt.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les revenus provenant de l'impôt des sociétés sont comptabilisés au moment de la réception des fonds, car les sommes à recevoir ou à rembourser ne peuvent être estimées avec précision. En effet, les revenus imposables des sociétés sont très variables d'une année à l'autre et le délai de production des déclarations des sociétés ne permet pas d'obtenir l'information complète et à temps pour établir les ajustements à l'égard des revenus à la date de clôture des états financiers du gouvernement. Un ajustement est fait pour tenir compte des avis de cotisation émis avant la fin de l'année financière.

Les revenus provenant des taxes à la consommation sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services, déduction faite des crédits de taxes.

Les revenus fiscaux ne tiennent pas compte d'estimations concernant des taxes ou des impôts dus sur des revenus non déclarés dans les délais prescrits. Ces montants sont comptabilisés lors de l'émission de cotisations, à la suite de travaux de récupération fiscale ou de la production de déclarations par les contribuables.

En lien avec la législation fiscale, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Pour les états financiers consolidés du gouvernement, lorsque ces crédits constituent des transferts effectués par le truchement du régime fiscal, ils sont reclassés et présentés dans les dépenses, augmentant ainsi les revenus. Un crédit d'impôt remboursable constitue un transfert lorsqu'il procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

Droits et permis

Les revenus de droits et de permis résultent d'opérations avec contrepartie pour lesquelles le gouvernement accorde à un tiers, en échange de liquidités, un droit d'utilisation ou un permis d'exploitation ou lui délivre un certificat.

Les revenus de droits et permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles. Lorsque le revenu de droit ou de permis est remboursable sur demande et est lié à des biens et services clairement identifiables que le gouvernement doit rendre au titulaire du droit ou du permis, le revenu est constaté sur la période de référence de ce droit ou permis.

Revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services ainsi que des contributions des usagers sont constatés au moment de la vente des biens ou de la prestation des services.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les revenus provenant des frais de scolarité sont constatés sur la durée de la formation concernée.

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas certain.

Les revenus de donations, autres que les revenus de transfert provenant de gouvernements, qui ne font pas l'objet d'une affectation particulière par le donateur, sont constatés aux revenus dans l'année de la donation. Dans le cas où ces revenus font l'objet d'une affectation particulière, ceux-ci sont alors constatés aux revenus en fonction des conditions de cette affectation. Lorsqu'il s'agit de donations en immobilisations ou en espèces pour en faire l'acquisition, les revenus sont constatés au même rythme que l'amortissement des immobilisations. Dans le cas d'une donation liée à un terrain, les revenus sont constatés dans l'année d'acquisition.

Revenus de transfert du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral sont constatés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par ce gouvernement et durant laquelle les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque les stipulations exigées par ce gouvernement quant à l'utilisation des sommes reçues ou quant aux actions à poser pour les conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsque les stipulations sont générales, les actions du gouvernement et/ou ses communications, réalisées à la date des états financiers pour les préciser, peuvent également créer un passif. Lorsqu'un passif est constaté, le revenu de transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que les obligations liées à ces stipulations sont rencontrées.

Lorsque le gouvernement reçoit des revenus de transfert d'autres gouvernements, ceux-ci sont comptabilisés de la même façon que les revenus de transfert du gouvernement fédéral.

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Dépenses de rémunération et de fonctionnement

Les dépenses de rémunération et de fonctionnement sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle les biens sont consommés ou les services sont rendus. Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

1. Principales conventions comptables (suite)

Dépenses de transfert

Les transferts sont des avantages économiques octroyés par un gouvernement à un bénéficiaire, sans contrepartie en biens ou en services. Les transferts sont pluriannuels lorsqu'ils s'échelonnent sur plus d'une année financière.

Les dépenses de transfert sont constatées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont dûment autorisées, conformément aux règles de gouvernance de l'entité qui les accorde, et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Conformément aux lois en vigueur, un transfert est autorisé lorsque le Parlement et le gouvernement ont chacun exercé leur pouvoir d'autorisation.

- L'autorisation du Parlement est accordée, dans le cas d'un ministère ou d'un organisme budgétaire, lors du vote d'une loi sur les crédits ou de l'application de toute autre loi autorisant l'octroi des crédits. Cette autorisation est accordée, dans le cas d'un fonds spécial, lors de l'approbation des prévisions de dépenses et d'investissements par le Parlement pour une année financière. Quant aux autres entités, par l'adoption de leur loi constitutive, le Parlement a accordé à leur conseil d'administration ce pouvoir d'autorisation.
- L'exercice du pouvoir d'autorisation du gouvernement se concrétise par l'adoption de décrets ou de décisions du Conseil du trésor ou par la conclusion d'une entente avec le bénéficiaire du transfert.

Ainsi, le gouvernement conserve un pouvoir discrétionnaire en n'étant pas tenu d'effectuer un transfert aussi longtemps que le Parlement et le gouvernement n'ont pas chacun exercé leur pouvoir d'autorisation. Donc, la seule partie d'un transfert pluriannuel qui peut être portée aux comptes d'une année financière est celle qui, pour cette année, est à la fois exigible et autorisée par le Parlement.

Service de la dette

Le service de la dette comprend les intérêts sur les dettes, réduits des revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts, et la charge relative aux intérêts des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs. Il inclut également l'amortissement des primes, des escomptes et des frais liés à l'émission d'emprunt et à la gestion des dettes ainsi que l'amortissement des gains et des pertes de change. La dépense d'intérêts résultant d'opérations réalisées en devises étrangères est convertie en dollars canadiens selon le cours en vigueur au moment des opérations.

1. Principales conventions comptables (suite)

Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Stocks et autres actifs destinés à la vente

Les stocks et les autres actifs destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Participations dans les entreprises du gouvernement

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Prêts et placements de portefeuille

Les prêts et les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Si les prêts et les placements de portefeuille sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire lorsqu'ils présentent un écart de plus de 25 % entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen des emprunts du gouvernement, ils sont alors comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet; l'écart avec leur valeur nominale représente l'élément « subvention », lequel est constaté à titre de dépense de transfert. Des revenus d'intérêt sont alors constatés sur la durée des prêts et des placements de portefeuille selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1. Principales conventions comptables (suite)

Une provision est comptabilisée en réduction des prêts lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte. Pour les placements de portefeuille, une provision est comptabilisée lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. La variation annuelle de ces provisions est imputée aux dépenses. Toute radiation d'un prêt ou d'un placement de portefeuille en réduit le coût ainsi que la provision afférente à ce dernier; le solde résiduel est comptabilisé dans les dépenses. Le recouvrement subséquent est comptabilisé en réduction des dépenses.

Fonds des générations

Les dépôts à vue et à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût.

Au moment de la disposition des dépôts à participation, l'écart entre le montant encaissé et la valeur comptable de ces unités établie selon la méthode du coût moyen est imputé aux résultats. Lorsque les dépôts à participation subissent une baisse de valeur durable, leur valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value et la réduction de valeur qui en résulte est imputée aux résultats.

Les revenus et les dépenses du Fonds des générations sont comptabilisés selon les conventions comptables du gouvernement.

Passifs

Les passifs constituent des obligations du gouvernement envers des tiers en date des états financiers en raison d'opérations ou d'évènements passés et dont leur acquittement donnera lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dans le futur.

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des interventions financières garanties par le gouvernement, principalement des garanties d'emprunts, sont comptabilisées sur la base des pertes probables. La provision est établie à partir du solde des interventions financières garanties, lequel est diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés et des cautions obtenues. La variation annuelle de la provision est portée aux dépenses.

1. Principales conventions comptables (suite)

L'évaluation des pertes probables est établie par le regroupement des interventions financières en différentes classes de risque et par l'application à chaque classe d'un taux moyen de perte basé sur l'expérience passée et sur la nature des interventions. Dans le cas des entreprises pour lesquelles les interventions financières garanties par le gouvernement affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, l'évaluation des pertes probables relatives à ces interventions est effectuée selon une analyse cas par cas, peu importe leur classe de risque. Les pertes probables sont révisées annuellement.

Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité du gouvernement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que le gouvernement en est informé et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs

Les obligations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux programmes d'avantages sociaux futurs sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

La méthode utilisée tient compte de la façon dont les prestations à la charge du gouvernement sont acquises par les participants.

Dans le cas du Régime de rentes de survivants, les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle qui établit la valeur actualisée des rentes acquises par les bénéficiaires à la suite du décès de la personne admissible.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite et fonds particuliers

Les placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs sont évalués à une valeur de marché redressée. Selon cette méthode d'évaluation, l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui prévu est amorti sur cinq ans.

1. Principales conventions comptables (suite)

Lorsque la valeur de marché redressée du fonds d'un régime de retraite est supérieure à celle de ses obligations, l'excédent qui en résulte est plafonné, par une provision pour moins-value, afin que le passif au titre des régimes de retraite ne reflète que l'avantage futur que le gouvernement s'attend à tirer de cet excédent.

Charge relative aux prestations acquises

La charge relative aux prestations acquises se compose de la quote-part à la charge du gouvernement du coût des prestations acquises au cours de l'année, de sa quote-part du coût des modifications aux régimes relatif aux années de service antérieures et de l'amortissement des gains et pertes actuariels afférents aux obligations du gouvernement relatives aux prestations acquises.

Les gains et les pertes actuariels, déterminés lors de la réévaluation des obligations, découlent d'écarts d'expérience par rapport aux résultats prévus et de modifications d'hypothèses. Ils sont constatés dans les dépenses selon la méthode de l'amortissement linéaire, à compter de l'année financière subséquente à celle de la prise en compte de ces gains et pertes actuariels dans les états financiers. La période d'amortissement correspond à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DUMERCA) des participants du régime ou du programme concerné. Dans le cas du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), une DUMERCA commune est établie pour l'ensemble de ces régimes. Quant au Régime de rentes de survivants, la période d'amortissement correspond à l'espérance de vie moyenne restante des bénéficiaires.

Charge relative aux intérêts

La charge relative aux intérêts est l'écart net entre les intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises et les revenus de placement prévus du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs, ajusté de l'amortissement des gains et des pertes actuariels relatifs à ces fonds et de la variation des provisions pour moins-value.

Les intérêts annuels sont établis par l'application, à la valeur moyenne de l'obligation relative aux prestations acquises de chaque régime ou programme, du taux d'actualisation afférent à cette obligation. Quant au rendement annuel d'un fonds, il est obtenu par l'application, au solde moyen du fonds, du taux de rendement prévu aux évaluations actuarielles des obligations des régimes de retraite afférents ou de celles du programme d'avantages sociaux futurs concerné.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les gains et les pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu sont amortis linéairement. Dans le cas du FARR, la période d'amortissement est la DUMERCA des participants des régimes de retraite. Pour les autres fonds, cette période correspond à celle établie pour l'amortissement des gains et des pertes actuariels liés aux obligations du régime de retraite ou du programme afférent.

Dettes

Dettes

Les emprunts sont comptabilisés selon le montant encaissé au moment de l'émission, lequel est ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus dans le solde des frais reportés liés aux dettes.

Les emprunts en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars de l'année courante.

Les gains ou les pertes de change résultant de la conversion des emprunts sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de chaque emprunt selon la méthode linéaire.

Instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux dettes. Ces instruments financiers sont inscrits au coût.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des emprunts et à la gestion de la trésorerie qui en découle, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme, sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars de l'année courante. Les composantes de ces instruments, soit les actifs et les passifs financiers, font l'objet d'une compensation entre elles et sont présentées dans le poste « Dettes ».

Les échanges d'intérêts qui découlent des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont rapprochés de la dépense d'intérêts des emprunts auxquels ils se rattachent.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés sont reportés et amortis sur la durée de chaque contrat. Toutefois, les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés utilisés pour modifier le risque de taux d'intérêt sont amortis sur la durée du titre sous-jacent.

Fonds d'amortissement

Les titres détenus par les fonds d'amortissement sont comptabilisés selon le montant payé au moment de l'achat, lequel est ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à recevoir à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque titre.

Au moment de la disposition, l'écart entre la valeur comptable et le montant encaissé est imputé aux résultats.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers constituent des éléments d'actif utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement pour la prestation de services publics.

Les terres du domaine public et les ressources naturelles, comme les forêts, l'eau et les ressources minières, dont le gouvernement est titulaire du fait qu'elles ont été dévolues à l'État et non pas achetées, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés du gouvernement. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour le gouvernement.

Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, sur une période correspondant à leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles. Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement.

1. Principales conventions comptables (suite)

Certaines immobilisations sont acquises en vertu d'ententes de partenariat public-privé. Ces ententes se veulent des contrats à long terme par lesquels le gouvernement associe un ou des partenaires privés, avec ou sans financement de la part de ces derniers, à la conception, à la réalisation et à l'exploitation d'un bien public. L'immobilisation et la dette correspondante s'y rattachant sont comptabilisées dans « l'état de la situation financière » lorsque les risques et les avantages associés à la propriété du bien public sont dévolus, selon les dispositions de l'entente, en grande partie au gouvernement.

Le coût d'une immobilisation acquise en vertu d'une telle entente correspond au moindre de la valeur actualisée des flux de trésorerie liés à cet actif et de sa juste valeur. Si les flux de trésorerie liés à l'actif ne peuvent être isolés de ceux liés à l'exploitation, le coût de l'actif est établi sur la base de sa juste valeur. La juste valeur de l'immobilisation est estimée sur la base des spécifications de l'entente.

Les œuvres d'art et les trésors historiques, tels que les peintures, les sculptures, les dessins, les estampes, les photographies, les films et les vidéos, ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations; leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par transfert d'un gouvernement ou par donation, incluant celles acquises pour une valeur symbolique, sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Stocks

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont le gouvernement bénéficiera au cours des prochaines années financières. Ces frais seront imputés aux dépenses au moment où le gouvernement bénéficiera des services acquis.

2. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige du gouvernement de réaliser des estimations et d'établir des hypothèses pour évaluer et inscrire certains éléments d'actif, de passif, de revenu et de dépense. Ces estimations reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables du moment et font appel au jugement du gouvernement. Elles sont réévaluées annuellement selon les nouvelles données disponibles.

Par leur nature, ces estimations peuvent être incertaines quant à leur mesure. Ainsi, les résultats réels peuvent différer des prévisions faites par le gouvernement.

Certains éléments significatifs des états financiers consolidés font l'objet d'estimations.

- Les sommes à recevoir ou à rembourser relatives aux transferts du gouvernement fédéral peuvent varier en raison notamment des écarts éventuels entre les hypothèses retenues à l'égard des données fiscales et démographiques et les données réelles.
- Les obligations des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels.
- Le passif environnemental lié aux terrains contaminés peut varier en raison des écarts entre les coûts de réhabilitation et de gestion estimés et les coûts réels.
- La valeur de certaines provisions peut varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues pour évaluer la probabilité de recouvrement et le montant recouvré.

3. Modifications comptables

Aucune modification comptable n'a été effectuée par le gouvernement au cours de l'année financière 2013-2014. Toutefois, certaines entreprises du gouvernement ont modifié leurs conventions comptables; ces modifications sont présentées à l'annexe 8 – Participations dans les entreprises du gouvernement, dans la rubrique « Redressements effectués par des entreprises du gouvernement ».

4. Transferts financés par le régime fiscal

En lien avec la législation fiscale, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Pour les états financiers consolidés du gouvernement, lorsque ces crédits constituent des transferts effectués par le truchement du régime fiscal, ils sont reclassés et présentés dans les dépenses, augmentant ainsi les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens. Un crédit d'impôt remboursable constitue un transfert lorsqu'il procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

Transferts financés par le régime fiscal

(en millions de dollars)

	2014						2013
	DÉPENSES PAR MISSIONS GOUVERNEMENTALES						
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environ-nement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total consolidé	Total consolidé
REVENUS - IMPÔT SUR LE REVENU ET LES BIENS							
Impôt sur le revenu des particuliers							
Crédits d'impôt remboursables							
Soutien aux enfants				2 206		2 206	2 173
Frais de garde d'enfants				593		593	528
Maintien à domicile des aînés	356					356	326
Aidant naturel	54					54	54
Épargne-études		64				64	55
Prime au travail				356		356	354
Frais médicaux	53					53	50
Autres	7	12	27		2	48	24
	470	**76**	**27**	**3 155**	**2**	**3 730**	**3 564**
Impôt des sociétés							
Crédits d'impôt remboursables							
Recherche scientifique et développement expérimental			644			644	596
Création d'emplois dans une région désignée			47			47	67
Construction de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public			110			110	129
Production cinématographique		231				231	154
Ressources			141			141	39
Déclaration de pourboires					77	77	65
Investissement			133			133	122
Titres multimédias			153			153	103
Affaires électroniques			270			270	287
Autres		83	125			208	191
	–	**314**	**1 623**	–	**77**	**2 014**	**1 753**
	470	**390**	**1 650**	**3 155**	**79**	**5 744**	**5 317**

Le crédit d'impôt pour la solidarité, d'une valeur de 1 784 millions de dollars au 31 mars 2014 (1 703 millions de dollars au 31 mars 2013), constitue un dégrèvement car il vise à rembourser certaines taxes aux ménages à faible revenu. Ce crédit d'impôt remboursable est présenté par conséquent en réduction des revenus des taxes à la consommation.

5. Droits et permis

Les revenus de droits et de permis sont inscrits une fois déduites les sommes présentées ci-dessous.

Sommes présentées en diminution des revenus de droits et de permis
(en millions de dollars)

	2014	2013
Revenus bruts	**2 224**	**2 217**
Déductions		
Traitements sylvicoles et autres activités d'aménagement forestier		121
Autres	26	12
	26	**133**
Revenus nets	**2 198**	**2 084**

6. Encaisse

(en millions de dollars)

	2014	2013
Espèces en banque	2 140	2 501
Plus		
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	299	402
	2 439	2 903
Moins		
Chèques en circulation	(1 076)	(1 239)
	1 363	**1 664**

7. Placements temporaires

(en millions de dollars)

	2014		2013	
Bons du Trésor	122		107	
Billets	1 026		223	
Certificats de dépôt	604		260	
Dépôts à terme	177		272	
Acceptations bancaires	2 064		1 151	
Obligations	2 527		1 845	
Autres	73		37	
	6 593	(1),(2)	**3 895**	(1),(2)

(1) Le taux moyen pondéré des placements temporaires était de 1,06 % (1,15 % au 31 mars 2013). Ce taux correspond au taux effectif des placements temporaires détenus au 31 mars 2014. Les placements temporaires sont des placements facilement réalisables que le gouvernement n'a pas l'intention de conserver plus d'un an. Ces placements viennent à échéance au cours de la prochaine année financière, à l'exclusion de certains titres de nature transitoire d'une valeur de 78 M$, dont la majorité comporte des échéances qui varient entre avril 2015 et octobre 2018.

(2) Aux 31 mars 2014 et 2013, le cours des titres négociables sur un marché officiel se rapprochait de leur valeur comptable.

8. Débiteurs

(en millions de dollars)

	2014	2013
Agents et mandataires		
Impôt sur le revenu et les biens	868	960
Taxes à la consommation	2 693	3 233
	3 561	**4 193**
Créances		
Impôt sur le revenu et les biens	4 335	5 137
Taxes à la consommation	909	1 000
Droits et permis	451	472
Revenus divers	2 058	2 196
Recouvrements de dépenses et autres	436	502
	8 189	**9 307**
Provision pour créances douteuses	(1 936)	(2 099)
	6 253	**7 208**
Comptes débiteurs estimés – comptabilité d'exercice	2 756	2 675
Revenus provenant des entreprises du gouvernement – dividendes	111	274
Transferts du gouvernement fédéral	1 618	3 155
Intérêts courus sur prêts et placements de portefeuille	67	67
	14 366	**17 572**

9. Prêts et placements de portefeuille

(en millions de dollars)

	2014	2013
Prêts	7 237	7 235
Placements de portefeuille	1 743	1 980
	8 980	**9 215**

Prêts par catégories

(en millions de dollars)

	2014			2013		
	Prêts [1]	Provisions pour moins-value	Total	Prêts	Provisions pour moins-value	Total
Autres gouvernements						
Municipalités	1 079		1 079	1 161		1 161
Organismes municipaux	1 219 [2]		1 219	972 [2]		972
	2 298	–	**2 298**	**2 133**	–	**2 133**
Entreprises, organismes, particuliers et autres						
Établissements universitaires exclus du périmètre comptable	2 747		2 747	2 645		2 645
Entreprises	1 962 [2]	(970)	992 [3],[4]	1 929 [2]	(811)	1 118 [3],[4]
Organismes fiduciaires et sans but lucratif	784	(60)	724	897	(60)	837
Étudiants	675	(294)	381	692	(297)	395
Autres	104 [2]	(9)	95	107 [2]		107
	6 272	**(1 333)**	**4 939**	**6 270**	**(1 168)**	**5 102**
	8 570	**(1 333)**	**7 237**	**8 403**	**(1 168)**	**7 235**

(1) Les prêts accordés aux municipalités et aux organismes municipaux portent intérêt au taux moyen pondéré de 3,83 %. Ceux accordés aux établissements universitaires exclus du périmètre comptable portent intérêt au taux moyen pondéré de 2,88 %. Ceux accordés aux entreprises portent intérêt au taux moyen pondéré de 3,05 %. Ceux accordés aux organismes fiduciaires et sans but lucratif portent intérêt au taux moyen pondéré de 1,55 %. La majorité des prêts aux étudiants porte intérêt au taux de 3,50 %.

(2) Les garanties reçues à l'égard des prêts étaient de 450 M$ (423 M$ au 31 mars 2013).

(3) Certains prêts présentaient des clauses particulières de remboursement basées sur des redevances, pour un total de 273 M$ (350 M$ au 31 mars 2013).

(4) La portion « subvention liée à des prêts assortis de conditions avantageuses importantes » a réduit la valeur de ces prêts de 136 M$ (140 M$ au 31 mars 2013).

9. Prêts et placements de portefeuille (suite)

Échéancier des encaissements à recevoir sur les prêts

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Municipalités et organismes municipaux	Établissements universitaires exclus du périmètre comptable	Entreprises	Organismes fiduciaires et sans but lucratif	Étudiants	Autres	Total
2015	163	379	171	398	48	39	1 198
2016	165	419	105	182	48	1	920
2017	167	462	188	28	48		893
2018	171	488	88	25	48		820
2019	175	250	67	31	48	1	572
	841	**1 998**	**619**	**664**	**240**	**41**	**4 403**
2020-2024	859	670	240	60	141	2	1 972
2025-2029	352	37	104			1	494
2030-2034	153	36	16				205
2035-2039		6	148				154
2040 et plus							–
	2 205	**2 747**	**1 127**	**724**	**381**	**44**	**7 228**
Échéance indéterminée	93		1			51	145
	2 298	**2 747**	**1 128**	**724**	**381**	**95**	**7 373**
Portion « subvention liée à des prêts assortis de conditions avantageuses importantes »			(136)				(136)
	2 298	**2 747**	**992**	**724**	**381**	**95**	**7 237**

9. Prêts et placements de portefeuille (suite)

Placements de portefeuille par catégories

(en millions de dollars)

	2014					2013
	Actions et mises de fonds [1]	**Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)** (note 23)	**Dépôts à participation**	**Obligations et billets**	**Total**	**Total**
Autres gouvernements						
Gouvernements fédéral et provinciaux				63	63	48
Municipalités et organismes municipaux				66	66	78
	—	—	—	**129**	**129**	**126**
Entreprises, organismes et autres						
Entreprises	355 [2]			112	467	422 [2]
Organismes fiduciaires et sans but lucratif			837 [3]		837	1 075
Autres	31	218		163	412	455
	386	**218**	**837**	**275**	**1 716**	**1 952**
Provisions pour moins-value	(108)	(32)		(10)	(150)	(153)
	278	**186**	**837**	**265**	**1 566**	**1 799**
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable				48 [4]	48	55
	278	**186**	**837**	**442**	**1 743**	**1 980**

(1) Aux 31 mars 2014 et 2013, le cours des titres négociables sur un marché officiel se rapprochait de leur valeur comptable.

(2) La portion « subvention liée à des placements de portefeuille assortis de conditions avantageuses importantes » a réduit la valeur de ces placements de 186 M$ (184 M$ au 31 mars 2013).

(3) Le gouvernement détient des unités de dépôts à participation dans des fonds particuliers confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(4) En vertu de la Loi sur les investissements universitaires (RLRQ, chapitre I-17), le gouvernement a créé un fonds d'amortissement dont les sommes déposées par le ministre responsable sont affectées exclusivement au remboursement d'emprunts (capital et intérêts) pour le financement d'immobilisations des établissements universitaires exclus du périmètre comptable.

10. Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations[1], a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de cette loi, le fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

Revenus
pour l'année financière terminée le 31 mars 2014
(en millions de dollars)

	2014		2013
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
Revenus			
Redevances hydrauliques	746	763	717
Biens non réclamés	12	19	12
Revenus de placement	281	339	232
Total des revenus	**1 039**	**1 121**	**961**

[1] RLRQ, chapitre R-2.2.0.1

10. Fonds des générations (suite)

Évolution du solde du Fonds des générations pour l'année financière terminée le 31 mars 2014

(en millions de dollars)

	2014	2013
Solde au début	**5 238**	**4 277**
Plus		
Versement provenant du Fonds d'information sur le territoire	300	
Revenus	1 121	961
	6 659	**5 238**
Moins		
Sommes utilisées pour le remboursement des dettes	1 000	
Solde à la fin	**5 659**	**5 238**

Situation financière au 31 mars 2014

(en millions de dollars)

	2014	2013
Sommes gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	61	88
Revenus de placement à recevoir	37	29
Dépôts à participation[(1)]	5 487	5 035
	5 585	**5 152**
Débiteurs	74	86
Solde du fonds	**5 659**	**5 238**

(1) Le Fonds des générations a acquis des unités de participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ces unités sont remboursables sur préavis, selon les modalités prévues aux règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois. Le Fonds des générations possédait 5 844 937 unités de participation dont la juste valeur totale des unités était de 6 200 M$ (5 409 313 unités de participation dont la juste valeur totale des unités était de 5 433 M$ au 31 mars 2013).

11. Créditeurs et frais à payer

(en millions de dollars)

	2014	2013
Rémunération	6 308	6 080
Impôts et taxes à rembourser		
Impôt sur le revenu et les biens	3 729	3 867
Taxes à la consommation	1 845	2 057
Fournisseurs	3 948	3 818
Avances des fonds en fidéicommis	123	132
Comptes d'accords de perception fiscale	496	264
Intérêts courus sur emprunts	2 668	2 780
Transferts	3 296	2 695
	22 413	**21 693**

12. Revenus reportés

(en millions de dollars)

	2014	2013
Impôt foncier scolaire	463	397
Droits d'immatriculation et de permis de conduire	702	660
Transferts du gouvernement fédéral[1],[2]	2 600	4 106
Donations de tiers[1],[3]	1 458	1 468
Frais de garantie des emprunts d'Hydro-Québec	154	150
Autres	354	342
	5 731	**7 123**

(1) Ces revenus reportés découlent de stipulations exigées par le gouvernement fédéral ou d'affectations d'origine externe qui prévoient l'utilisation des actifs reçus à des fins prescrites.

(2) Ce poste inclut des revenus de transfert du gouvernement fédéral de 40 M$ (53 M$ au 31 mars 2013) comptabilisés dans des comptes à fin déterminée, soit 16 M$ (26 M$ au 31 mars 2013) affectés à l'acquisition d'immobilisations et 24 M$ (27 M$ au 31 mars 2013) affectés à d'autres fins.

(3) Ces donations proviennent principalement d'organismes sans but lucratif soit, entre autres, de fondations qui assurent un soutien financier à des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux.

Ce poste inclut des revenus de donations de tiers de 42 M$ (33 M$ au 31 mars 2013) comptabilisés dans des comptes à fin déterminée affectés à des fins autres que pour l'acquisition d'immobilisations.

12. Revenus reportés (suite)

Détail des revenus reportés

(en millions de dollars)

	2014				2013
	Solde au début	Nouveaux transferts et donations	Constatation aux revenus	Solde à la fin	Solde à la fin
Transferts du gouvernement fédéral					
Affectés à l'acquisition d'immobilisations	2 098	196	176	2 118	2 098
Affectés à d'autres fins					
Harmonisation de la TVQ à la TPS	1 467		1 467	—	1 467
Infrastructures municipales et locales	391	453	497	347	391
Société d'habitation du Québec, programmes AccèsLogis et Logement abordable Québec	9	1	10	—	9
Entretien de barrages transférés par le gouvernement fédéral	12		1	11	12
Financement de base - Plan Chantiers Canada	14		14	—	14
Autres	115	814	805	124	115
	2 008	**1 268**	**2 794**	**482**	**2 008**
	4 106	**1 464**	**2 970**	**2 600**	**4 106**
Donations de tiers					
Affectées à l'acquisition d'immobilisations	881	123	96	908	881
Affectées à d'autres fins	587	525	562	550	587
	1 468	**648**	**658**	**1 458**	**1 468**

13. Autres passifs

(en millions de dollars)

	2014	2013
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties (note 20)	666	696
Passif environnemental (note 21)	3 175	3 173
Obligations relatives au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable[1]	48	55
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés ou à être contractés par des bénéficiaires[2]	1 130	1 262
	5 019	**5 186**

(1) Un fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable de 48 M$ (55 M$ au 31 mars 2013) est affecté au paiement de ces obligations. L'information est présentée à la note 9 – Prêts et placements de portefeuille.

(2) Les obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés ou à être contractés par des bénéficiaires proviennent des programmes de transfert administrés par les organismes autres que budgétaires, principalement la Société de financement des infrastructures locales du Québec et la Société d'habitation du Québec. Puisque leur loi constitutive leur permet d'autoriser une dépense de transfert sans requérir l'approbation du Parlement par une loi sur les crédits, la dépense et le passif correspondant sont constatés dès que l'entente de transfert a été dûment autorisée par l'organisme et que le bénéficiaire a respecté les critères d'admissibilité.

Dans le cadre de ces programmes de transfert, le gouvernement subventionne également les intérêts qui seront assumés par les bénéficiaires au cours des années subséquentes, estimés à 224 M$ (244 M$ au 31 mars 2013).

14. Transferts du gouvernement fédéral à rembourser

(en millions de dollars)

	2014	2013
Péréquation et Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	**475**	**713**

Note : Ce poste représente des sommes relatives aux mesures adoptées par le gouvernement fédéral pour atténuer la baisse des transferts des années 2003-2004 et 2004-2005. Il s'agit du solde résiduel à rembourser sur une somme initiale de 2 377 M$ ne portant pas intérêt et remboursable sur 10 ans jusqu'en 2015-2016.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2014	2013
Régimes de retraite				
Obligations relatives aux prestations acquises	91 859	(7 752)	84 107	80 791
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(46 113)	(5 220)	(51 333)	(48 344)
Fonds particuliers des régimes de retraite	(4 038)	(199)	(4 237)	(4 088)
	41 708	**(13 171)**	**28 537**	**28 359**
Autres avantages sociaux futurs				
Obligations relatives aux prestations acquises	1 602	(180)	1 422	1 376
Fonds des autres avantages sociaux futurs	(1 278)	(9)	(1 287)	(1 243)
	324	**(189)**	**135**	**133**
	42 032	**(13 360)**	**28 672**	**28 492**

Régimes de retraite à prestations déterminées du gouvernement

Plusieurs régimes de retraite à prestations déterminées ont été mis en place par le gouvernement pour ses employés, pour les membres de l'Assemblée nationale et pour les juges de la Cour du Québec. Pour tous ces régimes, le gouvernement et les participants contribuent à leur financement. Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est le régime de la plupart des employés du gouvernement. Les autres régimes s'adressent à des catégories particulières d'employés, tels le personnel d'encadrement et les employés de l'Université du Québec et de ses constituantes.

Le gouvernement permet à ses entreprises et à des organismes externes à son périmètre comptable[1] d'adhérer aux régimes de retraite qu'il a mis en place. Ces derniers versent alors des cotisations à titre d'employeur aux régimes concernés.

[1] Ces organismes sont principalement des organismes qui exercent des opérations fiduciaires pour le gouvernement ou qui fournissent des services à des entités du périmètre comptable.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Répartition de la clientèle selon les régimes de retraite

	Nombre de participants actifs au 31 décembre 2013	Nombre de prestataires au 31 décembre 2013
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	538 360	236 028
Régime de retraite du personnel d'encadrement et Régime de retraite de l'administration supérieure (RRPE et RRAS)	29 118	27 575
Régime de retraite des enseignants et Régime de retraite de certains enseignants (RRE et RRCE)(1)	81	44 344
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)(1)	24	19 857
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 800	4 990
Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)	8 909	3 741
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 650	1 753
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM)	291	361
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFGQ)(2)	173	166
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	118	413
	586 524	**339 228**

Note : En plus de ces régimes, des entreprises du gouvernement (Hydro-Québec, Investissement Québec et Loto-Québec) ont également mis en place des régimes de retraite à prestations déterminées. L'information sur les passifs et les actifs afférents à ces régimes est présentée dans les états financiers de ces entreprises.

(1) Depuis le 1er juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.

(2) Ce régime n'accueille pas de nouveaux participants depuis sa mise en place le 1er janvier 1992.

Les régimes de retraite du gouvernement procurent un revenu déterminé aux participants au moment de leur retraite. Celui-ci est calculé en fonction du revenu moyen des participants, lequel est établi à partir de leurs meilleures années de rémunération, généralement cinq années, et du nombre d'années de service des participants. Les prestations sont partiellement indexées au coût de la vie pour la partie acquise après le 1er juillet 1982, ou après le 1er janvier 2005 dans le cas du RRUQ, et sont généralement indexées pour la partie acquise avant cette date.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Catégories de régimes de retraite

Les régimes à prestations déterminées du gouvernement se divisent en deux catégories, soit les régimes dits « à coûts partagés » et les régimes dits « à solde du coût ». Ces deux catégories de régimes se distinguent par la responsabilité du gouvernement quant au financement du coût des prestations acquises et quant aux obligations relatives au versement des prestations.

Régimes dits « à coûts partagés »

Les régimes de retraite dits « à coûts partagés » sont des régimes conjoints pour lesquels la responsabilité du gouvernement à l'égard du versement des prestations accordées par le régime se limite à sa quote-part du coût des prestations acquises par les employés. Ainsi, pour ces régimes, la portion des obligations relatives aux prestations acquises dont le gouvernement est responsable est prise en compte dans le passif des régimes de retraite présenté dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Quant aux obligations relatives aux prestations acquises à la charge des participants et sur l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations, l'information est présentée dans les états financiers des régimes publiés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Régimes dits « à solde du coût »

Les régimes de retraite dits « à solde du coût » sont des régimes pour lesquels le gouvernement assume la totalité du coût des prestations acquises, net des cotisations versées par les employés et par certains employeurs. Ainsi, pour ces régimes, l'ensemble de leurs obligations relatives aux prestations acquises est pris en compte dans le passif des régimes de retraite présenté dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le gouvernement a mis en place le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) afin de constituer un actif destiné à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite. Le FARR vise les régimes pour lesquels le versement des prestations est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

La Loi sur l'administration financière[1] permet au ministre des Finances de placer à long terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence du solde du compte non budgétaire des régimes de retraite[2], des sommes prises sur le fonds général du fonds consolidé du revenu pour former ce fonds d'amortissement.

En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue lors du renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif que la valeur comptable des sommes cumulées dans le FARR corresponde, en 2020, à 70 % de la valeur de ses obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Cet objectif ne considère pas les obligations de certains régimes[3] qui ont leur propre fonds de régime.

Fonds particuliers des régimes de retraite

Présence d'un fonds de régime

Conformément à leurs dispositions, certains régimes de retraite ont leur propre fonds de régime pour assurer le paiement des prestations acquises. Ce fonds est composé des cotisations des employeurs ainsi que de celles des participants, si ces derniers contribuent à un régime dit « à solde du coût ». Le gouvernement peut également être tenu d'y verser des cotisations.

Si les sommes d'un fonds de régime sont insuffisantes pour le versement des prestations à la charge du gouvernement, leur paiement est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu. Cette situation ne s'applique pas au RRUQ.

Les sommes déposées dans les fonds de régime sont gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec, à l'exception de celles afférentes au RRUQ, lesquelles sont administrées par un fiduciaire privé.

Absence d'un fonds de régime

Pour les régimes de retraite qui ne sont pas dotés d'un fonds de régime, le paiement des prestations à la charge du gouvernement est effectué sur le fonds général du fonds consolidé du revenu. Les cotisations des participants et des employeurs relatives à ces régimes sont alors versées au fonds général du fonds consolidé du revenu.

---

1 RLRQ, chapitre A-6.001

2 Le solde du compte non budgétaire des régimes de retraite correspond, dans le présent cas, au passif des régimes de retraite avant la prise en compte du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

3 Les régimes qui ont leur propre fonds de régime sont le RRUQ, le RREFGQ et le RRMSQ (à l'égard des années de service cumulées après le 31 décembre 2006) ainsi que le RREGOP, relativement aux crédits de rentes acquis à la suite de transferts de régimes.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Caractéristiques des régimes à prestations déterminées du gouvernement

Régimes	Catégories de régime			Présence d'un fonds particulier
	À coûts partagés [1]		À solde du coût	
RREGOP				
– service régulier[2]	✓	50,0 % [3]		
– service transféré du RRE et du RRF			✓	
– crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes			✓	✓
RRPE				
– service régulier[2]	✓	50,0 % [3]		
– service transféré du RRE et du RRF			✓	
RRAS			✓	
RRE			✓	
RRCE			✓	
RRF			✓	
RRMSQ				
– service régulier depuis le 1er janvier 2007	✓	66,7 %		✓ [4]
– service régulier avant le 1er janvier 2007			✓	
RRUQ			✓	✓
RRAPSC[5]	✓	54,0 % [6]		
RRJCQM			✓	
RREFGQ			✓	✓
RRMAN			✓	

(1) Le pourcentage indiqué représente la quote-part des obligations relatives aux prestations acquises à la charge du gouvernement.

(2) Les cotisations versées par les employeurs tenus de le faire sont déposées dans un fonds transitoire. Ce fonds est liquidé régulièrement, car les sommes qui y sont déposées servent au versement des prestations.

(3) La quote-part du gouvernement est de 58,3 % pour les prestations acquises avant le 1er juillet 1982.

(4) Au plus tard tous les trois ans, le gouvernement a l'obligation de verser dans le fonds ses cotisations, déterminées sur la base d'évaluations actuarielles réalisées à cette fin.

(5) Le gouvernement se reconnaît une obligation, portant intérêt, envers le régime pour les cotisations des participants versées dans le fonds général du fonds consolidé du revenu avant le 1er janvier 2013. Cette obligation sera remboursée sur quatre ans, à compter du 1er juillet 2013, par des versements annuels dans le fonds des cotisations des participants du régime.

(6) La quote-part du gouvernement est de 46,0 % pour les prestations acquises avant le 1er janvier 2013. La quote-part du gouvernement a été majorée de 46,0 % à 54,0 % pour les années de services postérieures à 2012, à la suite de l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2013, chapitre 9).

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Détail du passif des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis [1]	2014	2013
Obligations relatives aux prestations acquises				
RREGOP				
– service régulier	50 090	(3 691)	46 399	43 569
– service transféré	2 900	(169)	2 731	2 775
RRPE et RRAS				
– service régulier	11 524	(1 185)	10 339	9 627
– service transféré	1 169	(104)	1 065	1 079
RRE et RRCE	13 009	(1 721)	11 288	11 546
RRF	3 980	(289)	3 691	3 848
RRMSQ	4 065	(289)	3 776	3 681
RRUQ	3 382	(202)	3 180	2 967
RRAPSC	785	(30)	755	842
RRJCQM	601	(45)	556	538
RREFGQ	148	(10)	138	133
RRMAN	206	(17)	189	186
	91 859	**(7 752)**	**84 107**	**80 791**
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	**(46 113)**	**(5 220)**	**(51 333)**	**(48 344)**
Fonds particuliers des régimes de retraite				
Fonds du RRUQ	(2 956)	(189)	(3 145)	(3 016)
Fonds du RRMSQ	(330)	13	(317)	(301)
Autres fonds de régime	(803)	(23)	(826)	(824)
Provision pour moins-value - Autres fonds	51		51	53
	(4 038)	**(199)**	**(4 237)**	**(4 088)**
	41 708	**(13 171)**	**28 537**	**28 359**

(1) La période d'amortissement des gains et des pertes actuariels varie de 5 à 16 ans selon le régime concerné; elle est de 15 ans dans le cas du RREGOP.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises

(en millions de dollars)

	2014	2013
Obligations au début	**87 629**	**82 477**
Coût des prestations acquises	2 289	2 058
Intérêts sur les obligations	5 521	5 205
Prestations versées	(5 326)	(5 027)
Transferts de régimes	28	24
Modifications de régime		(79)
(Gains) pertes actuariels	1 707	2 996
Variation des obligations à l'égard de certains crédits de rente[1]	11	(25)
Obligations à la fin	**91 859**	**87 629**

(1) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Les actuaires de la CARRA réalisent les évaluations actuarielles de l'ensemble des régimes, sauf pour le RRUQ, dont l'évaluation est effectuée par une firme d'actuaires du secteur privé. La valeur au 31 mars 2014 des obligations relatives aux prestations acquises a été établie à partir d'évaluations actuarielles en date du 31 décembre des années présentées au tableau suivant :

Date des dernières évaluations actuarielles

31 décembre 2013 (dépôt en 2013-2014)	31 décembre 2012 (dépôt en 2013-2014)	31 décembre 2011 (dépôt en 2012-2013)	31 décembre 2010 (dépôt en 2011-2012)
RRUQ	RREGOP et RRPE - Service transféré du RRF et du RRE RREGOP - Crédits de rente liés à des transferts de régimes - Rachats d'années de service RRCE RRMSQ	RREGOP et RRPE - Service régulier RRE RRF	RRAS RRAPSC RRJCQM RREFGQ RRMAN

Note : L'année de dépôt correspond à l'année financière du gouvernement pour laquelle une évaluation actuarielle du régime est requise selon le calendrier de production de cette évaluation.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Principales hypothèses économiques utilisées

(en pourcentage)

	Régimes administrés par la CARRA		RRUQ	
	2014-2023	2024 et suivantes	2014-2023	2024 et suivantes
Rendement, net d'inflation	4,45	4,45	4,25	4,25
Taux d'inflation	2,03	2,50	2,03	2,50
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,48	6,95	6,28	6,75
Progression des salaires, nette d'inflation	0,53	0,50	0,50	0,50

La variation des hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles peut se traduire par une augmentation ou une diminution de la valeur des obligations relatives aux prestations acquises. Le tableau présenté ci-dessous, qui tient compte des principales hypothèses économiques et démographiques, illustre la conséquence d'une variation de 0,25 % sur la valeur des obligations des quatre principaux régimes de retraite, soit le RREGOP – service régulier, le RRPE – service régulier, le RRE et le RRF. De plus, la conséquence d'une variation d'une demi-année de l'espérance de vie est également illustrée. Selon les hypothèses actuelles pour le RREGOP, l'espérance de vie d'un prestataire âgé de 60 ans est de 25,2 années pour un homme et de 28,4 années pour une femme.

Conséquence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises au 31 mars 2014

Hypothèses	Variation	Conséquence	
		M$	%
- Rendement, net d'inflation	- Hausse de 0,25 %	(2 140)	- 2,8
	- Baisse de 0,25 %	2 260	+ 3,0
- Taux d'inflation	- Hausse de 0,25 %	(660)	- 0,9
	- Baisse de 0,25 %	730	+ 1,0
- Progression des salaires, nette d'inflation	- Hausse de 0,25 %	480	+ 0,6
	- Baisse de 0,25 %	(470)	- 0,6
- Espérance de vie	- Hausse de 0,5 an	640	+ 0,9
	- Baisse de 0,5 an	(660)	- 0,9

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	2014					2013
	FARR	Fonds du RRMSQ	Fonds du RRUQ	Autres fonds de régime	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	**40 798**	**306**	**2 659**	**780**	**44 543**	**42 516**
Revenus de placement prévus	2 661 (1)	20	166	24	2 871	2 730
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu	1 000				1 000	1 149
Cotisations versées(2)			113	218	331	313
Prestations versées		(4)	(110)	(248)	(362)	(346)
Gains (pertes) actuariels	1 654	8	128	18	1 808	(1 794)
Variation de la valeur des actifs à l'égard de certains crédits de rente(3)				11	11	(25)
Valeur de marché redressée à la fin(4)	**46 113**	**330**	**2 956**	**803**	**50 202**	**44 543**

(1) Pour 2013-2014, le taux de rendement attendu du FARR était de 6,45 % (6,50 % en 2012-2013); le rendement réalisé selon la valeur de marché des placements a été de 12,72 % (8,70 % en 2012-2013).

(2) Ce poste inclut 142 M$ (132 M$ en 2012-2013) de cotisations de participants, d'entreprises du gouvernement et d'organismes externes au périmètre comptable.

(3) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

(4) Les justes valeurs respectives des actifs du FARR, du fonds du RRMSQ et des autres fonds particuliers des régimes déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec étaient de 49 034 M$, de 354 M$ et de 875 M$ (respectivement de 42 562 M$, de 313 M$ et de 831 M$ au 31 mars 2013). La juste valeur du fonds du RRUQ était de 3 169 M$ (2 790 M$ au 31 mars 2013).

Politique de placement du FARR au 31 mars de l'année courante

Les sommes déposées dans le FARR sont confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Cette dernière les gère selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances. Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend des titres à revenu fixe (ex. : obligations), des investissements sensibles à l'inflation (ex. : actifs immobiliers, infrastructures) et des actions.

Portefeuille du FARR

(en pourcentage)

	2014	2013
Titres à revenu fixe	35,75	35,75
Placements sensibles à l'inflation	16,00	15,50
Actions	48,25	45,25
Autres placements	-	3,50
	100,00	**100,00**

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge relative aux prestations de retraite

(en millions de dollars)

	2014	2013
Coût des prestations acquises	2 289	2 058
Cotisations des participants et des employeurs	(160)	(158)
	2 129	**1 900**
Modifications de régime		(79) [1]
Amortissement des (gains) pertes actuariels	793	698 [1]
Total	**2 922**	**2 519**

(1) La Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 6) a modifié la période de qualification au régime d'un nouveau participant après le 31 décembre 2012, laquelle période est passée de 24 à 84 mois, ainsi que certaines dispositions relatives aux critères d'admissibilité à la retraite, au retour au travail et à l'âge limite de cotisation au régime. En raison de la réduction des obligations relatives aux prestations acquises qui a résulté de ces modifications de régime, un amortissement supplémentaire de pertes actuarielles de 79 M$ a été constaté.

Charge relative au service de la dette lié aux régimes de retraite

(en millions de dollars)

	2014	2013
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	5 521	5 205
Revenus de placement des fonds[1]	(2 157)	(2 131)
Total	**3 364**	**3 074**

(1) Ces revenus sont réduits de 714 M$ (599 M$ en 2012-2013) en raison d'un amortissement de 716 M$ de pertes actuarielles liées au FARR et aux fonds particuliers des régimes (591 M$ en 2012-2013) et d'une variation à la baisse de 2 M$ (hausse de 8 M$ en 2012-2013) de la provision pour moins-value liée à un fonds particulier des régimes.

Autres avantages sociaux futurs

Le gouvernement a aussi mis en place d'autres programmes d'avantages sociaux futurs à l'égard de ses employés, qui prévoient l'accumulation de congés de maladie et le versement de rentes de survivants. De plus, l'Université du Québec et ses constituantes proposent à leurs employés certaines compensations forfaitaires octroyées dans le cas d'une retraite anticipée et un régime collectif d'assurance pour leurs retraités. Ces différents programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement qui en assume, règle générale, la totalité des coûts.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Congés de maladie accumulés

Certains employés de la fonction publique ainsi que les enseignants du réseau des commissions scolaires peuvent accumuler dans une réserve des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement. Les journées ainsi accumulées dans cette réserve peuvent être utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans le cadre de certaines situations prévues dans les conventions collectives ou, pour les employés de la fonction publique, dans le cadre d'un départ en préretraite. En cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, les employés de la fonction publique reçoivent en argent 50 % de la valeur de ces journées accumulées, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme équivalant à 66 jours de salaire. Quant aux enseignants, ceux-ci reçoivent en argent la valeur totale des journées accumulées.

La Loi sur l'administration financière autorise le ministre des Finances à déposer des sommes à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence de la valeur de son obligation relative aux congés de maladie accumulés, afin d'alimenter le Fonds des congés de maladie accumulés. Ce fonds vise à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations dues aux employés en raison des congés de maladie qu'ils ont accumulés.

Régime de rentes de survivants

Le Régime de rentes de survivants prévoit le paiement d'une rente au conjoint et aux enfants à charge à la suite du décès d'une personne admissible. Ce régime vise principalement le personnel d'encadrement et le personnel assimilé des secteurs public et parapublic. Le gouvernement verse des sommes dans un fonds à la Caisse de dépôt et placement du Québec, réservé exclusivement au paiement des prestations acquises par les bénéficiaires du régime.

Détail du passif des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis [1]	2014	2013
Obligations relatives aux prestations acquises				
Congés de maladie accumulés	937	(108)	829	790
Régime de rentes de survivants	424	(16)	408	408
Programmes de l'Université du Québec	241	(56)	185	178
	1 602	**(180)**	**1 422**	**1 376**
Fonds des autres avantages sociaux futurs				
Fonds des congés de maladie accumulés	(915)	61	(854)	(798)
Fonds du Régime de rentes de survivants	(363)	(70)	(433)	(445)
	(1 278)	**(9)**	**(1 287)**	**(1 243)**
	324	**(189)**	**135**	**133**

(1) La période d'amortissement des gains et des pertes actuariels varie de 11 à 19 ans selon le programme d'avantages sociaux futurs concerné.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises

(en millions de dollars)

	2014				2013
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Obligations au début	**895**	**399**	**214**	**1 508**	**1 455**
Coût des prestations acquises	86	10	16	112	106
Intérêts sur les obligations	53	25	9	87	80
Prestations versées	(111)	(33)	(21)	(165)	(162)
(Gains) pertes actuariels	14	23	23	60	29
Obligations à la fin	**937**	**424**	**241**	**1 602**	**1 508**

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des autres avantages sociaux futurs fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations. La valeur au 31 mars 2014 des obligations a été établie à partir des évaluations actuarielles en date du 31 mars 2013 pour les congés de maladie accumulés, du 31 décembre 2012 pour le Régime de rentes de survivants et du 31 mars 2012 pour les programmes de l'Université du Québec.

Principales hypothèses économiques à long terme utilisées

(en pourcentage)

	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec
Rendement, net d'inflation	4,45	4,45	-
Taux d'inflation	2,50	2,50	2,50
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,95	6,95	4,00
Progression des salaires, nette d'inflation	0,50	-	0,50

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée des fonds des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	2014			2013
	Fonds des congés de maladie accumulés	Fonds du Régime de rentes de survivants	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	**830**	**350**	**1 180**	**1 140**
Revenus de placement prévus[1]	53	22	75	73
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu		5	5	10
Prestations versées		(33)	(33)	(33)
Gains (pertes) actuariels	32	19	51	(10)
Valeur de marché redressée à la fin[2]	**915**	**363**	**1 278**	**1 180**

(1) Pour 2013-2014, le taux de rendement attendu des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et de ceux du Fonds du Régime de rentes de survivants était de 6,45 % (6,50 % en 2012-2013); les rendements réalisés, sur la base de la valeur de marché des placements, ont été respectivement de 12,55 % et de 13,90 % (respectivement de 8,17 % et de 9,05 % en 2012-2013).

(2) Les justes valeurs des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du Régime de rentes de survivants, déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, étaient respectivement de 968 M$ et de 393 M$ (respectivement de 860 M$ et de 372 M$ au 31 mars 2013).

Charge relative aux prestations acquises liées aux autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	2014				2013
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Coût des prestations acquises	86	10	16	112	106
Amortissement des (gains) pertes actuariels	11	(1)	3	13	7
Total	**97**	**9**	**19**	**125**	**113**

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge relative au service de la dette lié aux autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	2014				2013
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	53	25	9	87	80
Revenus de placement des fonds[1]	(56)	(16)		(72)	(70)
Total	**(3)**	**9**	**9**	**15**	**10**

(1) Ces revenus sont augmentés d'un amortissement de 3 M$ (1 M$ en 2012-2013) de gains actuariels relatifs au Fonds des congés de maladie accumulés et sont réduits d'un amortissement de 6 M$ (4 M$ en 2012-2013) de pertes actuarielles relatives au Fonds du Régime de rentes de survivants.

16. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que des remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque au moyen des divers instruments financiers à sa disposition.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés des changes. Afin de gérer ce risque, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre. Ces contrats viendront à échéance à différentes dates d'ici 2037.

La structure de la dette, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change, était de 100,0 % en dollars canadiens (100,0 % en dollars canadiens au 31 mars 2013). Ce pourcentage est calculé sur la dette brute[1] du gouvernement. Une variation de 1,0 % du dollar canadien par rapport aux devises étrangères n'entraînerait aucune variation de la dette brute[1] et du service de la dette.

Le service de la dette tient compte de gains de change de 6 millions de dollars (7 millions de dollars en 2012-2013).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à d'autres types d'instruments financiers dérivés. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger des paiements d'intérêts à taux fixe contre des paiements calculés à taux variable, ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

La structure de la dette, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, était de 87,3 % à taux d'intérêt fixes et de 12,7 % à taux d'intérêt variables (87,2 % à taux d'intérêt fixes et 12,8 % à taux d'intérêt variables au 31 mars 2013). Ces pourcentages sont calculés sur la dette brute[1] du gouvernement.

[1] Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

16. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (suite)

La dette à taux fixes est celle qui ne viendra pas à échéance et dont les taux ne seront pas modifiés au cours de la prochaine année.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartiste.

Une limite de crédit est fixée pour chaque contrepartiste en fonction principalement de sa cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que la limite fixée avec le contrepartiste soit respectée.

Le gouvernement transige avec de grandes institutions financières qui font l'objet d'une notation financière par au moins deux agences de notation, dont l'une d'elles doit être Standard & Poor's ou Moody's. Au moment de l'entrée en vigueur de l'accord encadrant les transactions, l'établissement doit avoir une cote de crédit de catégorie A ou supérieure avec au moins une de ces agences. Au 31 mars 2014, tous les contrepartistes du gouvernement répondaient à ce critère.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le gouvernement ne puisse faire face, à court terme, à ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le fonds général du fonds consolidé du revenu dispose de marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens obtenues auprès de différentes institutions bancaires canadiennes. Au 31 mars 2014, l'encours à l'égard de ces marges s'élevait à 95 millions de dollars (7 millions de dollars au 31 mars 2013).

Le fonds général du fonds consolidé du revenu dispose également d'une convention de crédit totalisant 3 500 millions de dollars américains, obtenue auprès d'un syndicat bancaire canadien et international. Aucune opération n'a jamais été effectuée quant à cette convention de crédit.

De plus, depuis l'année financière 2012-2013, le fonds général du fonds consolidé du revenu maintient, dans le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement, des liquidités prudentielles investies principalement dans des titres très liquides du gouvernement fédéral du Canada. En cas de fortes perturbations des marchés financiers, il sera possible de vendre ces titres et récupérer rapidement les liquidités qui permettront au gouvernement de respecter ses engagements financiers. Au 31 mars 2014, ces liquidités prudentielles totalisaient 7 589 millions de dollars canadiens (3 869 millions de dollars canadiens au 31 mars 2013).

17. Dettes

Dettes par sources et par devises

(en millions de dollars)

	2014			2013
	Équivalent en dollars canadiens			
Dettes contractées sur les marchés financiers	**Dettes avant incidence des instruments financiers dérivés**	**Instruments financiers dérivés - nets**	**Dettes après incidence des instruments financiers dérivés**	**Dettes après incidence des instruments financiers dérivés**
En dollars canadiens	152 101	36 906	189 007 [1]	179 709 [1]
En dollars américains	19 422	(18 054)	1 368 [1]	1 345 [1]
En yens	1 939	(1 940)	(1)	(1)
En euros	12 339	(10 849)	1 490	(14)
En francs suisses	3 371	(3 375)	(4)	(2)
Autres devises[2]	1 198	(1 198)	—	—
	190 370	**1 490**	**191 860**	**181 037**
Moins				
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts[1],[3]				
En dollars canadiens	11 916	(83)	11 833	9 367
En dollars américains	1 280	83	1 363	1 320
En euros	1 541		1 541	—
	14 737	**—**	**14 737**	**10 687**
Sous-total			**177 123**	**170 350**
Dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé[4] **et de contrats de location-acquisition**				
En dollars canadiens			3 909	3 226
Total des dettes avant gains (pertes) de change reportés			**181 032**	**173 576**
Gains (pertes) de change reportés			620	751
			181 652	**174 327**

(1) Le gouvernement détenait 6 620 M$ de ses titres (5 063 M$ au 31 mars 2013), soit 4 251 M$ (3 871 M$ au 31 mars 2013) dans ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts, 1 564 M$ (447 M$ au 31 mars 2013) dans ses placements temporaires, 120 M$ (166 M$ au 31 mars 2013) dans ses prêts et placements de portefeuille et 685 M$ (579 M$ au 31 mars 2013) dans ses participations dans les entreprises du gouvernement.

(2) Les autres devises regroupent en 2014 la livre sterling, le peso mexicain et les dollars australien et néo-zélandais. En 2013, les autres devises regroupent la livre sterling, le peso mexicain et les dollars australien, néo-zélandais et de Hong Kong.

(3) Les versements aux fonds d'amortissement afférents à des emprunts découlent des engagements pris par le gouvernement dans les contrats établis lors de l'émission des emprunts. Ces fonds d'amortissement sont rattachés à 22 051 M$ de dettes (16 040 M$ au 31 mars 2013). Ils serviront à rembourser 11 833 M$ (9 367 M$ au 31 mars 2013) de dettes en dollars canadiens, 1 363 M$ (1 320 M$ au 31 mars 2013) de dettes en dollars américains et 1 541 M$ de dettes en euros (aucune dette en euros au 31 mars 2013).

(4) Les ententes de partenariat public-privé sont des contrats qui prévoient la conception, la construction, le financement et l'entretien d'immobilisations par un partenaire privé ainsi que, dans certains cas, leur exploitation par ce dernier. Les dettes liées à ces ententes, d'une durée initiale variant de 29 à 39 ans, concernent la construction de portions d'autoroutes pour une somme de 1 251 M$, de centres hospitaliers pour une somme de 2 428 M$, d'une salle de spectacle pour une somme de 73 M$ et d'un établissement de détention pour une somme de 20 M$.

17. Dettes (suite)

Détail des dettes par catégories
(en millions)

Dettes contractées sur les marchés financiers	2014 En unités monétaires	2014 Équivalent en dollars canadiens	2013 En unités monétaires	2013 Équivalent en dollars canadiens
EN DOLLARS CANADIENS				
Emprunts temporaires[1]	3 648	3 648	5 173	5 173
Bons du Trésor	3 318	3 318	3 317	3 317
Produits d'épargne	8 707	8 707	8 149	8 149
Obligations et billets	136 320	136 320	129 305	129 305
Emprunts hypothécaires	61	61	65	65
Autres produits financiers	47	47	53	53
Contrats d'échange de devises	36 906	36 906	33 647	33 647
	189 007	**189 007**	**179 709**	**179 709**
EN DOLLARS AMERICAINS				
Papiers commerciaux	2 203	2 435	1 618	1 644
Obligations et billets	15 369	16 987	15 364	15 603
Autres produits financiers				
Contrats d'échange de devises	(16 334)	(18 054)	(15 657)	(15 902)
	1 238	**1 368**	**1 325**	**1 345**
EN YENS				
Obligations et billets	180 722	1 939	230 692	2 492
Contrats d'échange de devises	(180 800)	(1 940)	(230 800)	(2 493)
	(78)	**(1)**	**(108)**	**(1)**
EN EUROS				
Obligations et billets	8 103	12 339	6 049	7 890
Contrats d'échange de devises	(7 125)	(10 849)	(6 060)	(7 904)
	978	**1 490**	**(11)**	**(14)**
EN FRANCS SUISSES				
Obligations et billets	2 697	3 371	2 498	2 680
Contrats d'échange de devises	(2 700)	(3 375)	(2 500)	(2 682)
	(3)	**(4)**	**(2)**	**(2)**
EN LIVRES STERLING				
Obligations et billets	50	92	50	77
Contrats d'échange de devises	(50)	(92)	(50)	(77)
	—	—	—	—
Total à reporter		**191 860**		**181 037**

17. Dettes (suite)

Détail des dettes par catégories (suite)

(en millions)

Dettes contractées sur les marchés financiers	2014 En unités monétaires	2014 Équivalent en dollars canadiens	2013 En unités monétaires	2013 Équivalent en dollars canadiens
Total reporté		**191 860**		**181 037**
EN PESOS MEXICAINS				
Obligations et billets	1 500	127	1 500	123
Contrats d'échange de devises	(1 500)	(127)	(1 500)	(123)
	—	—	—	—
EN DOLLARS AUSTRALIENS				
Obligations et billets	674	691	674	713
Contrats d'échange de devises	(674)	(691)	(674)	(713)
	—	—	—	—
EN DOLLARS NÉO-ZÉLANDAIS				
Obligations et billets	300	288	300	255
Contrats d'échange de devises	(300)	(288)	(300)	(255)
	—	—	—	—
EN DOLLARS DE HONG KONG				
Obligations et billets			712	93
Contrats d'échange de devises			(712)	(93)
	—	—	—	—
		191 860		**181 037**
Moins				
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts				
En dollars canadiens	11 833	11 833	9 367	9 367
En dollars américains	1 233	1 363	1 300	1 320
En euros	1 012	1 541		—
		14 737		**10 687**
Sous-total		**177 123**		**170 350**
Dettes découlant d'ententes et de contrats				
EN DOLLARS CANADIENS				
Ententes de partenariat public-privé	3 772	3 772	3 083	3 083
Contrats de location-acquisition	137	137	143	143
Sous-total	**3 909**	**3 909**	**3 226**	**3 226**
Total des dettes avant gains (pertes) de change reportés		**181 032**		**173 576**
Gains (pertes) de change reportés		620		751
		181 652		**174 327**

(1) Les emprunts temporaires incluaient des acceptations et emprunts bancaires ainsi que des marges de crédit pour un total de 3 109 M$ (3 377 M$ au 31 mars 2013), des billets à escompte pour un total de 479 M$ (1 700 M$ au 31 mars 2013) et d'autres produits financiers pour un total de 60 M$ (96 M$ au 31 mars 2013).

17. Dettes (suite)

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts
Évolution du solde des fonds pour l'année financière terminée le 31 mars 2014
(en millions de dollars)

	2014	2013
Solde au début	**10 683**	**6 408**
Plus		
Versements du fonds général du fonds consolidé du revenu et d'autres entités du périmètre comptable	3 677	3 975
Revenus nets	297	405
	14 657	**10 788**
Moins		
Sommes utilisées pour le remboursement des dettes	90	105
Solde à la fin	**14 567**	**10 683**

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts
Situation financière au 31 mars 2014
(en millions de dollars)

	2014	2013
Placements		
Acceptations bancaires	755	425
Bons du Trésor	6 049	3 869
Certificats de dépôt	327	190
Obligations et billets	7 527	6 137
	14 658	**10 621**
Autres éléments d'actifs		
Encaisse	1	1
Débiteurs et intérêts courus	78	65
	79	**66**
Solde des fonds avant (gains) pertes de change reportés	**14 737**	**10 687**
(Gains) pertes de change reportés	(170)	(4)
Solde des fonds	**14 567**	**10 683**

17. Dettes (suite)

Échéancier de remboursement des dettes

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Dettes contractées sur les marchés							Dettes découlant d'ententes et de contrats	
	En dollars canadiens [1]	En dollars américains	En yens	En euros	En francs suisses	Autres devises	Sous-total	En dollars canadiens	Total
2015	25 430	(171)		(1)			25 258	1 017	26 275
2016	10 685	20					10 705	185	10 890
2017	13 876	20	(1)	(5)			13 890	88	13 978
2018	10 981	151			(4)		11 128	129	11 257
2019	15 691	211		(1)			15 901	179	16 080
	76 663	**231**	**(1)**	**(7)**	**(4)**	**—**	**76 882**	**1 598**	**78 480**
2020-2024	49 222	(608)		(44)			48 570	402	48 972
2025-2029	5 979	145					6 124	391	6 515
2030-2034	7 249	237					7 486	478	7 964
2035-2039	12 835						12 835	581	13 416
2040 et plus	25 226						25 226	459	25 685
	177 174	**5**	**(1)**	**(51)**	**(4)**	**—**	**177 123**	**3 909**	**181 032**

(1) L'échéancier des dettes contractées sur les marchés en dollars canadiens tient compte, pour l'année 2015, de remboursements de bons du Trésor de 3 318 M$ et d'emprunts temporaires de 3 648 M$. Relativement aux produits d'épargne remboursables à demande, cet échéancier prévoit des remboursements de 1 706 M$ en 2015, de 609 M$ en 2016, de 684 M$ en 2017, de 1 001 M$ en 2018, de 694 M$ en 2019, de 3 995 M$ pour les années 2020-2024 et de 18 M$ pour les années 2025-2029.

Remboursement des dettes par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	En dollars canadiens	En dollars américains	En euros	Total
2015	130			130
2016	32			32
2017	1 435			1 435
2018	783			783
2019	516			516
	2 896	—	—	**2 896**
2020-2024	4 681	845	1 541	7 067
2025-2029	1 394	518		1 912
2030-2034	2 836			2 836
2035-2039				—
2040 et plus	26			26
	11 833	**1 363**	**1 541**	**14 737**

17. Dettes (suite)

Taux d'intérêt moyen pondéré
(en pourcentage)

	2014	2013
En dollars canadiens	3,97	4,04
En dollars américains	4,66	4,82
En yens	3,94	3,45
En euros	3,75	4,21
En francs suisses	2,69	2,78
Global	**3,91**	**4,00**

Note : Le taux d'intérêt par devises correspond au taux effectif moyen pondéré sur les emprunts de court et de long terme en vigueur au 31 mars. Le taux d'intérêt en dollars canadiens est établi en prenant en considération un taux moyen pondéré de 4,81 % (4,86 % en 2013) pour les dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé et de contrats de location-acquisition dont les durées sont en moyenne de 35 ans. Le taux global comprend également l'impact des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises.

18. Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie utile.

Catégorie	Durée
Bâtiments[1] *(Bâtiments institutionnels et d'exploitation, améliorations locatives)*	10 à 50 ans
Aménagements[1] *(Organisation et mise en valeur d'espaces : terrains, parcs, forêts, cours d'eau, etc.)*	5 à 20 ans
Réseaux complexes[2] *(Infrastructures pour le transport routier, maritime et aérien, réseau d'exploitation des ressources naturelles, barrages et autres ouvrages majeurs, etc.)*	10 à 60 ans
Matériel et équipement[1] *(Véhicules de transport, machinerie, mobilier, équipement informatique et bureautique, équipement spécialisé à des fins médicales et éducationnelles, etc.)*	3 à 30 ans
Développement informatique *(Conception, réalisation, implantation de systèmes informatiques, y compris le coût du matériel et des logiciels acquis à cette fin)*	5 à 10 ans

(1) Ces catégories incluent les immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition.

(2) À l'exception de certaines infrastructures du tronçon du métro de Laval amorties linéairement sur une durée de cent ans.

18. Immobilisations (suite)

(en millions de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Aména-gements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Dévelop-pement informatique	2014 Total
Coût							
Solde d'ouverture	2 154	42 108	931	35 021	14 834	4 436	99 484
Acquisitions	156	3 413	175	2 206	1 214	404	7 568
Incidence des dispositions et réductions de valeur	(2)	(87)	(2)	(170)	(753)	(138)	(1 152)
Reclassements et autres ajustements	51	(65)	14	68	(68)		—
Solde de clôture	**2 359**	**45 369**	**1 118**	**37 125**	**15 227**	**4 702**	**105 900**
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture		17 449	350	13 153	9 263	2 584	42 799
Dépenses d'amortissement		1 039	40	1 088	966	327	3 460
Incidence des dispositions et réductions de valeur		(23)	(1)	(163)	(724)	(110)	(1 021)
Reclassements et autres ajustements				13	(13)		—
Solde de clôture	**—**	**18 465**	**389**	**14 091**	**9 492**	**2 801**	**45 238**
Valeur comptable nette	**2 359**	**26 904**	**729**	**23 034**	**5 735**	**1 901**	**60 662** [(1),(2)]

(1) Le total des immobilisations incluait :

- des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour un total de 133 M$, dont 20 M$ pour du matériel et équipement et 106 M$ pour des bâtiments. La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 12 M$;
- des immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé pour un total de 5 747 M$, dont 2 195 M$ liés aux réseaux complexes, 3 364 M$ liés aux bâtiments, 148 M$ liés aux aménagements et 41 M$ liés à du matériel et de l'équipement. La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 69 M$;
- des immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur pour un total de 7 785 M$, dont 5 249 M$ pour des bâtiments, 196 M$ pour des aménagements, 800 M$ pour des réseaux complexes, 790 M$ pour du matériel et équipement et 747 M$ pour du développement informatique. Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

(2) Au cours de l'année financière, des frais financiers de 31 M$ ont été capitalisés dans le coût des immobilisations. De plus, les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique au cours de l'année financière ont été comptabilisées à leur juste valeur, soit 15 M$.

18. Immobilisations (suite)

(en millions de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Développement informatique	2013 Total
Coût							
Solde d'ouverture	2 026	39 023	836	32 116	14 154	4 165	92 320
Acquisitions	112	3 253	97	3 213	1 233	394	8 302
Incidence des dispositions et réductions de valeur	16	(168)	(2)	(308)	(553)	(123)	(1 138)
Reclassements et autres ajustements							—
Solde de clôture	**2 154**	**42 108**	**931**	**35 021**	**14 834**	**4 436**	**99 484**
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture		16 528	313	12 485	8 857	2 315	40 498
Dépenses d'amortissement		992	37	957	947	336	3 269
Incidence des dispositions et réductions de valeur		(71)		(289)	(541)	(67)	(968)
Reclassements et autres ajustements							—
Solde de clôture	**—**	**17 449**	**350**	**13 153**	**9 263**	**2 584**	**42 799**
Valeur comptable nette	**2 154**	**24 659**	**581**	**21 868**	**5 571**	**1 852**	**56 685** [(1),(2)]

(1) Le total des immobilisations incluait :

- des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour un total de 136 M$, dont 21 M$ pour du matériel et équipement et 108 M$ pour des bâtiments. La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 12 M$;
- des immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé pour un total de 4 740 M$, dont 2 251 M$ liés aux réseaux complexes et 2 388 M$ liés aux bâtiments. La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 30 M$;
- des immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur pour un total de 6 934 M$, dont 4 690 M$ pour des bâtiments, 103 M$ pour des aménagements, 687 M$ pour des réseaux complexes, 745 M$ pour du matériel et équipement et 679 M$ pour du développement informatique. Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

(2) Au cours de l'année financière, des frais financiers de 32 M$ ont été capitalisés dans le coût des immobilisations. De plus, les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique au cours de l'année financière ont été comptabilisées à leur juste valeur, soit 78 M$.

19. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles liées aux dépenses

Obligations contractuelles par catégories de dépenses
(en millions de dollars)

	2014	2013
Transferts - capital[1],[2],[3]		
Subventions pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires	8 030	7 697
Subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés par des bénéficiaires	5 227	4 629
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations des bénéficiaires	754	933 [4]
Transferts - ententes autres que capital[1],[2],[3]	9 816	9 824 [4]
	23 827	**23 083**
Fonctionnement		
Contrats de location-exploitation	3 332	3 163
Approvisionnements en biens et services[2],[5]	14 865	13 683
Autres	94	81
	42 118	**40 010**

(1) La partie des ententes de transfert qui ne satisfait pas aux critères de constatation d'une dépense de transfert à la date de clôture des états financiers consolidés est présentée dans les obligations contractuelles. Une dépense de transfert est constatée lorsqu'elle a été dûment autorisée conformément aux règles de gouvernance de l'entité qui l'octroi et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité.

(2) Les obligations contractuelles ont été réduites pour tenir compte des contributions du gouvernement fédéral et d'autres tiers pour un montant de 422 M$ (424 M$ en 2012-2013). Ces contributions sont accordées dans le but de rembourser le coût des immobilisations assumé par les bénéficiaires ou pour soutenir les mesures et les services d'emploi et de formation au Québec.

(3) En plus de cette somme, le gouvernement subventionne, dans le cadre de ces ententes de transfert, les intérêts qui seront assumés par les bénéficiaires au cours des années subséquentes, estimés à 4 621 M$ (4 492 M$ au 31 mars 2013).

(4) Au cours de l'année financière 2013-2014, la Société d'habitation du Québec a finalisé ses travaux d'analyse à la suite de l'application de la norme comptable révisée sur les paiements de transfert (SP 3410) du Conseil sur la comptabilité du secteur public (CCSP), entrée en vigueur le 1er avril 2012. Cet exercice a donné lieu à un ajustement à la hausse des obligations contractuelles de 198 M$, soit une diminution de 36 M$ pour la catégorie « Transferts – capital : subventions pour le remboursement du coût des immobilisations des bénéficiaires » et une augmentation de 234 M$ pour la catégorie « Transferts – ententes autres que capital ».

(5) Les obligations contractuelles liées aux approvisionnements en biens et services incluaient une somme de 7 795 M$ (7 661 M$ au 31 mars 2013) découlant d'ententes de partenariat public-privé.

19. Obligations contractuelles (suite)

Échéancier des obligations contractuelles par catégories de dépenses
(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Transferts – subventions pour le remboursement du capital d'emprunts contractés [1]	Transferts – subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés [2]	Transferts – subventions pour le remboursement du coût des immobilisations	Transferts – ententes autres que capital	Contrats de location-exploitation	Approvisionnements en biens et services	Autres	Total
2015	890	113	468	2 273	553	2 619	49	6 965
2016	835	213	126	772	482	1 570	12	4 010
2017	777	261	125	615	411	1 328	10	3 527
2018	746	294	65	491	341	781	9	2 727
2019	681	305	26	415	287	544	8	2 266
	3 929	**1 186**	**810**	**4 566**	**2 074**	**6 842**	**88**	**19 495**
2020-2024	2 264	1 578	4	1 796	807	1 656	5	8 110
2025-2029	996	1 075	2	1 228	370	1 267	1	4 939
2030-2034	670	962		752	51	1 425		3 860
2035-2039	170	416		553	11	1 548		2 698
2040 et plus	1	10		1 136	19	2 242		3 408
	8 030	**5 227**	**816**	**10 031**	**3 332**	**14 980**	**94**	**42 510**
Échéancier indéterminé				13		17		30
	8 030	**5 227**	**816**	**10 044**	**3 332**	**14 997**	**94**	**42 540**
Contributions du gouvernement fédéral et d'autres tiers			(62)	(228)		(132)		(422)
	8 030	**5 227**	**754**	**9 816**	**3 332**	**14 865**	**94**	**42 118**

(1) Les emprunts contractés par les bénéficiaires représentaient les opérations suivantes :

	2014	2013
Emprunts contractés auprès d'organismes du gouvernement		
Financement-Québec	3 399	2 691
Fonds de financement		459
	3 399	**3 150**
Emprunts contractés auprès d'institutions financières	4 679	4 603
Contribution du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable	(48)	(56)
	8 030	**7 697**

(2) Dans le cas des subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés par des bénéficiaires dont l'échéancier n'est pas encore connu, celui-ci est établi sur la base des périodes probables de versement des subventions selon le type de bénéficiaires, soit : 25 ans pour les établissements universitaires, 20 ans pour les municipalités et les organismes municipaux et 5 ans pour les autres bénéficiaires.

19. Obligations contractuelles (suite)

Obligations contractuelles liées aux dépenses de transfert – ententes autres que capital

Ententes entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec

Une entente a été signée, en février 2002, entre le gouvernement et les Cris du Québec dans le but de favoriser leur autonomie et la prise en charge de leur développement. Elle vise également un engagement accru des Cris dans les activités de développement économique du territoire conventionné de la Baie-James.

Cette entente prévoit notamment le versement de paiements de transfert annuels sur une durée de 50 ans, soit de 2002-2003 à 2051-2052, au bénéfice des Cris de la Baie-James. En contrepartie, ces derniers doivent assumer les obligations du gouvernement du Québec, d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie-James relativement à certaines dispositions de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois sur le développement économique et communautaire des Cris. Les versements à effectuer au cours des prochaines années, jusqu'en 2052, sont le plus élevé de 70 millions de dollars ou de cette somme indexée pour tenir compte de l'évolution de la valeur de la production hydroélectrique, de l'exploitation minière et de la récolte forestière sur le territoire conventionné. Le versement en 2013-2014 a été de 85 millions de dollars (89 millions de dollars en 2012-2013). Compte tenu de l'indexation pour 2014, les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 87 millions de dollars. Le solde minimum à verser au 31 mars 2014 était de 3 289 millions de dollars (3 319 millions de dollars au 31 mars 2013).

En mai 2007, une autre entente a été signée entre le gouvernement du Québec, le Grand conseil des Cris et l'Administration régionale crie dans le but d'améliorer l'administration de la justice et des services correctionnels chez les Cris. Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 17 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2027. Au 31 mars 2014, le solde minimum à verser était de 220 millions de dollars (231 millions de dollars au 31 mars 2013).

Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik

En mars 2004, une entente a été signée entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik dans le but de simplifier les modalités des transferts qu'octroient différents ministères du gouvernement du Québec à cette dernière. De plus, cette entente accorde une plus grande autonomie à l'Administration régionale Kativik quant à l'affectation des fonds en fonction des priorités de la région.

Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 55 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2028. Au 31 mars 2014, le solde minimum à verser était de 777 millions de dollars (785 millions de dollars au 31 mars 2013).

19. Obligations contractuelles (suite)

Obligations contractuelles liées aux dépenses de transfert – ententes autres que capital (suite)

Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik

Dans le but de répondre aux besoins spécifiques de la population du Nunavik, une entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik a été signée en avril 2002 entre le gouvernement du Québec, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik. À cet effet, le gouvernement financera des projets communautaires et économiques, fournissant ainsi aux communautés locales de meilleures perspectives de développement économique et communautaire.

Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 34 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2027. Au 31 mars 2014, le solde minimum à verser était de 442 millions de dollars (469 millions de dollars au 31 mars 2013).

Autres ententes de transfert[1]

Les obligations contractuelles liées aux autres ententes de transfert sont celles découlant des ententes portant sur l'accès à des places d'hébergement et de soins de longue durée, pour 1 337 millions de dollars (1 383 millions de dollars au 31 mars 2013), sur la politique nationale sur la ruralité, pour 468 millions de dollars (41 millions de dollars au 31 mars 2013), sur les services rendus par les entreprises ambulancières, pour 301 millions de dollars (538 millions de dollars au 31 mars 2013) et sur le partenariat fiscal et financier avec les municipalités, pour 288 millions de dollars (288 millions de dollars au 31 mars 2013). Elles incluent également celles découlant des ententes portant sur le programme Logement à but non lucratif, pour 262 millions de dollars (249 millions de dollars au 31 mars 2013), sur le financement global des villages nordiques de la région Kativik, pour 206 millions de dollars (214 millions de dollars au 31 mars 2013), sur la promotion et le développement de la métropole, pour 153 millions de dollars (198 millions de dollars au 31 mars 2013), sur le partenariat pour un Québec innovant et en santé, pour 125 millions de dollars (aucune obligation contractuelle au 31 mars 2013), sur la convention de subvention avec la Ville de Montréal, pour 106 millions de dollars (114 millions de dollars au 31 mars 2013), sur les services offerts par les groupes de médecine de famille, pour 104 millions de dollars (130 millions de dollars au 31 mars 2013), sur le développement des jeunes enfants, pour 103 millions de dollars (103 millions de dollars au 31 mars 2013), sur le soutien aux proches aidants, pour 102 millions de dollars (102 millions de dollars au 31 mars 2013), ainsi que sur d'autres transferts, pour 1 533 millions de dollars (1 660 millions de dollars au 31 mars 2013).

[1] En plus de ces sommes, le gouvernement assume, par le versement de transferts, les intérêts liés aux emprunts afférents à certaines ententes.

19. Obligations contractuelles (suite)

Obligations contractuelles liées aux investissements

Obligations contractuelles par catégories d'investissements
(en millions de dollars)

	2014	2013
Acquisitions d'immobilisations	5 185	6 518
Promesses de prêts et d'investissements	2 509	1 881
	7 694	**8 399**

Acquisitions d'immobilisations

Le gouvernement a conclu diverses ententes pour des acquisitions d'immobilisations. Ces ententes prévoient des versements au cours des prochaines années pour un montant total de 5 185 millions de dollars (6 518 millions de dollars au 31 mars 2013), dont 1 886 millions de dollars d'acquisitions d'immobilisations découlant d'ententes de partenariat public-privé (2 770 millions de dollars au 31 mars 2013). Les obligations contractuelles liées à ces ententes d'acquisitions d'immobilisations ont été réduites pour tenir compte des contributions du gouvernement fédéral et d'autres tiers pour un montant de 165 millions de dollars (138 millions de dollars au 31 mars 2013).

Promesses de prêts et d'investissements

Le gouvernement a conclu diverses ententes en vertu desquelles il s'est engagé à accorder des prêts à des entreprises ou, dans d'autres cas, à investir dans celles-ci, pour un montant total de 2 509 millions de dollars (1 881 millions de dollars au 31 mars 2013).

20. Garanties d'emprunts

Dans le cadre de ses différents programmes d'aide financière, le gouvernement a garanti des emprunts contractés par des tiers pour un total de passif éventuel de 11 638 millions de dollars (11 160 millions de dollars au 31 mars 2013), pour lequel une provision pour pertes sur les interventions financières garanties de 666 millions de dollars (696 millions de dollars au 31 mars 2013) a été comptabilisée. Ces garanties assurent le paiement en tout ou en partie du capital, des intérêts ou les deux, d'une dette en cas de manquement de la part de l'emprunteur.

Garanties d'emprunts par catégories

(en millions de dollars)

	2014	2013
Entreprises	1 873	1 785
Organismes sans but lucratif et coopératives	1 638	1 433
Producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches	4 562	4 474
Étudiants	3 565	3 465
Autres		3
	11 638	**11 160**
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties (note 13)	(666)	(696)
	10 972	**10 464**

Garanties – Emprunts contractés par des entreprises

(en millions de dollars)

	2014	2013
Garanties accordées par le Fonds du développement économique[1]	1 858	1 773
Autres	15	12
	1 873 [2],[3]	**1 785** [2],[3]
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(239)	(267)
	1 634	**1 518**

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1). En plus de garanties d'emprunt, elles incluent des garanties de pertes et des garanties de paiements mises en place afin de faciliter le financement d'acheteurs d'aéronefs.

(2) Ce total excluait 339 M$ de garanties d'emprunts autorisées non encore en vigueur (774 M$ au 31 mars 2013).

(3) La valeur totale des sûretés et des cautions reçues en contrepartie des garanties était de 1 240 M$ (1 119 M$ au 31 mars 2013).

20. Garanties d'emprunts (suite)

Garanties – Emprunts contractés par des organismes sans but lucratif et des coopératives

(en millions de dollars)

	2014	2013
Garanties accordées par la Société d'habitation du Québec[1]		
Garanties d'emprunt[2]	1 407	1 181 [3]
Autres garanties[4]	231	252
	1 638	**1 433**
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(42)	(38)
	1 596	**1 395**

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8).

(2) Le gouvernement garantit, auprès des institutions financières, des emprunts contractés par des organismes à but non lucratif et par des coopératives d'une durée de 25 ans ou de 35 ans à la suite d'une acceptation de prolongation de la part du gouvernement. Le capital et les intérêts sont assumés par l'organisme. Ces emprunts financent le coût d'acquisition d'immeubles.

(3) Au cours de l'année financière 2013-2014, la Société d'habitation du Québec a finalisé ses travaux d'analyse visant à établir les impacts découlant de l'application de la norme comptable révisée sur les paiements de transfert (SP 3410) du Conseil sur la comptabilité du secteur public (CCSP), entrée en vigueur le 1er avril 2012. Cet exercice a donné lieu à un ajustement à la baisse de 105 M$ des garanties d'emprunts accordées par la Société d'habitation du Québec.

(4) Le gouvernement a conclu, par l'intermédiaire de la Société d'habitation du Québec, des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu desquels il s'est engagé à acheter les propriétés reprises par la SCHL, à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé plus les frais accessoires. Les garanties accordées couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles relatives à des emprunts accordés pour des projets réalisés dans les régions urbaines, dans le cadre du Programme de logement à but non lucratif privé, qui ont une durée de 35 ans. Le paiement du capital et des intérêts sur ces emprunts sont à la charge des organismes. Ces emprunts financent le coût d'acquisition d'immeubles.

Garanties – Emprunts contractés par des producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches

(en millions de dollars)

	2014	2013
Garanties accordées par La Financière agricole du Québec[1]	4 455	4 371
Autres	107	103
	4 562 [2]	**4 474** [2]
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(85)	(96)
	4 477	**4 378**

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1). Cette somme correspond aux soldes des montants, en capital et en intérêts, des emprunts à l'égard desquels La Financière agricole du Québec assure le remboursement des pertes résiduelles des prêteurs ainsi que les frais afférents. Des actifs des producteurs sont détenus à titre de sûreté par les prêteurs; ils se composent notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions.

(2) Cette somme excluait 455 M$ de garanties d'emprunts autorisées non encore en vigueur (384 M$ au 31 mars 2013).

20. Garanties d'emprunts (suite)

Garanties – Emprunts contractés par des étudiants

(en millions de dollars)

	2014	2013
Emprunts pour lesquels les intérêts sont subventionnés par le gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant[1],[2]	1 595	1 564
Emprunts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur[1]	1 969	1 900
Emprunts liés à l'achat d'un micro-ordinateur pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge de l'emprunteur[1]	1	1
	3 565	**3 465**
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(300)	(295)
	3 265	**3 170**

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3). Il garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de capital et d'intérêts.

(2) Ces emprunts portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 150 points de base. Les intérêts qui seront subventionnés par le gouvernement au cours des années subséquentes sont estimés à 95 M$ (90 M$ en 2013).

21. Éventualités

Poursuites et litiges

Le gouvernement est visé par certaines réclamations; il est également partie dans des causes devant les tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment d'inexécutions de contrats et de dommages occasionnés à des personnes ou à des biens. Dans certains cas, les sommes réclamées sont mentionnées, dans d'autres cas, aucune mention n'en est faite. Les réclamations pour lesquelles un montant a été établi totalisent 1 154 millions de dollars, après déduction des provisions prises par le gouvernement à cet égard. Le dénouement de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. Le gouvernement inscrit une provision à l'égard d'une réclamation, dans la rubrique « Créditeurs et frais à payer », seulement lorsqu'il est probable que celle-ci entraînera un débours et qu'une estimation raisonnable de la somme à verser peut en être faite.

Différentes communautés autochtones du Québec ont intenté des poursuites en dommages-intérêts contre le gouvernement, totalisant 6 563 millions de dollars. Ces recours portent sur des revendications territoriales, la reconnaissance de certains droits ancestraux et d'autres éléments connexes. Ces dossiers sont à différents degrés d'avancement (certains recours étant actuellement suspendus ou inactifs) et devraient éventuellement se conclure par des négociations, des jugements ou des désistements des demandeurs. Le dénouement de ces dossiers étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

Passif environnemental

Le gouvernement comptabilise un passif environnemental relatif aux coûts liés à la réhabilitation de terrains contaminés dont il a la responsabilité et de ceux dont il est probable qu'il en aura la responsabilité, dans la mesure où ces coûts peuvent être estimés.

Au 31 mars 2014, un montant de 3 175 millions de dollars est présenté dans la rubrique « Autres passifs », pour les 2 196 terrains répertoriés. Différentes méthodes sont utilisées pour en estimer les coûts de réhabilitation et de gestion. Pour chaque dossier, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. Ainsi, le passif environnemental comptabilisé au 31 mars 2014 tient compte d'une majoration des coûts de 953 millions de dollars (1 007 millions de dollars au 31 mars 2013).

Dans certains cas, la probabilité que le gouvernement soit appelé à assumer les coûts de réhabilitation n'a pu être établie et, dans d'autres cas, la valeur des coûts qu'il devra engager n'a pu être estimée.

22. Informations sur les flux de trésorerie

Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement

(en millions de dollars)

	2014	2013
Actifs financiers		
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	103	(119)
Débiteurs	2 492	(2 175)
Intérêts courus sur prêts et placements de portefeuille		8
Stocks et autres actifs destinés à la vente	48	(17)
Frais reportés liés aux dettes	(189)	(319)
	2 454	**(2 622)**
Passifs		
Chèques en circulation	(163)	86
Créditeurs et frais à payer	842	17
Transferts du gouvernement fédéral à rembourser	(238)	(238)
Autres passifs	(131)	(140)
Revenus reportés	(1 150)	1 918
	(840)	**1 643**
	1 614	**(979)**
Intérêts payés	**7 581**	**7 276**

Besoins financiers nets et opérations de financement

(en millions de dollars)

	2014	2013
Liquidités provenant des activités de fonctionnement	7 477	3 265
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en placements	(1 349)	(775)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en immobilisations	(6 537)	(6 608)
Besoins financiers nets	**(409)**	**(4 118)**
Liquidités provenant des activités de financement	2 746	3 218
Variation des liquidités au cours de l'année financière	(2 337)	900
Opérations de financement	**409**	**4 118**

22. Informations sur les flux de trésorerie (suite)

Opérations non monétaires exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	2014	2013
Activités de fonctionnement		
Débiteurs	78	65
Frais reportés liés aux dettes	(3)	
Créditeurs et frais à payer	(122)	139
	(47)	**204**
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations	(947)	(1 551)
	(947)	**(1 551)**
Activités de financement		
Emprunts effectués	1 072	1 412
Emprunts remboursés	(78)	(65)
	994	**1 347**

Note : Ces opérations non monétaires découlent principalement d'ententes de partenariat public-privé.

23. Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Le 21 janvier 2009, une entente est intervenue entre le comité pancanadien des investisseurs et les banques acheteuses de protection relativement à la restructuration du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers. Ces PCAA ont été remplacés par des billets à plus long terme, les billets à terme adossés à des actifs (BTAA). Cette entente a également donné lieu à la création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres » (VAC 1, VAC 2 et VAC 3).

Les BTAA constituent des créances adossées à une variété d'instruments financiers, dont l'échéance correspond davantage à celle des actifs sous-jacents. Les actifs sous-jacents sont essentiellement des trocs de défaillance de crédit pour VAC 1 et VAC 2, tandis que VAC 3 contient des actifs traditionnels tels que les créances hypothécaires résidentielles et commerciales.

Au 31 mars 2014, des BTAA d'une valeur nominale de 337 millions de dollars (340 millions de dollars au 31 mars 2013) et dont la valeur nette était de 290 millions de dollars (284 millions de dollars au 31 mars 2013) étaient détenus par :

- certains organismes consolidés ligne par ligne, pour une valeur nominale de 218 millions de dollars (220 millions de dollars au 31 mars 2013);
- des entreprises du gouvernement, pour une valeur nominale de 119 millions de dollars (120 millions de dollars au 31 mars 2013).

BTAA détenus au 31 mars 2014 par catégories
(en millions de dollars)

	Valeur nominale
Plan de restructuration du comité pancanadien des investisseurs	
VAC 2	
Catégorie A-1	155
Catégorie A-2	111
Catégorie B	20
Catégorie C	9
Billets reflets pour actifs à haut risque	2
	297
VAC 3	
Billets reflets pour actifs traditionnels	4
Billets reflets pour actifs à haut risque	22
	26
Total	**323**
Autres BTAA restructurés[1]	14
	337

(1) Certaines entités du périmètre comptable détiennent des BTAA bancaires, émis par des fiducies parrainées par des institutions financières, qui ont également été restructurés au cours de 2008, en dehors du cadre du plan de restructuration du comité pancanadien des investisseurs.

23. Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)

Des BTAA étaient également détenus par l'intermédiaire d'unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Le 1er janvier 2010, la CDPQ a créé le portefeuille spécialisé de BTAA, et, au même moment, tous les actifs et passifs liés aux BTAA de tiers et bancaires ont été transférés du portefeuille spécialisé d'obligations à ce nouveau portefeuille spécialisé.

Quote-part des BTAA détenus par l'intermédiaire de participations dans le portefeuille spécialisé de BTAA de la CDPQ

(en millions de dollars)

	Quote-part des BTAA détenus	Quote-part du coût		Quote-part de la juste valeur	
		2014	2013	2014	2013
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	21,3 %	2 151	2 374	2 084	2 141
Fonds des générations	0,5 %	46	51	45	46
Autres	0,9 %	91	101	88	91
		2 288	**2 526**	**2 217**	**2 278**

En plus des montants investis dans les BTAA qu'elle présente dans ses états financiers, la CDPQ y mentionne également des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration. La quote-part de ces garanties attribuée aux unités de participation détenues par des entités du périmètre comptable s'élevait à 1 400 millions de dollars (1 400 millions de dollars au 31 mars 2013).

Établissement de la juste valeur

En l'absence de marché actif au 31 mars 2014 pour les titres de BTAA émis à la suite de la restructuration, les entités du périmètre comptable du gouvernement détentrices de ces titres ont établi des justes valeurs pour les différents titres à l'aide d'un modèle financier d'actualisation des flux de trésorerie. Les évaluations tiennent compte de particularités du plan de restructuration et utilisent, autant que possible, des données observables sur le marché au 31 mars 2014, comme les taux d'intérêt, la qualité et le prix du crédit. Les calculs reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché. Les principales hypothèses utilisées dans le modèle ont trait aux taux de défaut sur les actifs sous-jacents, aux taux de pertes liés à chacun de ces défauts, aux rendements des actifs sous-jacents et aux taux d'actualisation des flux de trésorerie.

23. Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)

Les BTAA détenus par la CDPQ et émis par VAC 2 et VAC 3 sont évalués à l'aide d'une méthode similaire. Quant à ses BTAA de VAC 1 et certains autres BTAA restructurés, la CDPQ a utilisé une méthode différente, mais dont les résultats sont cohérents avec ceux obtenus par les entités du périmètre comptable du gouvernement.

Effets sur les résultats du gouvernement au 31 mars 2014

BTAA des entités du périmètre comptable

Cette évaluation a donné lieu à la constatation, dans les résultats du gouvernement de l'année financière se terminant le 31 mars 2014, de gains pour plus-value de 8 millions de dollars (13 millions de dollars en 2012-2013).

En considérant les effets des radiations de certains BTAA, le total cumulatif des pertes nettes pour moins-value comptabilisées s'établissait à 47 millions de dollars (56 millions de dollars au 31 mars 2013).

Unités de dépôts à participation de la CDPQ

En ce qui a trait aux BTAA détenus par l'intermédiaire d'unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la CDPQ par des entités du périmètre comptable, des pertes pour moins-value sont constatées aux résultats consolidés de fonctionnement du gouvernement conformément aux conventions comptables du gouvernement. Ainsi, un montant de 82 millions de dollars relatif à ces pertes a été comptabilisé aux résultats du gouvernement (77 millions de dollars en 2012-2013).

Incertitude relative à la mesure

La valeur courante des investissements en BTAA peut varier par rapport à leur valeur définitive au cours des périodes ultérieures en raison notamment des modifications aux principales hypothèses retenues relatives aux taux d'actualisation, aux écarts de crédit, aux rendements anticipés, au risque de crédit des actifs sous-jacents et à la valeur des engagements et garanties.

24. Chiffres comparatifs

Certaines données de 2013 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2014.

ANNEXE 1

Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu

Assemblée nationale

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Commissaire à l'éthique et à la déontologie
Commissaire au lobbyisme
Directeur général des élections – Commission de la représentation
Protecteur du citoyen
Vérificateur général

Ministères et organismes

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire
Commission municipale du Québec
Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Conseil du trésor
Commission de la fonction publique

Conseil exécutif
Commission d'accès à l'information

Culture et Communications
Conseil du patrimoine culturel

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Éducation, Loisir et Sport
Commission consultative de l'enseignement privé

Emploi et Solidarité sociale
Commission des partenaires du marché du travail
Conseil du statut de la femme

Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
Commission de l'éthique en science et en technologie
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
Conseil supérieur de l'éducation

Famille

ANNEXE 1

Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu (suite)

Finances et Économie

Immigration et Communautés culturelles
- Commission de toponymie
- Conseil supérieur de la langue française
- Office québécois de la langue française

Justice
- Comité de la rémunération des juges
- Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Conseil de la justice administrative
- Conseil de la magistrature
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Office de la protection du consommateur
- Tribunal des droits de la personne

Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur

Ressources naturelles

Revenu[1]

Santé et Services sociaux
- Commissaire à la santé et au bien-être
- Curateur public
- Office des personnes handicapées du Québec

Sécurité publique
- Bureau des enquêtes indépendantes
- Bureau du coroner
- Comité de déontologie policière
- Commissaire à la déontologie policière
- Commissaire à la lutte contre la corruption
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Régie des alcools, des courses et des jeux

Transports
- Commission des transports du Québec

Travail
- Commission de l'équité salariale

(1) Les opérations du fonds général du fonds consolidé du revenu liées à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont administrées par l'Agence du revenu du Québec.

ANNEXE 2

Organismes, fonds spéciaux et fonds d'amortissement du gouvernement

Organismes[1]

Agence du revenu du Québec
Agence métropolitaine de transport (31 décembre)
Autorité des marchés financiers
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Centre de la francophonie des Amériques
Centre de recherche industrielle du Québec
Centre de services partagés du Québec
Commission de la capitale nationale du Québec
Commission des normes du travail
Commission des services juridiques
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (30 juin)
Corporation d'urgences-santé
École nationale de police du Québec[2] (30 juin)
École nationale des pompiers du Québec[2] (30 juin)
Financement-Québec
Fondation de la faune du Québec
Fonds d'aide aux recours collectifs
Fonds de l'assurance médicaments
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
Fonds de recherche du Québec – Santé
Fonds de recherche du Québec – Société et culture
Héma-Québec
Institut de la statistique du Québec
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (30 juin)
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
Institut national de santé publique du Québec
Institut national des mines
La Financière agricole du Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (30 juin)
Office des professions du Québec
Office Québec-Amériques pour la jeunesse
Office Québec-Monde pour la jeunesse
Régie de l'assurance maladie du Québec
Régie de l'énergie
Régie des installations olympiques (31 octobre)
Régie du bâtiment du Québec

ANNEXE 2

Organismes, fonds spéciaux et fonds d'amortissement du gouvernement (suite)

Organismes (suite)

Régie du cinéma
Société d'habitation du Québec
Société de développement de la Baie-James (31 décembre)
Société de développement des entreprises culturelles
Société de financement des infrastructures locales du Québec
Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)
Société de la Place des Arts de Montréal (31 août)
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) (31 août)
Société des établissements de plein air du Québec
Société des parcs de sciences naturelles du Québec
Société des traversiers du Québec
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)
Société du Palais des congrès de Montréal
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Société nationale de l'amiante
Société québécoise d'information juridique
Société québécoise de récupération et de recyclage
Société québécoise des infrastructures

Fonds spéciaux du fonds consolidé du revenu

Bureau de décision et de révision (Fonds du)[3]
Commission des lésions professionnelles (Fonds de la)[3]
Commission des relations du travail (Fonds de la)[3]
Fonds Accès Justice
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels
Fonds d'information sur le territoire
Fonds de développement du marché du travail
Fonds de développement régional
Fonds de financement
Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux
Fonds de gestion de l'équipement roulant
Fonds de la sécurité routière
Fonds de partenariat touristique
Fonds de soutien aux proches aidants
Fonds des biens et des services
Fonds des générations
Fonds des registres du ministère de la Justice

ANNEXE 2

Organismes, fonds spéciaux, et fonds d'amortissement du gouvernement (suite)

Fonds spéciaux du fonds consolidé du revenu (suite)

Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux
Fonds des ressources naturelles
Fonds des réseaux de transport terrestre
Fonds des services de police
Fonds des services de santé
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Fonds du centre financier de Montréal
Fonds du développement économique
Fonds du développement nordique
Fonds du patrimoine culturel québécois
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie
Fonds pour le développement des jeunes enfants
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
Fonds québécois d'initiatives sociales
Fonds relatif à certains sinistres
Fonds relatif à l'administration fiscale
Fonds vert
Tribunal administratif du Québec (Fonds du)[3]

Fonds d'amortissement du fonds consolidé du revenu

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement
Fonds d'amortissement constitué pour et à l'acquit des municipalités
Fonds d'amortissement des régimes de retraite
Fonds des congés de maladie accumulés
Fonds du Régime de rentes de survivants

(1) Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(2) Aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(3) Les données financières du fonds spécial, utilisées aux fins de consolidation, incluent également celles de l'organisme financé par ce fonds.

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement

Réseau de la santé et des services sociaux

Agences et autres instances régionales

Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches
Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie
Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
Agence de la santé et des services sociaux de Laval
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides
Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent
Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Établissements publics

Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord
Centre de réadaptation Constance-Lethbridge
Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal
Centre de réadaptation de la Gaspésie (Le)
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de l'Estrie
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec – Institut universitaire
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Montérégie-Est
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Laval
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Montréal
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement du Bas-Saint-Laurent

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Établissements publics (suite)

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience physique Le Bouclier
Centre de réadaptation en dépendance de Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en dépendance de l'Estrie
Centre de réadaptation en dépendance de l'Outaouais
Centre de réadaptation en dépendance de Montréal
Centre de réadaptation en dépendance de Québec
Centre de réadaptation en dépendance des Laurentides
Centre de réadaptation en dépendance Domrémy de la Mauricie–Centre-du-Québec
Centre de réadaptation en dépendance Le Virage
Centre de réadaptation Estrie inc.
Centre de réadaptation Foster
Centre de réadaptation Interval
Centre de réadaptation La Maison
Centre de réadaptation La Myriade
Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins
Centre de santé et de services sociaux Cavendish
Centre de santé et de services sociaux Champlain–Charles-Le Moyne
Centre de santé et de services sociaux Cléophas-Claveau
Centre de santé et de services sociaux d'Ahuntsic et Montréal-Nord
Centre de santé et de services sociaux d'Antoine-Labelle
Centre de santé et de services sociaux d'Argenteuil
Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable
Centre de santé et de services sociaux de Beauce
Centre de santé et de services sociaux de Bécancour–Nicolet-Yamaska
Centre de santé et de services sociaux de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent
Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix
Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi
Centre de santé et de services sociaux de Dorval-Lachine-Lasalle
Centre de santé et de services sociaux de Gatineau
Centre de santé et de services sociaux de Jonquière
Centre de santé et de services sociaux de Kamouraska
Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie
Centre de santé et de services sociaux de l'Hématite
Centre de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux de la Baie-des-Chaleurs

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Établissements publics (suite)

Centre de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord
Centre de santé et de services sociaux de la Côte-de-Gaspé
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Côte-Nord–Manicouagan
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Gaspésie
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Yamaska
Centre de santé et de services sociaux de la Matapédia
Centre de santé et de services sociaux de la Minganie
Centre de santé et de services sociaux de la Mitis
Centre de santé et de services sociaux de la Montagne
Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook
Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau
Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale
Centre de santé et de services sociaux de Lac-Saint-Jean-Est
Centre de santé et de services sociaux de Laval
Centre de santé et de services sociaux de Maskinongé
Centre de santé et de services sociaux de Matane
Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog
Centre de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet
Centre de santé et de services sociaux de Papineau
Centre de santé et de services sociaux de Port-Cartier
Centre de santé et de services sociaux de Portneuf
Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
Centre de santé et de services sociaux de Rimouski-Neigette
Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup
Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda
Centre de santé et de services sociaux de Saint-Jérôme
Centre de santé et de services sociaux de Saint-Léonard et Saint-Michel
Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles
Centre de santé et de services sociaux de Témiscouata
Centre de santé et de services sociaux de Thérèse-De Blainville
Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières
Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges
Centre de santé et de services sociaux des Aurores-Boréales
Centre de santé et de services sociaux des Basques
Centre de santé et de services sociaux des Collines

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Établissements publics (suite)

Centre de santé et de services sociaux des Etchemins
Centre de santé et de services sociaux des ÎIes
Centre de santé et de services sociaux des Pays-d'en-Haut
Centre de santé et de services sociaux des Sommets
Centre de santé et de services sociaux des Sources
Centre de santé et de services sociaux Domaine-du-Roy
Centre de santé et de services sociaux Drummond
Centre de santé et de services sociaux du Cœur-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux du Granit
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-François
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Laurent
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice
Centre de santé et de services sociaux du Lac-des-Deux-Montagnes
Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière
Centre de santé et de services sociaux du Pontiac
Centre de santé et de services sociaux du Rocher-Percé
Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière
Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest–Verdun
Centre de santé et de services sociaux du Suroît
Centre de santé et de services sociaux du Témiscamingue
Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François
Centre de santé et de services sociaux Haut-Richelieu–Rouville
Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke
Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon
Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance
Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie
Centre de santé et de services sociaux Les Eskers de l'Abitibi
Centre de santé et de services sociaux Lucille-Teasdale
Centre de santé et de services sociaux Maria-Chapdelaine
Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher
Centre de santé et de services sociaux Pierre-De Saurel
Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska
Centre de santé Inuulitsivik
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava
Centre de soins prolongés Grace Dart – Grace Dart Extended Care Centre
Centre du Florès
Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Centre hospitalier de St. Mary

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Établissements publics (suite)

Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Centre jeunesse Chaudière-Appalaches
Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (CJAT)
Centre jeunesse de l'Estrie
Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec (Le)
Centre jeunesse de la Montérégie
Centre jeunesse de Laval
Centre jeunesse de Montréal (Le)
Centre jeunesse de Québec
Centre jeunesse des Laurentides
Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent
Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Le)
Centre jeunesse Gaspésie – Les Îles
Centre Miriam
Centre montérégien de réadaptation
Centre Normand
Centre régional de réadaptation La Ressourse
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James[1]
Centre universitaire de santé McGill
Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw (Les)
Centres jeunesse de Lanaudière (Les)
Centres jeunesse de l'Outaouais (Les)
CHSLD juif de Montréal
CHU de Québec
Clair Foyer inc.
CLSC Naskapi
Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James[1]
Corporation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (La)
Corporation du Centre hospitalier gériatrique Maimonides (La)
Hôpital chinois de Montréal (1963) (L')
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis (L')
Hôpital Jeffery Hale – Saint Brigid's
Hôpital juif de réadaptation
Hôpital Maisonneuve-Rosemont
Hôpital Mont-Sinaï
Hôpital Rivière-des-Prairies

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Établissements publics (suite)

Hôpital Santa Cabrini
Institut canadien-polonais du bien-être inc.
Institut de cardiologie de Montréal
Institut de réadaptation en déficience physique de Québec
Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal
Institut Nazareth et Louis-Braille
Institut Philippe-Pinel de Montréal
Institut Raymond-Dewar
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec
Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Institut universitaire en santé mentale de Montréal
Institut universitaire en santé mentale de Québec
Institut universitaire en santé mentale Douglas
La Résidence de Lachute
Pavillon du Parc
Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort (Les)

Réseaux de l'éducation

Commissions scolaires[2]

Commission scolaire au Cœur-des-Vallées
Commission scolaire Central Québec
Commission scolaire crie
Commission scolaire de Charlevoix
Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Commission scolaire de l'Estuaire
Commission scolaire de l'Énergie
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
Commission scolaire de la Baie-James
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
Commission scolaire de la Capitale
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Commission scolaire De La Jonquière
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Commissions scolaires (suite)

Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Commission scolaire de la Riveraine
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Commission scolaire de Laval
Commission scolaire de Montréal
Commission scolaire de Portneuf
Commission scolaire de Rouyn-Noranda
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Commission scolaire de Sorel-Tracy
Commission scolaire des Affluents
Commission scolaire des Appalaches
Commission scolaire des Bois-Francs
Commission scolaire des Chênes
Commission scolaire des Chic-Chocs
Commission scolaire des Découvreurs
Commission scolaire des Draveurs
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Commission scolaire des Hautes-Rivières
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Commission scolaire des Îles
Commission scolaire des Laurentides
Commission scolaire des Monts-et-Marées
Commission scolaire des Navigateurs
Commission scolaire des Patriotes
Commission scolaire des Phares
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
Commission scolaire des Samares
Commission scolaire des Sommets
Commission scolaire des Trois-Lacs
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Commission scolaire du Fer
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Commission scolaire du Lac-Abitibi

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Commissions scolaires (suite)

Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue
Commission scolaire du Littoral
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Commission scolaire Eastern Shores
Commission scolaire Eastern Townships
Commission scolaire English-Montréal
Commission scolaire Harricana
Commission scolaire Kativik
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Commission scolaire Marie-Victorin
Commission scolaire New Frontiers
Commission scolaire Pierre-Neveu
Commission scolaire René-Lévesque
Commission scolaire Riverside
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps)[2]

Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep d'Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby–Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de l'Outaouais
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) (suite)

Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep Gérald-Godin
Cégep John Abbott
Cégep Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep Montmorency
Cégep régional de Lanaudière
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Champlain Regional College of General and Vocational Education
Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Héritage
Collège Shawinigan
Vanier College of General and Vocational Education

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Université du Québec et ses constituantes[3]

École de technologie supérieure
École nationale d'administration publique
Institut national de la recherche scientifique
Télé-université
Université du Québec
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Outaouais

(1) Ces entités agissent en tant qu'agences et établissements.

(2) Les commissions scolaires et les collèges ont une année financière qui se termine le 30 juin. Des données intermédiaires sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(3) Les données financières de l'Université du Québec et de ses constituantes, utilisées aux fins de consolidation, couvrent la période du 1er mai 2013 au 30 avril 2014, date de leur fin d'année financière. Les opérations et les évènements relatifs à ces entités, survenus entre le 1er et le 30 avril 2014, n'ont pas eu d'incidence financière significative sur la situation financière et les résultats consolidés du gouvernement.

ANNEXE 4

Entreprises du gouvernement

Capital Financière agricole inc.
Hydro-Québec (31 décembre)
Investissement Québec
Loto-Québec
Société des alcools du Québec (année financière terminée le dernier samedi du mois de mars)
Société Innovatech du Grand Montréal
Société Innovatech du Sud du Québec
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
Société Innovatech Régions ressources

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'une entreprise est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

ANNEXE 5

Ministères et organismes du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement

Agence du revenu du Québec
- Biens non réclamés (31 décembre)
- Fonds des pensions alimentaires

Autorité des marchés financiers
- Fonds d'indemnisation des services financiers

Caisse de dépôt et placement du Québec (31 décembre)

Comité Entraide – secteurs public et parapublic (31 décembre)

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (31 décembre)

Commission de la construction du Québec (31 décembre)

Commission des partenaires du marché du travail
- Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)
- Fonds d'assurance parentale (31 décembre)

Curateur public
- Comptes sous administration (31 décembre)

La Financière agricole du Québec
- Fonds d'assurance-récolte
- Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Ministère de la Sécurité publique
- Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (31 décembre)

Ministère des Finances et de l'Économie
- Fonds en fidéicommis

Office de la protection du consommateur
- Cautionnements individuels des agents de voyages
- Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Fonds d'assurance-garantie

Régie des rentes du Québec (31 décembre)

Régie du bâtiment du Québec
- Fonds de garantie

Société de l'assurance automobile du Québec
- Fonds d'assurance automobile du Québec (31 décembre)

Société québécoise de récupération et de recyclage
- Régime de compensation pour les organismes municipaux

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses.

ANNEXE 6

Revenus

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2014

Revenus par sources

(en millions de dollars)

	2014		2013
	Budget[1]	Résultats réels	Résultats réels
Impôt sur le revenu et les biens			
Impôt sur le revenu des particuliers		26 203	25 070
Cotisations pour les services de santé		6 251	6 391
Impôt des sociétés		5 625	6 034
Impôt foncier scolaire		1 786	1 577
	41 711	**39 865**	**39 072**
Taxes à la consommation			
Ventes		13 262	12 542
Carburants		2 310	2 150
Tabac		1 010	907
Boissons alcooliques		551	480
Pari mutuel		2	
	18 123	**17 135**	**16 079**
Droits et permis			
Véhicules automobiles		1 137	1 092
Ressources naturelles		505	460
Autres		556	532
	2 215	**2 198**	**2 084**
Revenus divers			
Ventes de biens et services		4 655	4 516
Contributions des usagers		1 526	1 506
Frais de scolarité		303	282
Intérêts		757	875
Amendes, confiscations et recouvrements		874	803
Donations de tiers		817	912
	8 835	**8 932**	**8 894**
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			
Hydro-Québec		3 333	919
Loto-Québec		1 055	1 194
Société des alcools du Québec		1 003	1 030
Autres		39	89
	5 108	**5 430**	**3 232**
Revenus du Fonds des générations	**1 039**	**1 121**	**961**
Total des revenus autonomes	**77 031**	**74 681**	**70 322**
Transferts du gouvernement fédéral			
Péréquation		7 833	7 391
Paiement de protection			362
Transferts pour la santé		5 290	4 792
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux		1 534	1 486
Compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS		1 467	733
Autres programmes		2 426	2 753
Total des transferts du gouvernement fédéral	**18 161**	**18 550**	**17 517**
Total des revenus	**95 192**	**93 231**	**87 839**

(1) Selon les données présentées dans le budget 2013-2014 du ministère des Finances et de l'Économie, déposé le 20 novembre 2012.

ANNEXE 7

Dépenses

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2014

Dépenses par supercatégories et catégories

(en millions de dollars)

	2014		2013
	Budget[1]	Résultats réels	Résultats réels
Transferts			
Rémunération		2 714	2 498
Fonctionnement		1 185	1 235
Capital		1 819	1 775
Intérêt		357	356
Support		19 963	19 496
		26 038	**25 360**
Rémunération		40 295	37 848
Fonctionnement[2]		17 160	16 466
Créances douteuses et autres provisions		843	841
Sous-total	**82 884**	**84 336**	**80 515**
Service de la dette			
Intérêts sur la dette[3]		7 589	7 238
Moins			
Revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts		297	405
Revenus sur les placements temporaires		73	78
		7 219	6 755
Intérêts sur les obligations des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs		5 608	5 285
Moins			
Revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers des régimes		2 157	2 131
Revenus de placement des fonds des programmes d'avantages sociaux futurs		72	70
		3 379	3 084
Service de la dette	**10 869**	**10 598**	**9 839**
Total des dépenses	**93 753**	**94 934**	**90 354**

(1) Selon les données présentées dans le budget 2013-2014 du ministère des Finances et de l'Économie, déposé le 20 novembre 2012.

(2) La dépense de fonctionnement incluait une somme de 3 460 M$ (3 269 M$ en 2012-2013) liée à l'amortissement des immobilisations.

(3) La dépense d'intérêts sur la dette incluait une somme de 18 M$ liée à l'amortissement des gains de change reportés (9 M$ en 2012-2013).

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement

AU 31 MARS 2014

Renseignements financiers sur les entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	2014				
	Hydro-Québec			Investissement Québec	Loto-Québec
	31 décembre 2013	Ajustements pour la période de trois mois [1]	31 mars		
ÉTAT DES RÉSULTATS					
Revenus	12 881	711	13 592	823	3 514
Dépenses	9 943	317	10 260	785	2 370
Résultat d'exploitation	**2 938**	**394**	**3 332**	**38**	**1 144**
Résultat provenant des activités abandonnées[2]	4	9	13		
Résultat net	**2 942**	**403**	**3 345**	**38**	**1 144**
Ajustements de consolidation[3]			(12)		(89)
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT			**3 333**	**38**	**1 055**
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL[4]	**(323)**	**135**	**(188)**	**107**	**2**
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE					
Actif					
Immobilisations	61 400	143	61 543	234	1 028
Autres actifs	11 710	(489)	11 221	7 989	322
Total de l'actif	**73 110**	**(346)**	**72 764**	**8 223**	**1 350**
Passif					
Dettes à long terme	44 477	(631)	43 846 [5]	4 565 [6]	433 [7]
Autres passifs	9 239	(1 487)	7 752 [8]	979 [7]	835
Total du passif	**53 716**	**(2 118)**	**51 598**	**5 544**	**1 268**
Capitaux propres					
Cumul des autres éléments du résultat global	(548)	9	(539)	244	(4)
Autres éléments des capitaux propres	19 942	1 763	21 705	2 435	86
Total des capitaux propres	**19 394**	**1 772**	**21 166**	**2 679**	**82**
Ajustements de consolidation[9]			(6)	21	
Valeur de consolidation			**21 160**	**2 700**	**82**
Prêts[10]				481	433
PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT			**21 160**	**3 181**	**515**

ANNEXE 8

2014							2013 (retraité)
Société des alcools du Québec	Capital Financière agricole inc. [11]	Société Innovatech du Grand Montréal	Société Innovatech du Sud du Québec	Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	Société Innovatech Régions ressources	Total	Total
2 986	1					20 916	19 902
1 983	1					15 399	14 732
1 003	—	—	—	—	—	**5 517**	**5 170**
						13	(1 876)
1 003	—	—	—	—	—	**5 530**	**3 294**
					1	(100)	(62)
1 003	—	—	—	—	**1**	**5 430**	**3 232**
(1)	—	—	—	—	—	**(80)**	**(360)**
260						63 065	61 090
384	18	5	13	29	25	20 006	18 973
644	**18**	**5**	**13**	**29**	**25**	**83 071**	**80 063**
	5 [7]					48 849	47 359
601						10 167	9 746
601	**5**	—	—	—	—	**59 016**	**57 105**
(3)						(302)	(221)
46	13	5	13	29	25	24 357	23 179
43	**13**	**5**	**13**	**29**	**25**	**24 055**	**22 958**
	(1)					14	26
43	**12**	**5**	**13**	**29**	**25**	**24 069**	**22 984**
	5					919	754
43	**17**	**5**	**13**	**29**	**25**	**24 988**	**23 738**

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2014

(1) Les données présentées dans la colonne « Ajustements pour la période de trois mois » représentent les ajustements nécessaires pour rendre compte des données d'Hydro-Québec sur la base de l'année financière du gouvernement qui se termine le 31 mars. La fin de l'année financière de cette société est le 31 décembre.

(2) Le résultat provenant des activités abandonnées découle de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Pour l'année financière 2012-2013, cela a eu pour effet de réduire le résultat d'exploitation d'Hydro-Québec de 59 M$. De plus, l'abandon du projet de réfection a entraîné la radiation par l'entreprise des immobilisations corporelles en cours liées au projet, d'une valeur de 990 M$. L'entreprise a dû procéder également à une dépréciation de 827 M$ de tous ses actifs liés aux activités nucléaires, pour ramener leur valeur comptable à zéro.

(3) L'ajustement du résultat net des entreprises du gouvernement découle principalement de contributions effectuées par Loto-Québec à des entités du périmètre comptable (diminution de 89 M$) et imputées à ses capitaux propres et de l'élimination de gains et de pertes non matérialisés sur des transactions effectuées par Hydro-Québec avec des entités du périmètre comptable (diminution de 12 M$).

(4) Les autres éléments du résultat global des entreprises découlent principalement des variations de la juste valeur d'instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie et de celle d'actifs financiers disponibles à la vente ainsi que des gains et des pertes résultant de la conversion de filiales ainsi que d'entreprises mises en équivalence. Ces autres éléments du résultat global seront reclassés dans le résultat net des entreprises du gouvernement lorsqu'ils seront matérialisés.

Pour Hydro-Québec, les autres éléments du résultat global ont résulté d'une variation à la baisse, pour une somme de 188 M$, de la juste valeur d'instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie; pour Investissement Québec, ceux-ci ont découlé principalement de variations à la hausse de la juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente, pour une somme de 68 M$, et d'un gain résultant de la conversion d'une filiale ainsi que d'entreprises mises en équivalence pour une somme de 38 M$.

(5) Le gouvernement garantit des emprunts contractés en différentes monnaies par Hydro-Québec. La valeur nette de ces emprunts s'élevait à 42 000 M$ au 31 mars 2014 (39 800 M$ au 31 mars 2013).

(6) Le gouvernement garantit le paiement en capital de certaines dettes, lesquelles totalisaient 4 564 M$ au 31 mars 2014 (4 001 M$ au 31 mars 2013).

(7) Les prêts accordés par le gouvernement aux entreprises sont présentés, selon le cas, dans les dettes à long terme ou les autres passifs de l'entreprise concernée. Les conditions générales dont les prêts sont assortis sont détaillées à la note 10 présentée ci-dessous.

(8) Le gouvernement a accordé une garantie financière pour la centrale nucléaire de Gentilly-2 de 685 M$ (685 M$ au 31 mars 2013), pour laquelle Hydro-Québec a constitué une fiducie de 106 M$ (94 M$ au 31 mars 2013).

(9) Les ajustements de la valeur de consolidation découlent de l'élimination de gains et de pertes non matérialisés sur des transactions réalisées avec des entités du périmètre comptable.

(10) Les prêts accordés par le gouvernement à Investissement Québec de 481 M$ ne portent pas intérêt et leur remboursement est exigible sur demande; ceux accordés à Loto-Québec portent intérêt à des taux variant de 1,95 % à 4,12 % et viennent à échéance entre mai 2014 et décembre 2043 ; ceux accordés à Capital Financière agricole inc. portaient intérêt à des taux variant de 0 % à 1,33 % et venaient à échéance en avril et mai 2014.

La valeur des prêts qui viendront à échéance est de 104 M$ en 2015, de 75 M$ en 2016, de 50 M$ en 2017, de 40 M$ en 2018, de 50 M$ en 2019, de 68 M$ au cours de la période 2020-2024 et de 50 M$ au-delà de cette période.

(11) Le pourcentage de la participation du gouvernement dans cette entreprise est de 90,10 %.

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2014

Échéancier de remboursement des dettes à long terme contractées auprès de tiers autres que le gouvernement

(en millions de dollars)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 et suivants	Total
Hydro-Québec	2 335	112	1 694	1 106	1 195	37 404	43 846
Investissement Québec	839	807	825	1 080	1 014		4 565
	3 174	**919**	**2 519**	**2 186**	**2 209**	**37 404**	**48 411**

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2014

Redressements effectués par des entreprises du gouvernement

Adoption de la norme révisée IAS 19 - Avantages du personnel

Pour leur exercice financier 2013-2014, les entreprises Loto-Québec et Société des alcools du Québec se sont conformées à de nouvelles exigences, en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, de la norme IAS 19 – Avantages du personnel du référentiel des Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards (IFRS)). Les modifications de conventions comptables qui en ont résulté concernent la comptabilisation des gains et pertes actuariels de leurs régimes de retraite et de leurs autres programmes d'avantages sociaux futurs. Ces gains et ces pertes actuariels sont dorénavant constatés immédiatement dans les autres éléments du résultat global au lieu de l'être au résultat net selon la méthode du corridor. Ces modifications ont été appliquées rétroactivement, avec retraitement de leur exercice antérieur, par ces entreprises.

Ces modifications de conventions comptables se sont traduites par une réduction au 1er avril 2013 des capitaux propres de la Société des alcools du Québec de 1 million de dollars et de ceux de Loto-Québec de 10 millions de dollars; ces réductions ont modifié principalement leur cumul des autres éléments du résultat global. Ces modifications n'ont pas eu d'effet significatif sur le résultat net de leurs exercices 2012-2013 et 2013-2014.

Le gouvernement a donc diminué au 1er avril 2012 la valeur de ses participations dans ces deux entreprises de 11 millions de dollars, avec retraitement de son état de la situation financière consolidée de l'année précédente. Toutefois, l'impact sur les résultats consolidés de l'année financière 2012-2013 étant négligeable, les revenus provenant des entreprises du gouvernement n'ont pas été retraités.

Impact total

(en millions de dollars)

	2014	2013
Participations dans les entreprises du gouvernement	(11)	(11)
Déficits cumulés et dette nette au début de l'exercice	11	11
Déficits cumulés et dette nette à la fin de l'exercice	11	11

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2014

Principales obligations contractuelles des entreprises du gouvernement

Hydro-Québec

Hydro-Québec s'est engagée envers la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale de Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 mégawatts. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Un contrat de garantie de disponibilité de 682 mégawatts additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1er novembre au 31 mars, jusqu'en 2041, a également été conclu avec cette entreprise.

Au 31 décembre 2013, Hydro-Québec avait également pris des engagements auprès d'autres producteurs en vertu de 129 contrats d'achat d'électricité, ces contrats représentant une puissance d'environ 5 494 mégawatts. La plupart de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2052, comportent des clauses de renouvellement.

Compte tenu de l'ensemble des contrats d'achat d'électricité, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements minimaux suivants, en millions de dollars, au cours de ses prochaines années financières :

	31 décembre
2014	1 421
2015	1 606
2016	1 738
2017	1 754
2018	1 778
2019 et suivantes	30 522
Total	**38 819**

Hydro-Québec prévoit des investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 4 milliards de dollars pour l'année civile 2014. Les engagements de l'entreprise qui découlent des projets d'investissement sont du même montant au 31 mars 2014.

Par ailleurs, les engagements de l'entreprise découlant de diverses ententes conclues avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement en immobilisations corporelles sont de 618 millions de dollars au 31 décembre 2013; ces ententes prévoient le versement de paiements annuels à compter de 2021, pour une durée maximale de 51 ans.

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2014

Principales obligations contractuelles des entreprises du gouvernement (suite)

Investissement Québec

Investissement Québec a contracté, dans le cours normal de ses activités, différents engagements de financement et d'investissement. Les ententes de financement, autorisées par l'entreprise, en attente d'une acceptation par les clients, représentaient une somme de 33 millions de dollars au 31 mars 2014. Les ententes acceptées par les clients, qui regroupent les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties, représentaient pour leur part une somme de 485 millions de dollars à la même date. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, Investissement Québec s'était engagée au 31 mars 2014 à investir 137 millions de dollars, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans des fonds d'intervention économique régionaux (FIER) et dans d'autres organismes de capital-risque.

Ces engagements ne représentent pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie d'Investissement Québec, car plusieurs de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Dans le cours normal de ses activités, Investissement Québec a contracté divers autres engagements. Ces derniers, totalisant 87 millions de dollars, sont des engagements autorisés qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2014.

Loto-Québec

Au 31 mars 2014, Loto-Québec s'était engagée, par l'intermédiaire de contrats de location, à effectuer des paiements minimaux exigibles non actualisés totalisant 162 millions de dollars.

Société des alcools du Québec

Au 31 mars 2014, en vertu de contrats de location, la Société des alcools du Québec s'était engagée à payer des paiements minimaux exigibles non actualisés totalisant 380 millions de dollars pour la location de succursales.

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2014

Principales éventualités des entreprises du gouvernement

Hydro-Québec

En vertu des modalités spécifiées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, Hydro-Québec s'est engagée à majorer la somme des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. L'entreprise n'est pas en mesure d'estimer la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser. Si une telle somme devenait exigible, Hydro-Québec aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2013, le coût après amortissement des dettes visées était de 5 604 millions de dollars.

Investissement Québec

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une société, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou de non-respect d'une déclaration de garantie, Investissement Québec peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et la valeur d'une telle indemnisation sont limitées par la convention. Investissement Québec n'a pas constaté de somme à son état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que cette somme ne peut être estimée de manière fiable.

Afin de contribuer au développement économique du Québec, Investissement Québec garantit des emprunts et d'autres engagements financiers contractés par des sociétés. Au 31 mars 2014, les garanties accordées par l'entreprise totalisaient 486 millions de dollars, pour lesquelles un passif au titre de la garantie de 111 millions de dollars a été comptabilisé.

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2014

Opérations et soldes importants des entreprises du gouvernement réalisées avec les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement

(en millions de dollars)

	2014	2013
Opérations interorganismes liées aux résultats		
Revenus	681	578
Dépenses	1 440	1 405
Opérations interorganismes liées aux capitaux propres		
Dividendes		
Hydro-Québec	2 207	645
Loto-Québec	1 055	1 194
Société des alcools du Québec	1 003	1 030
Contributions de Loto-Québec	89	88
Soldes interorganismes		
Actifs financiers	5 078	4 515
Actifs non financiers	108	124
Revenus reportés liés aux acquisitions d'immobilisations	55	57
Dettes et autres passifs auprès du gouvernement	1 279	1 338

ANNEXE 9

Informations sectorielles

AU 31 MARS 2014

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales

En complément aux états financiers consolidés, le gouvernement fournit des informations financières sectorielles pour chacune de ses grandes missions. Ces informations visent à présenter les ressources allouées pour soutenir ses missions principales et communiquer aux utilisateurs des informations pertinentes aux fins de la reddition de comptes et de la prise de décisions.

Les tableaux qui suivent présentent les sources de revenu et les coûts de chacune des grandes missions du gouvernement, soit :

- **Santé et services sociaux** : englobe les activités du ministère de la Santé et des Services sociaux et des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Éducation et culture** : englobe les activités du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (secteur de l'enseignement supérieur), du ministère de la Culture et des Communications, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Économie et environnement** : englobe principalement les activités du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du ministère des Transports, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère des Finances et de l'Économie (secteur du développement économique), du ministère des Ressources naturelles, du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (secteur de la recherche, de la science et de la technologie) et des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Soutien aux personnes et aux familles** : englobe principalement les activités du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de la Famille, du ministère de la Justice (secteur de l'accessibilité à la justice) et des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;

ANNEXE 9

Informations sectorielles (suite)

AU 31 MARS 2014

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales (suite)

- **Gouverne et justice** : englobe principalement les activités du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (secteur de l'aide financière aux municipalités et des compensations tenant lieu de taxes), du ministère de la Sécurité publique, du ministère du Conseil exécutif, du Conseil du trésor et de l'Administration gouvernementale, du ministère de la Justice, du ministère des Finances et de l'Économie (secteur des finances, à l'exception de la gestion de la dette), du ministère du Travail, de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par celle-ci et des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission. De plus, les revenus et les dépenses liés à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont présentés dans cette mission, à l'exception des crédits d'impôt remboursables qui répondent à la définition de transfert financé par le régime fiscal. Chacun de ces crédits d'impôt est présenté dans les dépenses de la mission gouvernementale à laquelle il est associé. De même, les revenus de transfert du gouvernement fédéral dont la responsabilité est confiée au ministère des Finances et de l'Économie, c'est-à-dire les revenus de la péréquation, les transferts pour la santé et les transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux, sont présentés dans cette mission;
- **Service de la dette** : englobe les activités du ministère des Finances et de l'Économie (secteur de la gestion de la dette).

Les revenus et les dépenses de chacune des grandes missions du gouvernement sont présentés après élimination des opérations et des soldes réciproques entre les entités. De plus, lorsque les activités d'une entité sont en lien avec plusieurs missions, ses revenus et ses dépenses sont répartis entre les missions concernées.

ANNEXE 9

Informations sectorielles (suite)

AU 31 MARS 2014

État consolidé des revenus par missions gouvernementales

(en millions de dollars)

	2014					
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total consolidé
REVENUS						
Impôt sur le revenu et les biens	950	1 786	46		37 083	**39 865**
Taxes à la consommation	20	70	2 382	30	14 633	**17 135**
Droits et permis	2	51	1 847	13	285	**2 198**
Revenus divers	3 441	1 702	1 315	199	2 275	**8 932**
Revenus provenant des entreprises du gouvernement					5 430	**5 430**
Revenus du Fonds des générations					1 121	**1 121**
Total des revenus autonomes	**4 413**	**3 609**	**5 590**	**242**	**60 827**	**74 681**
Transferts du gouvernement fédéral	625	637	1 979	32	15 277	**18 550**
Total des revenus	**5 038**	**4 246**	**7 569**	**274**	**76 104**	**93 231**

	2013					
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total consolidé
REVENUS						
Impôt sur le revenu et les biens	1 002	1 577	45		36 448	**39 072**
Taxes à la consommation	20	62	2 219	30	13 748	**16 079**
Droits et permis	2	40	1 756	13	273	**2 084**
Revenus divers	3 534	1 666	1 259	166	2 269	**8 894**
Revenus provenant des entreprises du gouvernement					3 232	**3 232**
Revenus du Fonds des générations					961	**961**
Total des revenus autonomes	**4 558**	**3 345**	**5 279**	**209**	**56 931**	**70 322**
Transferts du gouvernement fédéral	214	638	2 144	29	14 492	**17 517**
Total des revenus	**4 772**	**3 983**	**7 423**	**238**	**71 423**	**87 839**

ANNEXE 9

Informations sectorielles (suite)

AU 31 MARS 2014

État consolidé des dépenses par missions gouvernementales

(en millions de dollars)

	2014						
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Service de la dette	Total consolidé
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES							
Transfert	4 534	4 575	7 039	8 730	1 160		**26 038**
Rémunération	22 660	12 308	1 342	494	3 491		**40 295**
Fonctionnement	8 378	3 695	3 295	313	1 479		**17 160**
Créances douteuses et autres provisions	30	42	183	6	582		**843**
Total des dépenses avant le service de la dette	**35 602**	**20 620**	**11 859**	**9 543**	**6 712**	—	**84 336**
Service de la dette						10 598	**10 598**
Total des dépenses	**35 602**	**20 620**	**11 859**	**9 543**	**6 712**	**10 598**	**94 934**

	2013						
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Service de la dette	Total consolidé
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES							
Transfert	4 412	4 190	7 073	8 533	1 152		**25 360**
Rémunération	21 295	11 666	1 296	506	3 085		**37 848**
Fonctionnement	8 280	3 629	2 874	288	1 395		**16 466**
Créances douteuses et autres provisions	30	55	46	6	704		**841**
Total des dépenses avant le service de la dette	**34 017**	**19 540**	**11 289**	**9 333**	**6 336**	—	**80 515**
Service de la dette						9 839	**9 839**
Total des dépenses	**34 017**	**19 540**	**11 289**	**9 333**	**6 336**	**9 839**	**90 354**

ANNEXE 10

Opérations fiduciaires du gouvernement

AU 31 MARS 2014

Sommaire des opérations fiduciaires exercées par des ministères et des organismes du gouvernement

(en millions de dollars)

	2014		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Agence du revenu du Québec			
Biens non réclamés[1]	139	82	57
Fonds des pensions alimentaires	227	227	—
Autorité des marchés financiers			
Fonds d'indemnisation des services financiers	33	16	17
Caisse de dépôt et placement du Québec[1]	245 001	45 554	199 447 [2],[3]
Comité Entraide - secteurs public et parapublic[1]	9		9
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances[1]	115 [2]	115	—
Régimes de retraite du gouvernement - quote-part assumée par les participants[1] :			
RREGOP	50 253 [2]	49 534	719
RRPE	8 742 [2]	10 357	(1 615)
RRAPSC	511 [2],[4]	492	19
RRMSQ	232 [2]	204	28
Autres régimes de retraite administrés par la Commission[1]	270 [2]	270	—
Commission de la construction du Québec			
Fonds général d'administration[1]	242	310	(68)
Régime supplémentaire de rentes[1] :			
compte général	3 919 [2]	3 718	201
compte complémentaire	6 125 [2]	6 125	—
compte des retraités	6 011 [2]	6 298	(287)
Autres fonds[1]	1 858	1 112	746
Commission des partenaires du marché du travail			
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	77	15	62
Conseil de gestion de l'assurance parentale[1]	12	12	—
Fonds d'assurance parentale[1]	157 [2]	605	(448)

ANNEXE 10

Opérations fiduciaires du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2014

Sommaire des opérations fiduciaires exercées par des ministères et des organismes du gouvernement (suite)

(en millions de dollars)

	2014		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Curateur public			
Comptes sous administration[1]	419	52	367
La Financière agricole du Québec			
Fonds d'assurance-récolte	236 [2]	3	233
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	23	279	(256)
Ministère de la Sécurité publique			
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale[1]	1		1
Ministère des Finances et de l'Économie			
Fonds en fidéicommis	174	174	—
Office de la protection du consommateur			
Cautionnements individuels des agents de voyages	5 [2]	4	1
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	111 [2]	1	110
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec			
Fonds d'assurance-garantie	8 [2]		8
Régie des rentes du Québec			
Fonds du régime de rentes du Québec[1]	46 843 [2]	919	45 924
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite[1]	16	1	15
Régie du bâtiment du Québec			
Fonds de garantie	10		10
Société de l'assurance automobile du Québec			
Fonds d'assurance automobile du Québec[1]	9 028 [2]	8 370	658
Société québécoise de récupération et de recyclage			
Régime de compensation pour les organismes municipaux	128	128	—

(1) Selon les états financiers au 31 décembre 2013.

(2) Les fonds de certaines fiducies sont confiés, en tout ou en partie, à la Caisse de dépôt et placement du Québec. L'actif net de la Caisse, présenté à la juste valeur, inclut une somme de 131 019 M$ de fonds confiés par ces fiducies.

(3) L'actif net de la Caisse de dépôt et placement du Québec inclut des actifs pris en compte dans les états financiers consolidés du gouvernement, notamment ceux du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et du Fonds des générations. La juste valeur de ces actifs au 31 mars 2014 était de 58 726 M$.

(4) L'actif du régime inclut une somme à recevoir du gouvernement de 365 M$ au 31 décembre 2013, relative aux cotisations des participants confiées au fonds général du fonds consolidé du revenu, laquelle somme porte intérêts. Le gouvernement présente cette créance dans ses obligations relatives aux prestations acquises envers ce régime.

LES *COMPTES PUBLICS 2013-2014* PRÉSENTENT LA SITUATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT.

VOLUME 1

Le volume 1 présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec ainsi qu'une analyse financière qui facilite la compréhension des opérations réalisées au cours de l'année financière 2013-2014.

Finances Québec